

Mémoire de Master 1 Ruralités en transition
Encadré par Jean-Marc Fournier

Julia REGNAULT
Années 2018-2019

La Résidence Autonomie : intermédiaire entre logement traditionnel et Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Quelle offre dans le département de la Manche et
quels modes d'habiter ?



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



UFR SEGGAT
Sciences Économiques, de
Gestion, de Géographie et
d'Aménagement du Territoires

Remerciements

Lors de ce travail de recherche je fus accompagné, soutenue, conseillée et accueillie par différentes personnes que je souhaite ici remercier...

Merci à Jean-Marc Fournier, mon encadrant, pour sa disponibilité, qui a su me rassurer quant à la réalisation de ce projet ou encore à la méthodologie adoptée.

Je remercie les directrices et directeurs des résidences dans lesquelles je me suis rendue ainsi que les résidents, sans qui mon travail aurait été impossible. Je pense notamment à Joseph, Christian, Béatrice, Monique, etc... Ils furent tous très compréhensifs, chaleureux, attachants et surtout accueillants.

Merci à Alan pour son accompagnement sans failles, qui a su me rassurer, me motiver et m'apporter un regard extérieur.

Merci à ma famille et plus particulièrement à ma maman qui m'a beaucoup aidé, notamment dans la relecture, et cela malgré son emploi du temps chargé.

Merci à mes camarades de BU, notamment Léna et Matthieu, pour les conseils qu'ils m'ont apportés et avec qui j'ai pu parler de mes questionnements mais aussi de nos expériences respectives dans nos travaux.

Enfin merci aux autres enseignants chercheurs que j'ai pu croiser au cours de ces quelques mois de recherche et qui ont tenu des paroles rassurantes. Je remercie de la même manière le personnel de la BU pour leur gentillesse et leur bienveillance durant les longues heures passées à rédiger.

Sommaire

Introduction	3
Un sujet d'actualité	3
Explications de mon sujet de recherche	4
Mes questionnements, ma problématique	6
1 - Contexte	7
1.1 - Le vieillissement	7
1.2 - Les politiques	9
1.3 - Lieu de vie	10
1.4 - Les Résidences Autonomie	10
2 - La spécificité des Résidences Autonomie dans la Manche	13
2.1 - Méthodologie	13
2.2 - Une répartition inégale mais dense des Résidences Autonomie dans la Manche	14
2.3 - Les divers modes de gestion	24
2.4 - Synthèse	28
3 - Localisations et contextes de mes cinq terrains d'étude	29
3.1 - Méthodologie	29
3.2 - Localisation et description des terrains d'étude	30
3.3 - Synthèse	55
4 - Le rapport au logement et à l'environnement	57
4.1 - Méthodologie	57
4.2 - Rapport au logement	59
4.3 - Le cadre de vie et les sociabilités	62
4.4 - Les différents profils des résidents	73
4.5 - Synthèse	86
Conclusion générale	89
Bibliographie	93
Sitographie	93
Table des annexes	94
Table des illustrations	107
Table des matières	110

Introduction

Un sujet d'actualité

En janvier 2050 la France devrait compter 70 millions d'habitants dont 26,2% seront âgés de plus de 65 ans. Aujourd'hui ce taux n'est que de 18,4%, cela représenterait une progression de 7,8% en 32 ans (Revue Pour, De Lapasse, Pilon, 2018). Le processus de vieillissement de la population est connu du grand public. Les rapports, qu'ils soient issus de rapports scientifiques, de la presse grand public, de reportages télévisés, évoquent ce processus. La complexité de ce sujet, qui explique l'abondance de publications, c'est sa pluridisciplinarité. Le vieillissement peut être abordé sous différents angles, la thématique de la mobilité, de la santé, de l'accès au logement, de la précarité, des nouvelles technologies, de l'alimentation, de l'écologie... Et au sein même de ces thématiques, les approches peuvent être multiples. Certains articles en lien avec le vieillissement sont plus atypiques tel que la chasse¹, le sport d'hiver² ou encore la ruralité³.

Les préoccupations, à juste titre, du gouvernement pour s'adapter correctement à ce vieillissement ne sont pas propres à la France. De nombreux autres pays doivent comprendre ce processus afin de trouver des réponses. En Chine, par exemple, la célèbre politique de l'enfant unique fut abrogée en 2015 pour atténuer le vieillissement. En effet d'ici 2025 l'âge moyen sera de 40 ans alors qu'il n'était que de 27 ans en 1995. Dans les 28 pays de l'Union européenne actuelle, au début des années 1990, la part des personnes âgées était de 13,7 %, en 2016 elle atteint 19,2%.

Afin de mieux comprendre les enjeux qui se cachent derrière le vieillissement de la population, il faut comprendre pourquoi la population vieillit autant. Il n'y a pas qu'un unique facteur explicatif, mais bien une multitude de facteurs qui se combinent et s'additionnent entre eux. Tout d'abord, le vieillissement que nous constatons déjà aujourd'hui et que nous projetons d'ici quelques années prend racine au siècle précédent. En effet, le pic de natalité qui suit la fin de la Seconde Guerre mondiale, prénommé baby-boom, est un premier événement justifiant le nombre important de personnes âgées aujourd'hui. Il s'agit donc de l'avancée dans l'âge d'une génération nombreuse. À cela s'ajoutent les progrès médicaux (création du pacemaker en 1958, greffe du cœur en 1967, scanner et IRM en 1972) assurant une meilleure longévité. Toutefois le secteur médical n'est pas la seule amélioration qui assure une meilleure longévité, l'amélioration des conditions de vie ou encore les programmes de santé publique ont aussi une place importante dans l'allongement de la durée de la vie. Ce dernier est aussi caractérisé comme étant le « vieillissement par le haut ». S'il existe un « vieillissement par le haut », le « vieillissement par le bas » fait référence à un autre processus, celui de la baisse de la fécondité. Cette diminution est elle aussi le résultat de plusieurs facteurs tels que le développement des moyens de contraception, l'arrivée des femmes dans le monde du travail (modification d'un modèle patriarcal) ou encore les conjonctures économiques défavorables.

1 <https://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/saint-brieuc/cotes-d-armor-chasse-le-coup-de-pouce-des-senateurs-14-04-2019-12259258.php>

2 <https://www.ledauphine.com/montagne/2019/04/15/non-le-ski-n-est-pas-fini>

3 https://lemans.maville.com/actu/actudet_-solidarites.-ils-disent-oui-a-l-autonomie-non-a-la-solitude_loc-3751710_actu.Htm

Explications de mon sujet de recherche

J'ai choisi, dans le cadre de la réalisation du mémoire de recherche de M1 Ruralités en Transition, de travailler sur les Résidences Autonomie dans le département de la Manche (50).

Mon objet d'étude, la Résidence Autonomie, est mal connue voire inconnue du grand public. Il y a encore un an de cela, je ne connaissais moi-même pas ces établissements. C'est d'ailleurs une des raisons qui m'a incitée à étudier ces structures.

En septembre 2018, je ne pensais pas travailler sur ce sujet jusqu'à l'arrivée de trois événements qui ont réorienté mon sujet de mémoire. Dans un premier temps, un acteur extérieur à l'Université m'a vivement conseillé, pour diverses raisons, de changer mon sujet de recherche initial (il s'agissait de l'accueil des migrants à Ouistreham chez des personnes bénévoles). À cette même période j'ai participé à deux projets qui ont influencé mon cheminement. D'une part, lors au stage de terrain à Saint-Sever, nous avons travaillé, avec mes camarades, sur les services de santé et les services scolaires de cette commune. À ce titre nous avons rencontré de nombreux acteurs des services de santé, notamment le directeur de l'EHPAD, les infirmières libérales ou encore les médecins généralistes. Cette étude m'a vraiment intéressée et cela à plusieurs égards notamment de par son contexte de vieillissement de la population, de désertification médicale et de disparition des services de proximité (trésoreries publiques, postes, commissariats de police) en zone rurale. D'autre part, à la même période, j'ai pu sommairement participer à l'élaboration d'un dossier pour l'implantation d'une Résidence Autonomie dans la commune d'Annville (où ma mère est conseillère municipale). Ma participation à ces deux travaux m'a fait prendre conscience de la problématique du vieillissement, dans une période où j'étais en quête d'un nouveau sujet. Après quelques rendez-vous avec des enseignants dont mon encadrant Jean-Marc Fournier, j'ai donc opté pour le sujet des Résidences Autonomie dans la Manche.

Les questions en lien avec l'accès au logement m'intéressent. Mon premier sujet abordait d'ailleurs cette question, et ce sujet-ci y est entièrement consacré. En effet, une Résidence Autonomie est un établissement composé de plusieurs logements, qu'il s'agisse de pavillons ou d'appartements. La particularité de ces résidences, c'est qu'elles sont réservées aux personnes âgées de plus de 60 ans (même si récemment, certaines d'entre elles ont eu l'autorisation d'y accueillir également des étudiants et/ ou des personnes atteintes d'un handicap, en effectif limité). Jusque-là, rien ne semble différencier ces établissements d'une maison de retraite. Ils sont d'ailleurs souvent considérés comme étant des variantes des EHPAD, alors que les résidences autonomes ne sont absolument pas médicalisées. Cela détermine le profil des personnes accueillies qui doivent par conséquent être autonomes et en bon état de santé. Pour cela, le personnel qui se charge de l'attribution des logements se fie au *Groupe Iso-Ressources* (GIR). Il s'agit d'un indicateur du niveau de dépendance d'un individu, indicateur allant de 6 à 1 (du plus autonome au moins autonome). Pour déterminer le GIR d'une personne, il faut se référer au modèle AGGIR qui, à de nombreuses situations du quotidien, demande si la personne « fait seule, totalement, habituellement et correctement », ou « fait partiellement, ou non habituellement ou non correctement », ou bien « ne fait pas »⁴. Ainsi une personne de GIR 6 est une « personne encore autonome pour les actes essentiels de la vie courante ». À l'opposé, une personne en GIR 1 est une « personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants ou personne en fin de vie. ». En Résidence Autonomie, les personnes accueillies sont majoritairement de GIR 6 et GIR 5 même si de plus en plus de personnes avec des GIR 4 sont accueillies. Les personnes ayant un GIR faible vont plutôt rejoindre des EHPAD.

4 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1229>

J'ai fait le choix de mener mon travail de recherche à l'échelle du département de la Manche, et cela pour deux raisons. D'abord, ayant participé au projet pour Annoville, j'avais mené une première analyse du département, notamment démographique. Et au-delà de ce travail, je connais bien ce département puisque j'en suis originaire. Enfin, pour une raison de mobilité, il m'était plus pratique de travailler à l'échelle du département de la Manche.

Avant d'exposer mes premières recherches et premiers résultats, qu'il s'agisse de données issues de recherches bibliographiques ou bien de mon travail de terrain et de ses analyses, je souhaite définir quelques termes importants pour la bonne compréhension du sujet.

Le terme « EHPAD » est très régulièrement employé pour qualifier tous les établissements accueillant des personnes âgées. Or ce terme a une définition propre et ne peut servir à désigner toutes les maisons de retraite au sens premier du terme (maison où l'on passe sa retraite). EHPAD signifie Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, il s'agit d'établissements médicalisés. Ce rôle médical est la grande différence à noter avec les Résidences Autonomie. Au sein des EHPAD, les résidents bénéficient de soins, de toilettes, d'aide au coucher et au lever de la part d'un personnel qualifié à cet effet. Au même titre que les Résidences Autonomie, les EHPAD peuvent être privés lucratifs, privés non lucratifs ou publics.

Le type de gestion m'amène à donner la seconde et dernière définition qui me semble importante, celle du CCAS. Lorsqu'une résidence est publique, elle est gérée par le conseil municipal de la commune où elle se trouve. Les municipalités disposent alors d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour gérer ces établissements. Ces CCAS sont composés de plusieurs représentants, à la fois de la municipalité, mais aussi d'associations locales. Selon les résidences, le CCAS joue un rôle plus ou moins important, celui-ci étant complété par le personnel de la résidence. La gestion des résidences n'est pas l'unique compétence en charge du CCAS, il doit aussi de manière générale apporter une aide sociale auprès d'un large public allant de la petite enfance aux personnes âgées en passant par les familles et l'aide aux plus fragiles. Ces CCAS peuvent aussi être déclinés à l'échelle intercommunale et deviennent alors des CIAS. Une Résidence Autonomie peut aussi être gérée par ces CIAS.

Les notions de personnes âgées et de seniors sont des termes communément employés. Toutefois, il me semble important de les définir afin de comprendre au mieux mon développement. La définition de senior varie selon les sources, le *Petit Robert 2014* donne ces deux définitions : un sénior est soit une « personne âgée de plus de 45 ans », soit « un jeune retraité ». *Le Larousse* fixe le seuil d'âge des séniors à 50 ans. Dans ce développement, nous préférons la deuxième définition du *Petit Robert*, à savoir les séniors comme étant de jeunes retraités. Concernant les personnes âgées, il s'agit d'après le *petit Robert 2014*, d'une personne tout simplement « d'un âge avancé ». Cette définition ne détermine pas de seuil comme cela peut être le cas pour celle des séniors. Toutefois, l'avancée dans l'âge sous-entend le vieillissement. Selon l'OMS, le vieillissement est, d'un « point de vue biologique, (...) la dégradation progressive des capacités physiques et mentales ». Toutefois, il est évident que le vieillissement et donc l'avancée dans l'âge « ne répond pas à une logique claire et n'a que peu de rapport avec l'âge de la personne en années ». Enfin, toujours selon l'OMS, « au-delà de ces changements biologiques, le vieillissement est aussi associé à d'autres transitions de vie comme le départ en retraite, la réinstallation dans un logement plus adapté et le décès des amis ou du partenaire. ». Alors, les seniors sont donc les personnes fraîchement retraitées tandis que les personnes âgées sont des personnes d'un âge variable mais dont l'état biologique comme les parcours de vie témoigne d'un vieillissement.

Mes questionnements, ma problématique

Les constats et explications précédemment développés ont engendré de nombreux questionnements.

D'autant plus qu'avant octobre 2018, je ne connaissais pas l'existence même de ces établissements. J'avais tout à découvrir et comprendre. Comment fonctionnent ces résidences ? Fonctionnent-elles toutes de la même manière ? Où se situent-elles dans le département et même au sein des communes ? Collabore-t-elle avec d'autres structures ? Quels sont les équipements et les associations à proximité ? Combien en dénombre-t-on ? Qui vit dans ces logements ? Quels sont les profils et les pratiques des résidents ? Pourquoi ont-ils fait le choix de la Résidence Autonomie ? Quelles places occupe-t-elle dans les parcours résidentiels ? Quelles sont les relations entretenues avec l'extérieur (familles, commerces...) ?

J'avais bien évidemment formulé de manière spontanée quelques réponses à ces questions. Ma première hypothèse était que ces Résidences Autonomie constituaient une solution apportée à une population âgée de plus en plus importante, tout en étant différentes des EHPAD. Je les imaginais peu nombreuses sur le territoire et peu occupées parce que peu connues. Malgré les définitions collectées, je concevais difficilement ces structures sans personnel professionnel de la santé (aide-soignante, infirmière, médecin...). Enfin d'un point de vue plus social, je pensais ces établissements adressés à des seniors encore autonomes mais en quête d'une vie sociale pour mettre fin à un sentiment de solitude mais engendrant de facto une forme d'entre soi.

Toutes ces questions et hypothèses m'amènent à une problématique plus générale, à savoir : Dans quelle mesure ces établissements répondent-ils aux attentes de certaines personnes âgées ? Quels sont les modes d'habiter de ces résidents ? Je souhaite à travers mon travail dresser un tableau assez large de l'offre de logement en résidence autonomie et comprendre comment les personnes âgées vivent au sein de ces établissements. En effet les résidences autonomie sont censées -d'après le site du gouvernement- pallier à l'isolement, au manque de ressources financières tout en offrant un cadre de vie plus sécurisé.

1 - Contexte

Autour de mon objet d'étude à savoir, la Résidence Autonomie, gravite un grand nombre de sujets. J'ai tenté, à travers les ouvrages que j'ai lus, d'étudier tous ces sujets. Pour faire un état des écrits réalisés je vais procéder en cinq parties représentant les quatre grandes thématiques.

Dans un premier temps je vais définir le vieillissement comme processus et les effets que cela engendre. La seconde partie permettra d'aborder les notions relatives aux législations et à l'historique des lois faisant référence aux personnes âgées. La troisième partie sera consacrée aux comportements résidentiels des personnes âgées, ce qui me permettra d'évoquer les différentes structures qui leur sont proposées. Enfin la dernière partie sera précisément consacrée aux résidences autonomes, permettant de décrire leurs évolutions, leurs réglementations... Avant de commencer le développement je tiens à préciser que dans la plupart des ouvrages le terme employé pour parler de la résidence autonomie est celui de « logement-foyer ». Afin de simplifier la compréhension je fais le choix d'employer uniquement le terme actuel de résidence autonomie (terme mis en vigueur suite à la loi ASV de 2016).

1.1 - Le vieillissement

La thématique du vieillissement, étude incontournable pour mon sujet, fait l'objet de nombreux travaux. Il me paraît donc pertinent de le définir avec une approche historique, puis de préciser ce qu'est le vieillissement aujourd'hui.

À la fin du XVIII^e siècle l'espérance de vie était de 30 ans (Simzac, 2016), depuis le milieu du XX^e siècle elle ne cesse d'augmenter. Cette augmentation est cependant inégale selon le sexe, les femmes ont gagné quinze années depuis 1950 tandis que les hommes n'en ont gagnées que quatorze (INSEE Auvergne, 2010). Cet allongement de la durée de la vie est le résultat de deux évènements qui se succèdent, à savoir jusqu'aux années 60, la diminution de la mortalité infantile, puis à partir de cette même date, le progrès médical (Revue Pour, CGET, 2018). Cette idée d'allongement ne doit pas être confondue avec celle du vieillissement de la population, même si ces deux processus sont liés.

Afin de caractériser le vieillissement en France j'ai choisi plusieurs chiffres qui me semblent pertinents : la population de plus de 65 a augmenté de 1,9% entre 2008 et 2013 contre seulement 0,5% pour la population globale (CGET, 2017). Avec cette forte augmentation les plus de 60 ans vont bientôt représenter un tiers de la population française (Revue Pour, Plan, 2018). Les projections affirment que ce vieillissement ne cessera d'augmenter. D'ici janvier 2050 la France devrait compter 70 millions d'habitants dont 26,2% seront âgés de plus de 65 ans, tandis qu'aujourd'hui ce taux n'est que de 18,4%, cela représenterait une progression de 7,8% en 32 ans (Revue Pour, De Lapasse, Pilon, 2018). L'observation de ce vieillissement et son constat ont donné lieu à un nouveau terme, celui du « quatrième âge » qui complète alors celui de « troisième âge » qui existait déjà dans les années 50 grâce au Docteur Huet. Ces deux âges font référence à deux vieillissements différents. Le troisième âge se réfère au vieillissement social, celui de la retraite, tandis que le quatrième âge fait référence au vieillissement social mais aussi biologique, à savoir la retraite et la dégradation de l'état de santé. Ces deux âges ont cependant en commun l'arrêt du travail et les contraintes de l'avancée dans l'âge (Pihet, 2003). L'apparition de ce « quatrième âge » est révélatrice du changement démographique et social actuel mais aussi de l'intérêt scientifique qui est porté sur la question.

Géographiquement ce processus de vieillissement de la population n'affecte pas les territoires de façon identique. Le vieillissement de la population n'atteint pas les mêmes proportions selon les pays, en Italie par exemple il y a 22% de plus de 65 ans tandis qu'en Irlande ils ne sont que 13,2%. La France se situe entre les ces deux pays, avec 18,8% de plus de 65 ans, elle se trouve au 14^e rang sur 28 parmi les pays

européens les plus âgés (CGET, 2017). Ces chiffres sont révélateurs des disparités entre les différents pays européens. Cependant ces différences sont aussi perceptibles au sein d'un même pays. En France, ces disparités sont surtout visibles entre les espaces urbains, les espaces ruraux et même les littoraux. Beaucoup d'écrits affirment que les espaces ruraux ont un vieillissement de leur population plus important que les espaces urbains (Revue Pour, Dumont, 2018) mais aussi que proportionnellement la population âgée est plus importante dans les espaces ruraux et littoraux (Revue Pour, CGET, 2018). Ce vieillissement rural peut être le résultat d'un processus « par le haut » ou « par le bas ». Le vieillissement « par le haut » est le résultat de trois facteurs cumulés, la « gérontocroissance naturelle » à savoir l'augmentation de l'espérance de vie, la « gérontocroissance culturelle » qui correspond au vieillissement d'une génération nombreuse, ici il s'agit de celle du Baby-Boom d'après-guerre et enfin la « gérontocroissance migratoire » qui fait référence à la migration des retraités urbains vers les espaces ruraux. Ces trois phénomènes peuvent être amplifiés localement par le vieillissement « par le bas » qui fait référence aux jeunes ruraux qui quittent la campagne pour la ville à des fins professionnelles ou bien à des fins de formation (Sabau, 2010). Ce vieillissement plus accentué dans les espaces ruraux pose beaucoup de questions et notamment celle de l'isolement et de l'accessibilité (Revue Pour, CGET, 2018).

Entre 1990 et 1999 les retraités représentent 15% des nouveaux arrivants dans le Var, le pourcentage est sensiblement le même pour la côte Basque et Vendéenne (Pihet, 2003). Le littoral joue un rôle important dans l'attractivité des retraités. Cependant l'opposition ville-campagne est aussi perceptible dans la répartition des retraités. Les retraités sont en proportion plus nombreux dans les espaces ruraux isolés que dans les espaces ruraux autour des villes (Revue Pour, Joël, 2018). Cette opposition villes-campagne a des répercussions économiques : en 2015 les retraités représentent 37% des revenus dans les espaces ruraux et 31,5% dans les espaces urbains (Revue Pour, Talandier, 2018).

En France l'image de la vieillesse est assez dévalorisée, les personnes âgées sont souvent considérées comme étant une population à charge (Revue Pour, Plan, 2018). Dans cette sous-partie je vais évoquer les avantages de la présence des seniors pour le développement territorial rural. En effet les retraités sont des acteurs de la vie locale et sont à certains égards une opportunité difficilement remplaçable pour le territoire (Revue Pour, Plan, 2018). En effet, depuis le début des années 80 l'amélioration des conditions sanitaires et matérielles donne une fonction sociale plus active aux personnes âgées (Pihet, 2003). Les retombées économiques et sociales engendrées par les retraités sont souvent mal considérées. Tout d'abord, l'allongement de la durée de la vie s'accompagne aussi d'une amélioration globale de l'état de santé des jeunes retraités, seulement 1% des 60-74 ans sont dépendants. Cette amélioration de la santé permet aux retraités de mieux s'investir et cela sous diverses formes. La participation dans la vie politique est une forme d'investissement, en France 59,7% des Maires ont plus de 60 ans et 50,2% en ce qui concerne les premiers adjoints (Revue Pour, Dumont, 2018). Économiquement, les retraités peuvent aussi jouer un rôle important. En effet, ils consomment plus dans les commerces locaux que les actifs qui eux ont tendance à consommer sur leur lieu d'emploi (Revue Pour, De Lapasse, 2018). La consommation de biens et de services locaux de la part des seniors a donné lieu à un terme nouveau, celui de silver économie (Sabau, 2010). Ces retraités consommateurs de biens locaux engendrent indirectement des créations d'emplois, dans les espaces urbains comme les espaces ruraux (Blasquet-Revol, 2011). Au-delà de cet aspect de « retraité consommateur local », il existe aussi l'aspect « retraité actif ». Un certain nombre de retraités vont s'investir dans des activités bénévoles d'utilité sociale ou économique, en lien ou non avec leur ancienne profession (Guillemard, 2002). Cet engagement n'est pas négligeable, beaucoup d'activités n'auraient pas lieu sans les retraités (Revue Pour, Joël, 2018). Toutefois les profils des retraités ne sont pas les mêmes lorsqu'ils s'engagent, les degrés d'implication ne sont pas les mêmes. Quatre profils peuvent être présentés selon les contraintes liées au temps et la nature de l'activité. Il existe donc « l'hédoniste », celui qui a un don de temps limité selon les envies et les goûts, le « mono-polaire » qui

n'a qu'une seule activité quasiment en temps plein, « l'équilibré » qui est bénévole sans contrainte et qui souhaite rester maître de son temps et enfin le « surbooké » pour qui la peur de ne rien faire le pousse à accepter toutes les activités (Revue Pour, Petit, 2018). Les investissements sont aussi différents selon l'origine spatiale du sujet. Dans les espaces ruraux, les retraités natifs de ce lieu auront des actions peu visibles et informelles grâce à leur fine connaissance du milieu. Tandis que les retraités qui migrent vers le rural sont teintés d'urbanité et ont souvent des engagements plus formels par le biais d'associations (Revue Pour, Gucher, 2018).

Toutes ces approches du vieillissement sont accompagnées d'une législation qui, face aux mutations de la société, évolue beaucoup.

1.2 - Les politiques

Le vieillissement de la population est un enjeu pour les politiques locales et nationales. Afin d'effectuer un cadrage de ces politiques je vais commencer par parler de la dimension historique, puis des politiques actuelles et enfin je vais plus particulièrement détailler la loi Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV, 2016).

Les premières structures à destination des « vieillards » datent des années 1790, il s'agit des hospices. Ils n'étaient pas exclusivement réservés aux personnes âgées, mais aussi aux infirmes. Pendant longtemps les solutions à disposition des personnes âgées ont été la famille ou les hospices. La structure familiale se prêtait d'ailleurs plutôt bien pour mener cet accompagnement auprès des personnes âgées. Les enfants étaient nombreux et il était fréquent qu'au moins un des enfants puisse accompagner le(s) parent(s) âgé(s).

En 1945 deux événements marquants ont lieu : la mise en place de la sécurité sociale et le droit à la « retraite pour tous ». Les hospices sont progressivement remplacés par d'autres formes de structures au cours du XX^e siècle. Le rapport Laroque de 1962 qualifie d'ailleurs les hospices comme en manque d'équipements, pas suffisamment médicalisés et source de promiscuité. Dans les années 80 l'État insiste fortement pour favoriser le maintien à domicile. Dans le même temps se déroule le processus de décentralisation. C'est alors au département d'assurer le rôle de pivot de l'action sociale (Simzac, 2016). Aujourd'hui la mise en place des services d'aide à la personne, qui permettent de maintenir les individus à domicile, est le plus souvent issue d'une volonté de la commune ou de l'intercommunalité (CCAS ou CIAS). Il s'agit donc de choix politiques des élus locaux (Simzac, 2016), or beaucoup de collectivités territoriales manquent de connaissances sur les personnes âgées (Sabau, 2010).

Les politiques sur le vieillissement ont pris un grand tournant en 2016 avec la mise en vigueur de la loi ASV. Les grandes lignes directrices de cette loi sont : une revalorisation des allocations (APA : allocation personnalisée d'autonomie, destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie), une augmentation des services et des soins à domicile, un soutien plus important aux proches aidants notamment avec le « droit au répit ». Dans le département de la Manche il y a 4 868 bénéficiaires de l'APA. Le montant pour la revalorisation de cette aide dans le département s'élève alors à 2 345 258 € et à 522 658 € pour le droit au répit (Dossier Presse Loi ASV, 2016). En France, 1,3 million de personnes bénéficient de l'APA en 2016, contre 1,1 en 2010 (Revue Pour, Dumont, 2018). La loi prévoit aussi une augmentation de 1% du salaire des professionnels des aidants à domicile, cela correspond à 171 539 € pour le département de la Manche (Dossier Presse Loi ASV, 2016). Une aide est aussi mise en place pour aider les départements à faire des diagnostics des difficultés liées au vieillissement de sa population. Les trois piliers de la loi ASV sont : anticiper, adapter, accompagner. Toutefois, la compétence étant attribuée aux départements il existe un risque d'inégalité sur le territoire par rapport aux actions mises en place, notamment concernant les budgets. De plus, les départements ne sont pas affectés de la même manière par le vieillissement.

1.3 - Lieu de vie

Les comportements des retraités sur le territoire sont différents selon les âges, les lieux de vie, l'offre de structures, le sexe... Cette partie va permettre d'illustrer les logiques résidentielles des retraités selon les profils. Il existe une typologie mettant en avant les quatre principaux comportements résidentiels des retraités. Le premier comportement est celui de la mobilité résidentielle choisie qui souvent s'exerce pour se rapprocher des commerces et des services. Le second est la stabilité résidentielle souvent justifiée par l'attachement que l'individu porte à son logement et à ce qui gravite autour. Le troisième est la mobilité résidentielle contrainte, qui est souvent mal vécue par le sujet car elle découle le plus souvent de problèmes financiers ou de santé. Et enfin il y a l'assignation à résidence qui s'explique par le changement du quartier dans lequel l'individu vit, suite à une gentrification ou une dégradation, et l'incapacité de le quitter (Caradec 2010). Ces quatre comportements peuvent s'expliquer par cinq logiques : la logique économique et financière (diminution ou augmentation des ressources), la logique de santé (le plus souvent dégradation liée à l'avancée dans l'âge), la logique familiale (rapprochement ou maintien à distance pour préserver une certaine autonomie), la logique territoriale (attachement au lieu, au logement) et la logique conjugale (dans ce cas l'homme a tendance à choisir pour lui et son épouse). À titre de précision, au sein d'un couple 88% des hommes affirment avoir fait le choix résidentiel à deux contre 67% pour les femmes (Caradec 2010).

Beaucoup de choix résidentiels se heurtent aux statuts de propriétaires qu'ont les individus. En France les retraités sont propriétaires de plus de 40% du stock de pavillons (Rougé, 2008). Or le statut de propriétaire peut devenir fortement handicapant lors de l'avancée dans l'âge (beaucoup d'entretiens, grandes superficies...). C'est d'ailleurs pour cela que près de 20% des plus de 75 ans abandonnent le statut de propriétaire en faveur de celui de locataire (Paul, 2016) et très fréquemment au-delà de 75 ans la part des pavillonnaires diminue au profit du parc collectif et/ou social (Rougé, 2008). Les structures les plus connues pour accueillir des personnes âgées sont les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ils représentent 70% des hébergements pour personnes âgées et 80% des places disponibles (Muller, 2015). Beaucoup d'autres structures existent pour accueillir des personnes âgées, notamment des habitats intermédiaires, c'est-à-dire alternatif aux logements classiques ou aux l'EHPAD. Parmi ces logements intermédiaires nous avons les résidences services, l'habitat groupé, le domicile partagé, l'habitat autogéré et enfin les résidences autonomes (Annexe n°1).

1.4 - Les Résidences Autonomie

Les résidences autonomie font partie des logements qualifiés comme intermédiaires. Cette partie va me permettre de mieux définir ce qu'est une résidence autonomie, mon objet d'étude ciblant spécifiquement ce type de logement. Avant tout, je me permets de rappeler mon choix de n'utiliser que le terme "résidence autonomie" afin de simplifier mes propos, celui-ci remplaçant le terme "logement-foyer" depuis la loi ASV de 2016. Dans cette partie je vais procéder en trois temps, tout d'abord je vais dérouler l'historique des résidences autonomie afin de poser le contexte d'évolution. Ensuite je vais donner de nombreuses informations quantitatives grâce au rapport de l'UNCCAS afin de comprendre la place qu'occupe cette structure aujourd'hui. Enfin je vais terminer en évoquant l'influence de la loi ASV sur les résidences autonomie.

Les résidences autonomie font leur apparition en 1957 pour répondre à la crise du logement et aux besoins des seniors. Dès les années 60 la loi est modifiée et précise que les résidences autonomie ne doivent pas être des lieux d'hospitalisation (Simzac 2016). En effet ces résidences avaient, et ont encore aujourd'hui, comme spécificité d'accueillir uniquement des personnes âgées de plus de 60 ans, mais surtout

encore autonomes. La notion d'autonomie n'était jusqu'à très récemment pas clairement identifiée. Elle laissait seulement sous-entendre que les résidents devaient être capable d'accomplir les tâches de la vie quotidienne et ne pas présenter de troubles cognitifs particuliers. En 1979 on comptabilisait 1640 résidences autonomie en France, quelques années plus tard, en 1982 ce nombre atteint 2150 et encore plus récemment, en 2011 on dénombrait 2233 résidences. Ces établissements se situent entre le logement individuel et le logement collectif, entre le domicile classique et l'établissement médicalisé, avec une réglementation à la fois de l'habitat mais aussi du médico-social. Cette position « d'entre deux » permanente engendre un flou juridique avec parfois même des contradictions. Dans les années 2000, les résidences autonomie sont jugées obsolètes. Une seconde génération d'établissements intermédiaires émerge (habitat groupé auto-géré, habitat groupé, habitat coopératif, habitat solidaire) à cette même période et interroge sur la place des résidences autonomie (Simzac 2016).

En 2012 l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) mène une enquête sur les résidences autonomie membres de leur groupement. Dans cette partie, l'intégralité des données est issue de ce rapport et permet d'en apprendre plus sur ces établissements peu connus. Les réponses obtenues auprès des CCAS et CIAS sont au nombre de 455, avec un taux de retour de 46%. La moitié des résidences ayant répondu à l'enquête ont été construites avant 1978. Les trois quarts des structures sont la propriété de bailleurs sociaux, les CCAS étant propriétaires que dans 13% des cas. Les résidences accueillent en moyenne 54 résidents, toutefois la capacité d'accueil varie selon la localisation de la résidence. Le nombre de logements est souvent plus important dans les espaces urbains que dans les espaces ruraux. De même que dans les espaces ruraux, les logements ont généralement une superficie moindre et accueillent des personnes plus dépendantes que dans les espaces urbains. En effet la moyenne nationale du GIR (Groupe iso-ressources : niveau de dépendance d'une personnes en perte d'autonomie) moyen pondéré (GMP : indicateur du niveau moyen de dépendance des résidents des établissements. Plus le GMP est élevé, plus grande est la dépendance) est de 180, mais atteint 217 de moyenne exclusivement dans les espaces ruraux. Enfin, malgré les différences de localisation des résidences, les variations des loyers sont très faibles, confirmant alors le rôle social du logement.

La loi ASV fut adoptée en décembre 2015 et mise en vigueur en janvier 2016. Cette loi apporte de nombreuses nouvelles mesures en faveur des personnes âgées. La réforme sur les résidences autonomie occupe une partie importante de cette loi. C'est d'ailleurs cette loi qui est à l'origine du changement de nom de la structure, passant de logement-foyer à résidence autonomie. La loi a pour principaux objectifs d'harmoniser l'offre de ces résidences, de leur apporter une meilleure visibilité et enfin de les moderniser. Pour cela plusieurs modifications ont été proposées.

Dans un premier temps, afin d'harmoniser l'offre et réduire le flou juridique, la loi mets en place le forfait autonomie. Ces forfaits sont des subventions apportées par le département à condition que la résidence mette à disposition quatre services bien spécifiques : des animations pour la prévention, un service de restauration, une sécurité grâce à des gardes de nuit ou des numéros d'urgence, et enfin un service pour l'entretien du linge des résidents. Ces forfaits limitent les grandes différences entre les résidences, d'autant plus que ces services minimums doivent être mis en place d'ici 2021. Au-delà de la volonté d'harmoniser les offres, le fait d'augmenter les animations permet d'apporter une visibilité aux résidences. Les animations sont souvent portées sur la prévention à la perte d'autonomie, à la perte de mémoire et elles sont souvent ouvertes à la fois aux résidents, mais aussi aux personnes extérieures. Ces animations ont un double objectif : l'accompagnement préventif de la perte d'autonomie pour retarder l'apparition d'incapacités, mais aussi se faire connaître et apporter une visibilité à la structure. La loi préconise aussi la rénovation des résidences. Un certain nombre date des années 60 et 70 et a besoin de rénovation. L'objectif est donc axé sur la rénovation plutôt que sur la construction de nouvelles structures. D'autres principes sont évoqués dans cette loi telle que la possibilité d'accueillir des personnes en situation

de handicap ou des étudiants à une hauteur maximum de 15% de la capacité totale de la résidence afin de favoriser l'intergénérationnalité. En définitive, l'une des priorités sous-jacentes de cette loi est de pérenniser les résidences face aux autres offres de logements intermédiaires et au maintien à domicile.

2 - La spécificité des Résidences Autonomie dans la Manche

L'analyse qui suit est très générale et permet de poser le décor sur l'offre de Résidences Autonomie dans le département de la Manche. Je vais dans un premier temps parler de la méthodologie que j'ai adoptée pour obtenir les résultats, puis j'exposerai ces mêmes résultats grâce à plusieurs cartes, graphiques, témoignages. La première partie consacrée à ma méthodologie expose le travail de recherche que j'ai mené en amont de mon mémoire. Cette première grande partie expose elle, le premier travail de recherche que j'ai mené avant de débiter mon travail de terrain.

2.1 - Méthodologie

Avant le travail de recherche proprement dit, j'ai commencé par une phase d'imprégnation du sujet. Pour cela j'ai lu différents écrits : des articles scientifiques, des extraits de loi, des synthèses d'enquêtes... Cela m'a permis d'approfondir le sujet, de mieux comprendre les enjeux et de commencer à faire émerger des questionnements. Mes interrogations étaient d'autant plus importantes que les écrits scientifiques avec un regard de géographe n'existent pas. Il s'agit surtout d'écrits globaux sur le vieillissement, ou bien des recherches en sociologie. Toutes les connaissances issues de ces lectures font l'objet de ma première partie (page 8 : 1 - État de l'art).

Concomitamment à ce travail de lecture je menais des réflexions sur la méthode que j'allais adopter pour la suite de mon travail. Pour répondre à l'ensemble de mes questionnements il m'a fallu réfléchir en amont afin de savoir quels outils j'allais utiliser, quelles démarches scientifiques j'allais adopter. Très rapidement, et tout au long de mon travail, mes projets se sont modifiés, par choix ou bien par contrainte. Voici donc les premières étapes de mon protocole méthodologique.

Après le travail de lecture vient celui du recensement des Résidences Autonomie dans la Manche. Pour ce faire j'ai mis de côté la base de données SIRENE, trop complexe à exploiter et incomplète. J'ai récolté mes informations grâce à deux sources. Tout d'abord le site du département m'a permis d'avoir une première base, bien qu'incomplète également. Puis dans un second temps j'ai croisé ces premiers résultats avec les informations présentes sur le site MAIA Manche. Ce site internet « MAIA-Manche » liste la grande majorité des établissements du secteur médico-social, mais aussi les professionnels de santé, les services de transport... Cependant, tous les hébergements ne figurent pas sur ce site. Je m'en suis aperçue, au cours de mon travail de terrain, de l'existence d'une résidence autonomie, construite récemment, qui ne figure pas sur le site. Ces différentes sources et mon travail de terrain m'ont permis de mettre en avant le manque d'un recensement officiel et régulièrement actualisé sur quelque plateforme que ce soit. Toutefois, la richesse en informations du site « MAIA-Manche » m'a permis de faire un inventaire des EHPAD, des professionnels de santé, des services d'aide à domicile...

En même temps que répertorier les résidences, je prenais note des adresses postales de chacune d'elles (en vue de les cartographier), mais aussi des différentes informations disponibles (capacité d'accueil, forme de gestion, années de construction) sur d'autres sites tels que les sites municipaux, les sites des résidences en elle-même (Annexe n°2) ou encore des sites comme « lesmaisonsderetraite.fr », ou encore « essentiel-autonomie.humanis.com ». Je nuançais tout de même les informations obtenues sur ces sites, certaines informations pouvant être trop anciennes et donc plus d'actualité. Certaines résidences ne disposaient d'aucune information sur internet. Je prenais soin de répertorier toutes les informations que j'obtenais à la fois dans un document Excel mais aussi dans un fichier Word (Annexe n°3).

Au cours de ce travail de recensement, j'ai aussi effectué un travail cartographique sur les personnes âgées dans le département en exploitant la base de données INSEE. Ce travail de statistiques et de cartographie m'a demandé un certain temps en raison des fusions de communes. En effet les données INSEE et les limites administratives communales d'ARCGIS n'étant pas de la même année, les données ne se superposent pas correctement. La Manche faisant partie des départements ayant eu le plus de communes nouvelles, le travail était important.

Après ce premier repérage, j'ai effectué les premiers contacts avec toutes ces résidences en les joignant par téléphone. Ces appels avaient plusieurs objectifs. D'une part, répondre à des questions très précises à savoir : le nombre de logements, le nombre de résidents le jour de mon appel, le type de gestion, la date d'ouverture de la résidence, les services proposés au sein de la résidence, et enfin le nombre d'employés. Avant chaque appel, je menais quelques recherches sur internet afin d'obtenir des premiers éléments de réponses. L'idée était d'anticiper certains refus de répondre de la part de mes interlocuteurs, et ainsi limiter mes questions à celles auxquelles je n'avais pas trouvé de réponses en amont. Puis, au-delà de ces données très objectives, le deuxième intérêt des ces contacts téléphoniques était de cerner le profil de mes interlocuteurs. Lors de ces appels, je ne demandais pas à m'adresser à une personne spécifiquement. Qu'il s'agisse d'un responsable ou d'un agent, je prenais soin de noter les aspects plus subjectifs au sujet de mes interlocuteurs, notamment, l'intérêt qu'ils pouvaient porter à mon sujet. Ainsi certains entretiens étaient rapides, quelques minutes, le temps de me présenter et de poser mes questions, tandis que d'autres duraient plus longtemps, plusieurs dizaines de minutes, et me permettaient d'avoir plus d'informations que ce que j'attendais.

Ce travail présente donc mes premiers résultats sur l'offre d'hébergement en Résidence Autonomie dans le département de la Manche.

2.2 - Une répartition inégale mais dense des Résidences Autonomie dans la Manche

Dans cette partie je vais présenter les premiers résultats que j'ai obtenus. Afin d'introduire au mieux le sujet, je vais débiter par une succincte mise en contexte.

Le département de la Manche fait l'objet de nombreux d'articles de presse autour de la problématique du vieillissement de sa population. Le journal hebdomadaire départemental *La Manche Libre* traite régulièrement de sujet, notamment pour présenter les innovations, et peut y consacrer des dossiers complets. Il faut dire que le département est assez caractéristique au niveau du vieillissement de sa population et se trouve donc pleinement confronté aux problématiques que cela engendre. L'INSEE nous informe d'ailleurs à ce titre qu'en 2013 plus de 36 700 ménages Manchois « ont déclaré à l'administration fiscale avoir eu recours aux services à la personne », alors « la Manche détient le taux le plus élevé (16,9%) des cinq départements normands, assez largement devant le deuxième, l'Orne (15,2 %). » Cette distinction se fait aussi à l'échelle de la France métropolitaine où la Manche se place à la 8^e place sur 96 départements (métropolitains) concernant les ménages faisant le plus appel à ces services⁵. Le secteur de l'aide à domicile est en expansion et fait l'objet d'une réelle volonté politique. La Loi ASV de 2016 permet, grâce à des aides financières entre autres, de développer encore un peu plus ce secteur. En effet ce dernier apporte une réponse importante aux besoins des personnes âgées notamment lorsqu'elles souhaitent rester dans leur domicile.

5 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3678733>

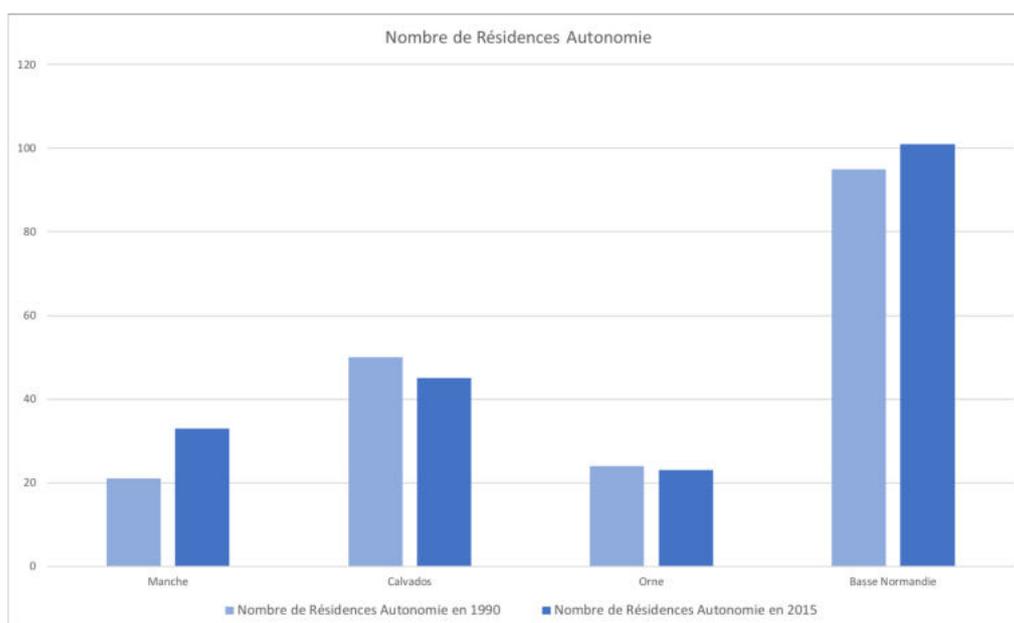


Document 1 : Carte des Résidences Autonomie de Basse-Normandie en 1990
 Source : Atlas Social, 1990

En 1988 la Manche était moins pourvue en hébergements pour personnes âgées que son département voisin, le Calvados (documents 1 et 3). À cette date la Manche offrait 4 531 places en Résidences Autonomie (publiques et privées) contre 6 698 pour le Calvados. Concernant l’Orne, le département était encore moins

	Pourcentage de personnes âgées de plus de 75 ans
Manche en 1990	14 %
Manche en 2015	12,1 %
Calvados en 1990	20,3 %
Calvados en 2015	9,7 %
Orne en 1990	20,4 %
Orne en 2015	12,5 %
Basse Normandie en 1990	17,9 %
Basse Normandie en 2015	11,1 %

Document 2 : Pourcentage des personnes âgées de plus de 75 ans en Basse-Normandie
 Source : Atlas Social 1990



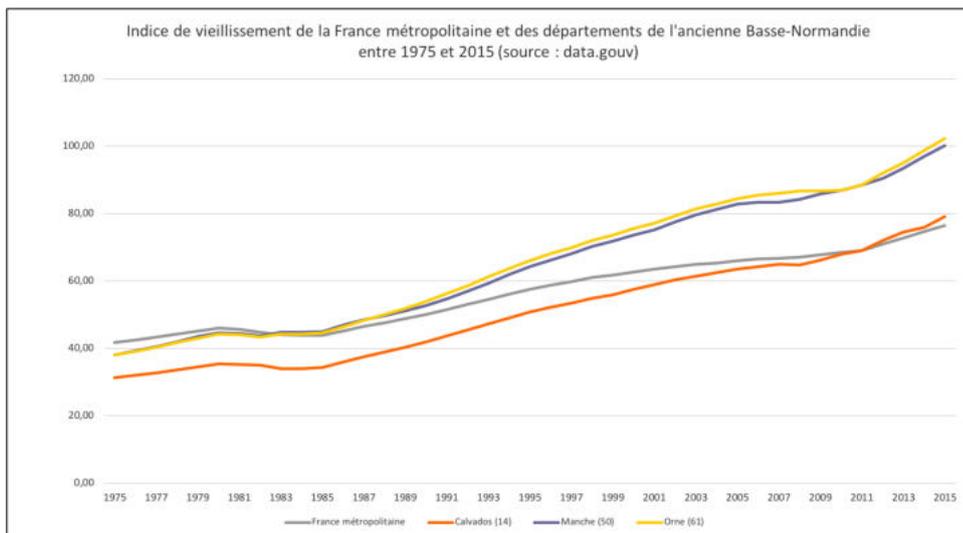
Document 3 : Nombre de Résidences Autonomie en Basse-Normandie en 1990 et en 2015
 Source : Atlas Social 1990

équipé que la Manche avec seulement 4 112 places d’hébergement. Ces chiffres sont à nuancer puisque les départements n’ont pas les mêmes caractéristiques de population, notamment concernant l’effectif de personnes âgées (document 2). Même si l’Atlas Social nous donne le pourcentage de personnes âgées de plus de 75 ans par département, cela ne donne pas d’idées sur les valeurs absolues et donc sur la pertinence des réponses apportées dans chaque département.

Ci-dessus un tableau et un graphique récapitulatifs des effectifs de Résidences Autonomie selon différents territoires et différentes dates, et une idée du taux de personnes âgées de plus de 75 ans. Dans un premier temps, le nombre de résidences a augmenté de plus d’un tiers dans le département de la Manche entre 1990 et 2015, contrairement au Calvados et à l’Orne qui ont perdu respectivement 5 et 1 résidences. L’évolution positive du nombre de résidences dans le département de la Manche permet à l’ancienne région Basse-Normandie de voir son nombre de résidences augmenter. Cela est à nuancer malgré tout, avec le nombre de logements par résidence, ce chiffre variant beaucoup d’un établissement à un autre, comme nous allons le voir dans cette partie.

Enfin pour continuer sur la démographie des départements de l’ancienne Basse-Normandie, je vais utiliser l’indice de vieillissement. Il s’agit d’un rapport entre la population des plus de 65 ans et celle des moins de 20 ans. Ainsi lorsque l’indice est autour de 100, cela signifie que les plus de 65 ans et les moins de 20 ans sont présents à peu près dans les mêmes proportions sur le territoire, enfin « plus l’indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées »⁶.

⁶ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/indice-de-vieillessement-0>



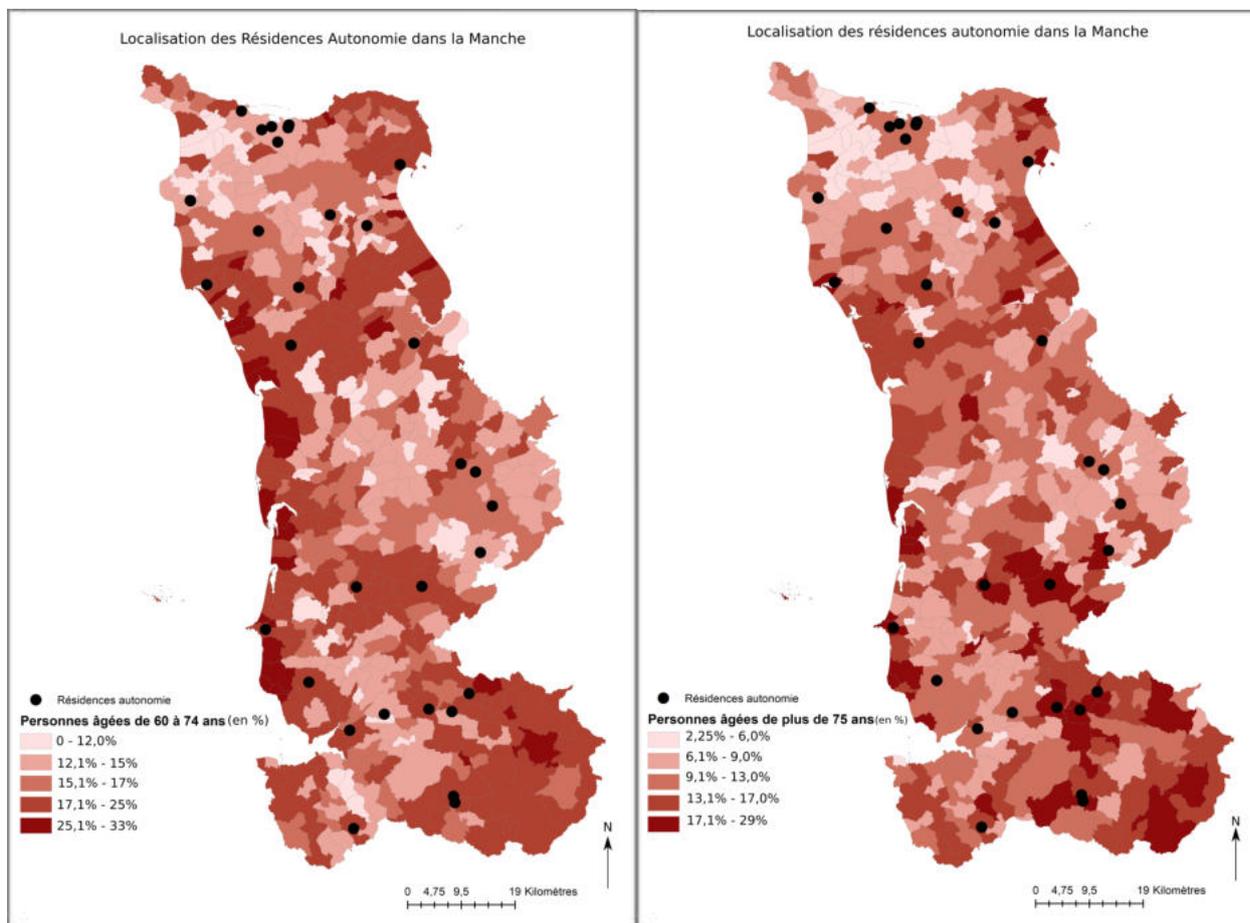
Document 4 : Indice de Vieillessement en Basse Normandie entre 1975 et 2015

Source : CGET

Ci-dessus (document 4) un graphique permettant de rendre compte de cette évolution entre 1975 et 2015 à l'échelle des départements de l'Orne, de la Manche et du Calvados et à l'échelle de la France métropolitaine. Nous pouvons observer une tendance générale à la croissance de cet indice à toutes les échelles, passant par exemple de 31,24 en 1975 à 79,13 en 2015 pour le Calvados. Les départements de la Manche et de l'Orne se détachent particulièrement en 2015 par des indices importants et tous deux supérieurs à 100. L'indice nationale suit globalement la même évolution que celle de la Manche et de l'Orne mais à environ 10 points de moins. Quant au Calvados, l'indice augmente plus lentement, avec un décrochage à partir des années 80.

2.2.1 - La place des résidences autonomie dans la Manche.

Mon travail de recherche m'a permis de recenser 33 Résidences Autonomie dans le département de la Manche. Ci-dessous (document 5 et 6) deux cartes permettant de localiser ces 33 résidences, mais aussi de situer les communes aux taux de personnes âgées les plus importants. La première carte met en avant les personnes âgées de 60 à 74 ans tandis que la seconde permet de visualiser les pourcentages de plus de 75 ans.

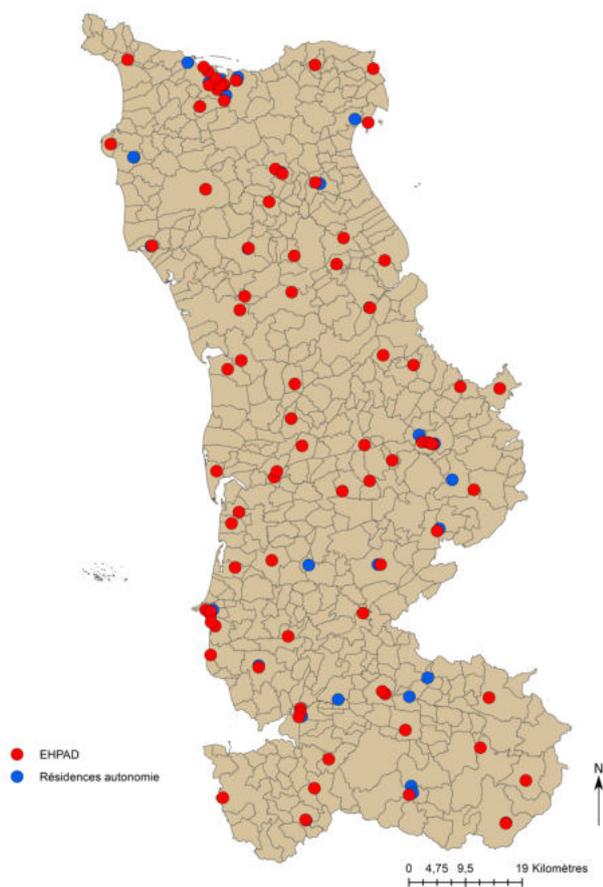


Parlons d'abord des Résidences Autonomie. Elles sont inégalement réparties dans le département. On peut constater dans le centre-ouest du département une « dent-creuse », tandis que le Sud et le Nord du département sont plutôt bien pourvus. La commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin dispose à elle seule de sept Résidences Autonomie (six publiques et une privée à but lucratif). Cette inégale répartition est aussi visible lorsque l'on s'attarde sur la répartition des personnes âgées. Ainsi, les personnes âgées entre 60 et 74 ans préfèrent les communes littorales, qu'il s'agisse du littoral Ouest allant de Barneville-Carteret jusqu'au Sud de Granville, ou bien du littoral Nord-Est. Le document 5 illustre d'ailleurs que ce taux important de seniors sur le littoral se trouve dans la « dent-creuse » cité précédemment. Cette répartition de seniors n'est pas tout à fait identique pour les personnes âgées de plus de 75 ans qui, elles, ont tendance à privilégier le Sud-Est du département et un peu moins les communes littorales.

Les Résidences Autonomie étant trop souvent confondues avec les EHPAD, j'ai fait le choix de cartographier ces deux formes d'hébergements dans le département de la Manche. L'objectif est de visualiser, en plus de la définition, les différences entre ces établissements, notamment leur répartition

sur le territoire. L'amalgame entre une Résidence Autonomie et un EHPAD est courant, et ce, au sein même des services de santé. Une directrice de Résidence Autonomie m'expliquait, lors de notre entretien téléphonique en Janvier 2019 qu'elle s'était entretenue avec un médecin généraliste qui ne connaissait pas le principe des Résidences Autonomie, ou du moins les associait aux EHPAD.

Répartition des EHPAD et des Résidences Autonomie dans le département



Document 7 : Carte des Résidences Autonomie et des EHPAD de la Manche

Source : MAIA-Manche

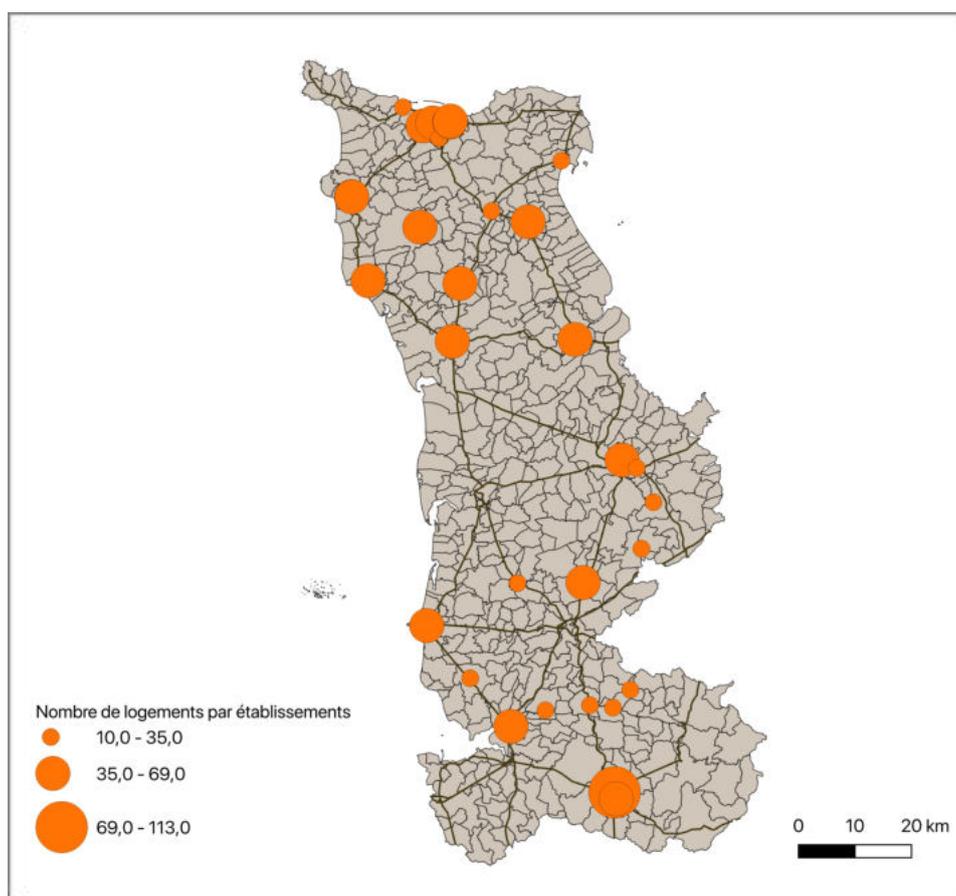
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

La carte ci-contre (document 7) permet de constater la forte densité d'EHPAD face aux Résidences Autonomie. En effet les EHPAD sont au nombre de 77 dans le département contre 33 Résidences Autonomie. Cette grande différence confirme d'une part que ces formes d'hébergements sont totalement différentes, avec une offre d'hébergement en Résidence Autonomie plus faible, et d'autre part, qu'il s'agit de deux structures avec des vocations différentes. Les Résidences Autonomie ne répondent pas aux attentes des personnes souhaitant rejoindre un EHPAD. Le fait d'intégrer un EHPAD est bien souvent le résultat d'une forte perte d'autonomie. La demande se fait alors souvent en urgence parce que la vie à domicile n'est plus possible. Tandis que le fait de rejoindre une Résidence Autonomie est souvent le résultat d'une longue réflexion et d'une volonté délibérée pour la personne âgée. Cependant, une majorité de personnes préfèrent s'entourer d'aides à domicile plutôt que de rejoindre une Résidence Autonomie. Cela justifie la forte présence des aides et des soins à domicile, mais aussi, la faible densité de Résidence Autonomie au regard de celle des EHPAD.

2.2.2- La diversité des structures

Il est important de savoir où se trouvent les Résidences dans le département. Toutefois, il est aussi intéressant de comprendre que toutes les Résidences Autonomie du département sont différentes. Du mode de gestion, au nombre de logements jusqu'au nombre de salariés, il existe une hétérogénéité des Résidences Autonomie. Ainsi, après la description de l'offre départementale, nous allons voir quelles sont les caractéristiques des ces 33 Résidences Autonomie. Les éléments que je vais exposer ci-dessous sont issus des entretiens téléphoniques dans la grande majorité des cas, ou lorsque cela n'était pas possible, des sites internet.

La fonction première de la Résidence Autonomie, à savoir de proposer un logement, ne se présente pas de la même manière selon les structures. La carte ci-dessous (document 8) montre à travers des cercles proportionnels le nombre de logements par résidence.



Document 8 : Carte du nombre de logements par résidences

Source : Entretiens téléphoniques

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

La résidence ayant le plus grand nombre de logements est celle de Cherbourg-en-Cotentin, le *Phare d'Argent* (privée à but lucratif) avec 130 logements. L'écart est important avec les résidences de Cuves et de Tirepieds qui elles sont dotées de 10 logements. Le nombre de logements est aussi à nuancer avec la superficie de ces derniers. Certaines résidences accueillent peu de couples car elles ne proposent que de petits logements (une pièce). À Saint-Hilaire-du-Harcouët, la résidence les *Fauvettes* n'est composée que de studios de 30m², superficie plutôt réservée à une personne vivant seule. D'autres résidences au contraire se prêtent plus à l'accueil de couples, comme à Gavray (résidence *Bois Taney*). Dans cet établissement il existe trois types de logements : des pavillons composés de deux pièces avec un garage, des pavillons de deux pièces sans garage et des pavillons de trois pièces avec garage.



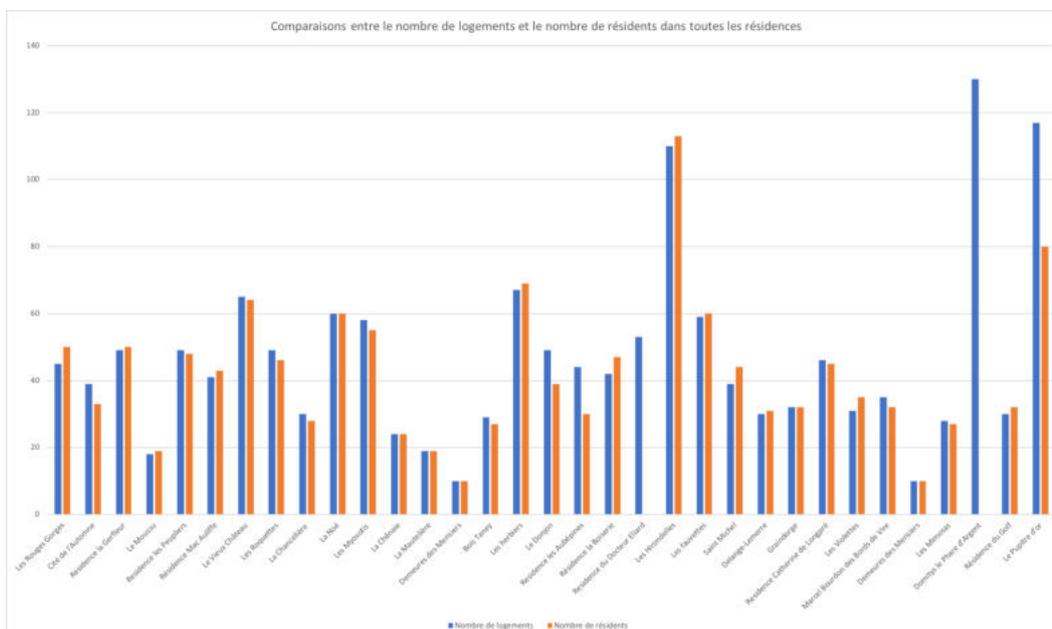
Document 9 : Résidence Autonomie *Graindorge*, Saint-Pois
 Source : saintpois-bocagevuesurlemont.fr



Document 10 : Résidence Autonomie les *Herbières*, Granville
 Source : Sortie terrain Mars 2019
 Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

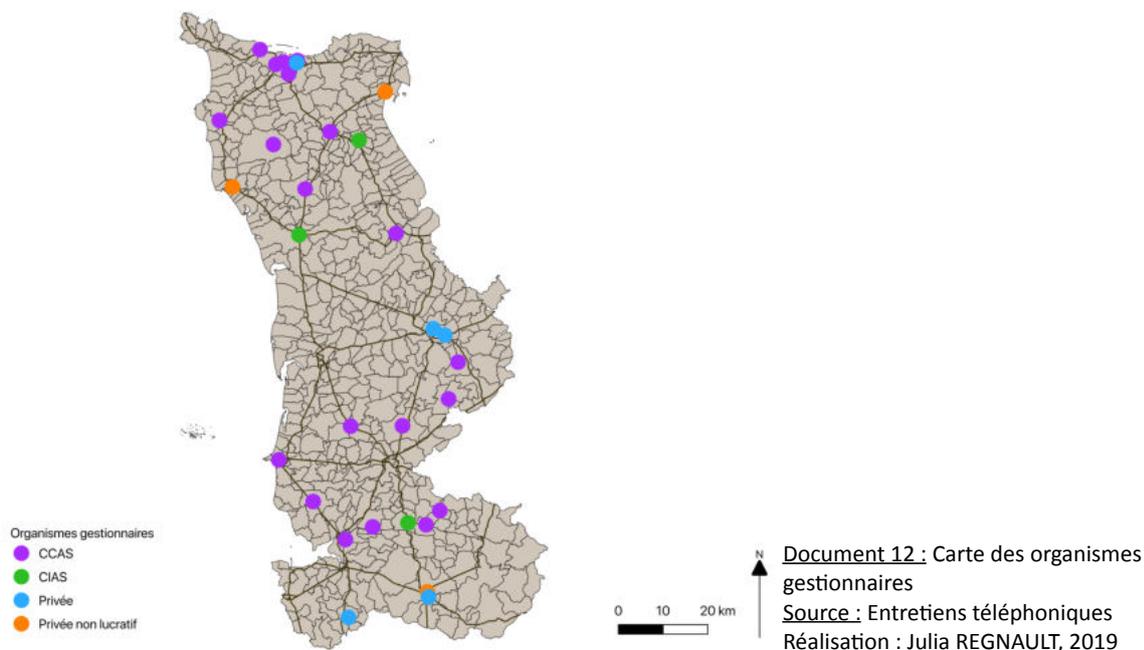
Ci-dessus deux photos (documents 9 et 10) permettant de visualiser ces différentes formes de logements et de bâtis. Dans la résidence *Graindorge* située à Saint-Pois, 25 logements disposent d'un garage et d'un jardin parmi les 32 dont est composée la résidence. Dans la résidence les *Herbières* à Granville les logements n'ont ni garage ni jardin privatif. Cependant, ils disposent tous d'une terrasse ou d'un balcon si le logement est à l'étage, et d'un parking pour se stationner.

Lors de ma collecte d'informations j'ai aussi demandé combien de personnes vivaient au sein de la résidence le jour de mon appel. Cet effectif est sensiblement le même que le nombre de logements, légèrement supérieur lorsque des couples vivent dans la résidence ou légèrement inférieur lorsqu'il y a des logements vacants (document 11). Lorsque l'écart entre le nombre de résidents et le nombre de logements est important, cela signifie qu'un nombre important de logements est vacant, mes interlocuteurs étaient soucieux de se justifier en m'expliquant que cela était le résultat de plusieurs départs simultanés et qu'il fallait un peu de temps afin de remettre le logement en état pour le proposer de nouveau à la location. Je n'ai pas l'effectif de résidents pour la résidence du *Phare d'Argent* car la personne que j'ai eu au téléphone ne souhaitait pas me le donner.

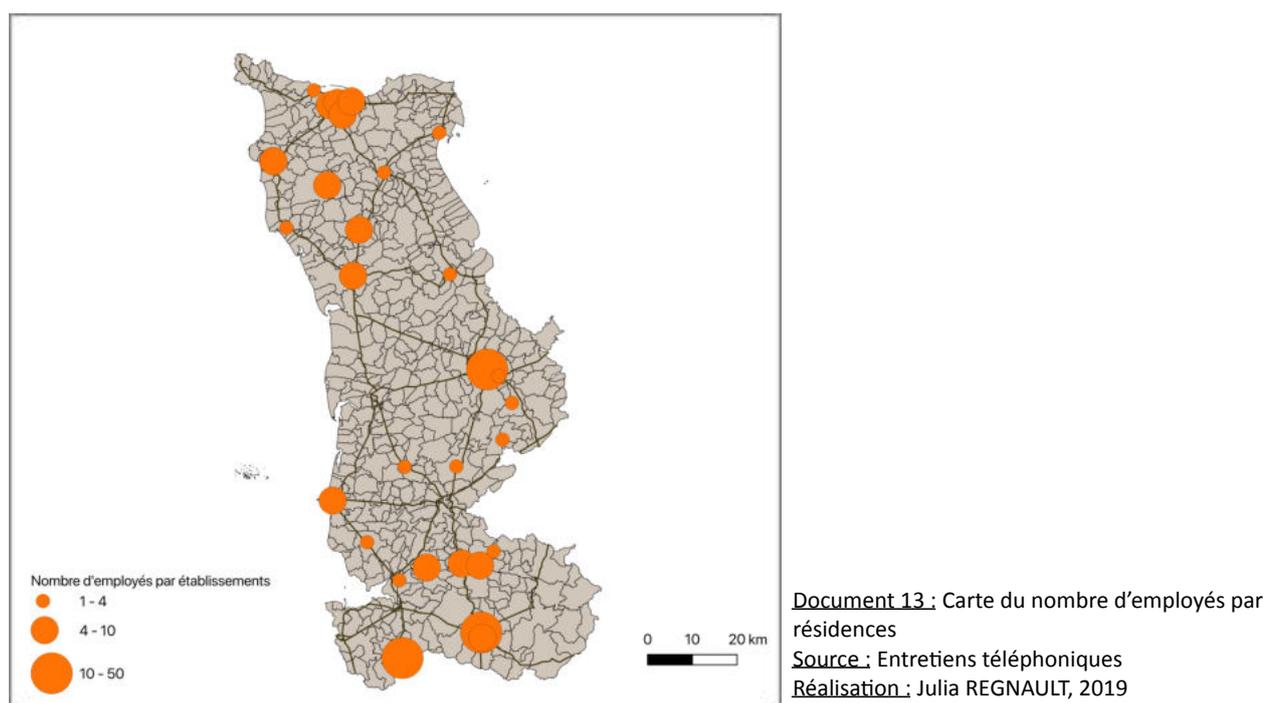


Document 11 : Graphique du nombre de logements et du nombre de résidents
 Source : Entretiens téléphoniques
 Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Les Résidences Autonomie manchoises sont majoritairement publiques et gérées par des CCAS ou CIAS. Les autres sont privées mais se divisent entre celles à but lucratif et celles à but non lucratif. La distinction entre ces deux dernières se fait à travers l'objectif de leur existence, s'il s'agit de faire de la rentabilité ou bien simplement de proposer un service sans penser aux bénéficiaires, dans ce cas il s'agit d'association ou de fondation. La carte ci-dessous (document 12) confirme le fait que les Résidences publiques sont effectivement plus nombreuses.

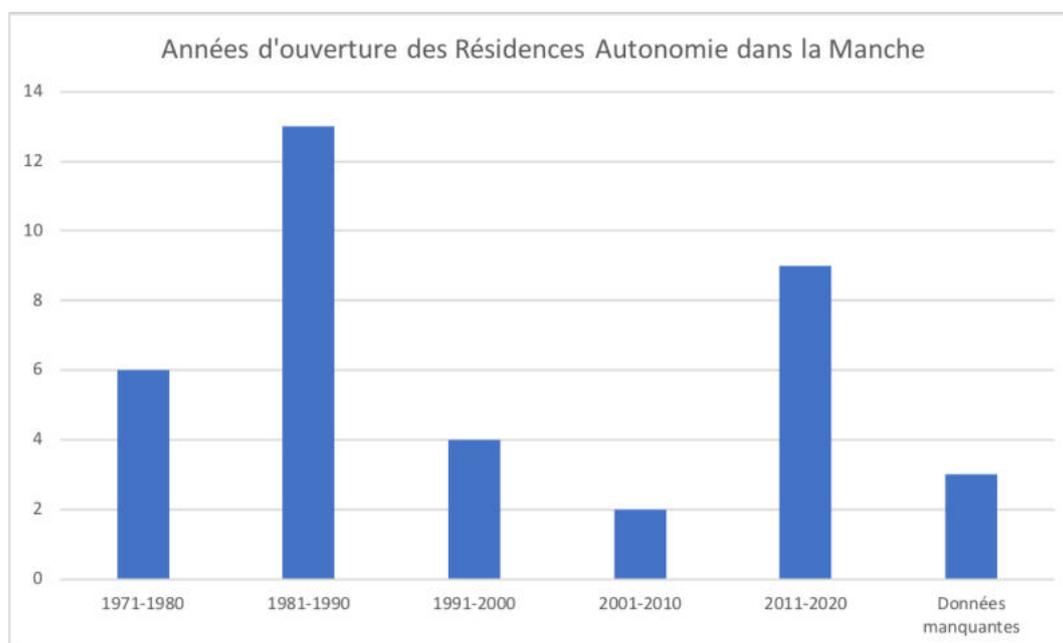


Les ressources financières ne sont pas les mêmes selon l'organisme gestionnaire. Les petites résidences publiques situées en zones rurales disposent de moins de moyens que de grandes résidences privées en zones urbaines. Malgré l'augmentation des aides départementales attribuées aux Résidences Autonomie depuis quelques années, il existe des disparités. Et cela a des répercussions sur le fonctionnement des résidences, notamment sur la mise en place des animations, sur le nombre de salariés.



La carte ci-dessus (document 13) permet de mesurer les écarts importants d'une résidence à l'autre en matière d'emplois. À Percy-en-Normandie au sein de la résidence *Saint-Michel* il n'y a que deux employés dont une remplaçante, tandis qu'à Granparigny dans la résidence les *Hirondelles* il y a 45 salariés.

Enfin, pour terminer sur les différentes caractéristiques, nous allons nous attarder sur les années de construction. La majorité des résidences de la Manche ont été construites avant les années 2000 (22 résidences sur 33 datent d'avant 2000). Aujourd'hui l'ancienneté de certaines résidences se fait ressentir notamment parce qu'elles ne respectent plus les normes de sécurité.



Document 14 : Années d'ouverture des Résidences Autonomie

Source : Entretiens téléphoniques

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Le graphique ci-dessus (document 14) confirme le fait que la plupart des résidences furent construites dans les années 1980 et au début des années 1990, avec un pic en 1989 avec la construction de quatre résidences. Sur ce graphique ne figure pas les phases d'extension, or cinq résidences en ont subies. Notamment à Gavray (résidence *Bois Taney*) 19 ans après la construction neuf nouveaux logements ont été construits, à Sartilly (résidence les *Violettes*), 10 ans après la construction, onze nouveaux logements ont été construits. À Saint-Pois (résidence *Graindorge*), il y a même eu deux phases d'extension, après la construction de quinze logements en 1991, dix autres furent construits en 1997 et encore 7 en 2014. Ces extensions confirment qu'il existait une réelle demande de la part des seniors pour ce type d'hébergement.

2.3 - Les divers modes de gestion

2.3.1 - L'organisation en interne

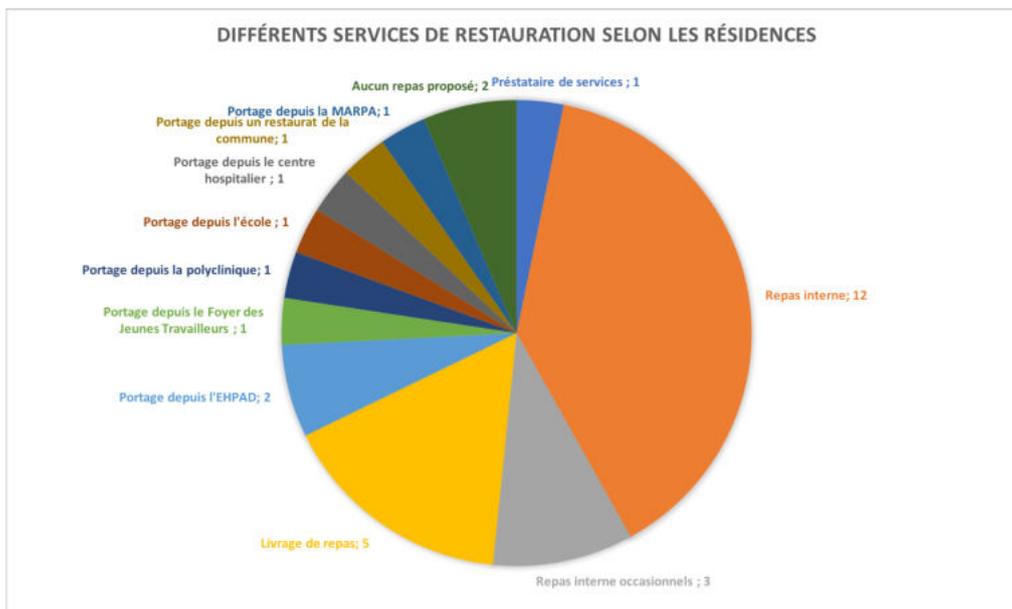
Les Résidences Autonomie offrent en général quatre services différents : la restauration, les animations, la buanderie et enfin le gardiennage. L'objectif de cette partie va être de dresser un tableau de la manière dont ces services sont proposés, à travers la fréquence, l'origine, le fonctionnement, etc. Au-delà du côté informatif de cette partie, l'intérêt est aussi de comprendre que le degré d'accompagnement des Résidences influence beaucoup quant au profil des personnes accueillies.

Le **gardiennage** est un service phare au sein de ces établissements. Beaucoup de seniors souhaitent obtenir un logement en Résidence Autonomie pour une question de sécurité. La surveillance est donc primordiale. Toutefois, cette dernière peut être exercée de différentes manières. Dans certains établissements le personnel peut effectuer des nuits d'astreintes, ou bien mener la surveillance grâce à la télé-assistance. Dans d'autres, des employés disposent d'un logement de fonction au sein même de la résidence. Les veilleuses de nuit effectuent parfois des rondes, rendant même visite aux résidents les plus fragiles. Enfin dans la plupart des résidences, les locataires disposent d'un ou plusieurs « BIP ». Présent sous forme de collier, ou d'interrupteur à proximité du lit ou dans la salle de bain, le « BIP » permet en cas d'urgence, de faire appel au personnel.

La **restauration** n'est pas un service systématiquement proposé par les résidences. Lorsqu'il l'est, il revêt, différentes formes, quant à la fréquence et quant à l'origine des repas (document 15). Ainsi, dans les résidences situées à Gavray et à Percy ce service n'existe pas. À Agneaux où la restauration est proposée, ils font appel à un prestataire de services pour concevoir les repas au sein même de l'établissement, repas proposés aux résidents mais également aux personnes intéressées en dehors de la résidence par un système de portage à domicile. D'autres Résidences font venir les repas depuis l'EHPAD par liaison chaude ou froide (c'est le cas à Bricquebec-en-Cotentin et à Saint-Sauveur-le-Vicomte). D'autres encore font appel à un restaurant de leur commune (c'est le cas à Saint-Pois) ou au Foyer des Jeunes Travailleurs (Cherbourg-en-Cotentin).

Parmi cet éventail d'organisations, il est à noter que seules 12 résidences sur les 33 que comptent le département, produisent les repas au sein même de l'établissement (document 15). À cela plusieurs explications : le concept même des Résidences Autonomie qui sont sensées s'adresser à des personnes autonomes, contrairement aux EHPAD ; le coût de la mise en place d'une cuisine et de son fonctionnement ; les normes d'hygiène très drastiques, les locaux non adaptés. À noter que, à l'ouverture des premières résidences Autonomie, celles-ci ont accueilli des personnes, comme le prévoit le concept, plutôt autonomes, or ces mêmes personnes ont vieilli et ce service, dont ils n'avaient pas l'utilité à l'époque de leur accueil leur serait plus nécessaire aujourd'hui.

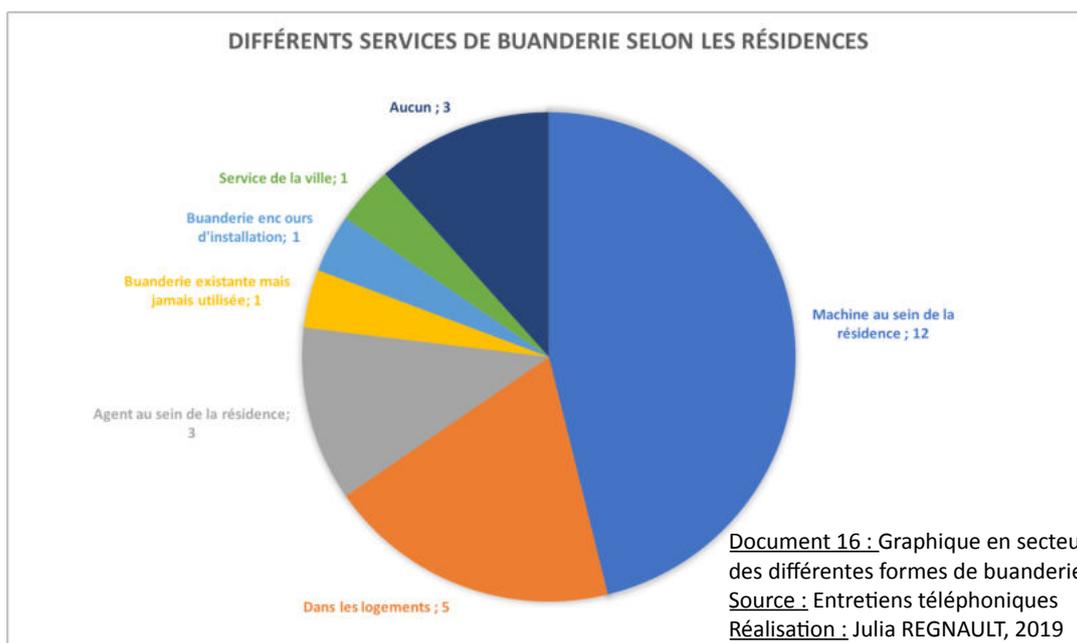
Autre différence constatée dans le service de restauration : la fréquence à laquelle les repas sont proposés. En effet, certaines ne proposent que les déjeuners du lundi au vendredi, tandis que d'autres proposent le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner tous les jours de la semaine.



Document 15 : Graphique en secteur des différentes formes de restauration
Source : Entretiens téléphoniques
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Le troisième service qui peut être proposé dans une résidence autonomie est celui de **buanderie**. Là encore, les fonctionnements divergent selon les structures, allant de celle où mon interlocutrice (Gavray, Janvier 2019) est fortement surprise que je lui pose la question car il est évident que les résidents sont parfaitement autonomes à ce sujet, à la résidence où il n'y a pas d'évacuation d'eau pour installer un lave-linge dans les logements. Ainsi, lorsque les résidents ne sont pas autonomes face à cette tâche de la vie quotidienne, ou bien lorsqu'ils n'ont pas la possibilité d'installer une machine à laver, il existe des alternatives. Certains établissements font appel à un agent dont l'unique mission est de laver, sécher et repasser le linge des résidents (c'est le cas à Cherbourg-en-Cotentin, résidence les Roquettes), parfois la solution vient de l'extérieur grâce à un service de la ville qui vient chercher le linge sale et le rapporte deux jours plus tard, propre et repassé (c'est le cas à Cherbourg-en-Cotentin, résidence le Vieux Château).

Ci-dessous un graphique (document 16) permettant de comprendre quels moyens sont disponibles pour laver son linge lorsque l'on vit en Résidence Autonomie.



Document 16 : Graphique en secteur des différentes formes de buanderie
Source : Entretiens téléphoniques
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Le quatrième et dernier service est un aspect très important à la fois pour les résidents et pour le fonctionnement de la Résidence, il s'agit des **animations**. Certaines résidences proposent des animations atypiques (camps Viking, compositions florales, cuisine puis vente des gâteaux pour le téléthon, etc.), mais une grande partie des animations sont semblables d'une résidence à l'autre, je pense ici à la gym douce, aux ateliers mémoires, à la chorale, etc. C'est donc à travers la fréquence de ces animations que les résidences vont se démarquer. Parfois elles ont lieu quotidiennement, et même deux fois par jour, tandis que pour certains établissements, les animations sont plus rares (uniquement lors des grands événements tels que les changements de saisons). Ces différences peuvent s'expliquer par l'emploi ou non d'une animatrice, toutes les résidences n'ayant pas le budget suffisant pour financer un salarié exclusivement dédié à l'animation.

Enfin, tous les services précédemment cités ne sont pas les seuls auxquels les résidents peuvent faire appel. Au même titre que dans un logement ordinaire, les résidents peuvent recourir à des services de soins ou d'aides à domicile. Ainsi, de nombreux résidents font appel à une aide ménagère ou à une aide à domicile qui peut se charger aussi de faire les courses, de laver le linge, de préparer des repas (ces informations n'apparaissent pas dans l'organigramme car il s'agit de cas individuels, et non des fonctionnements des Résidences)... En plus de l'intervention de ces professionnels, les aidants (famille et/ou amis) sont également très présents pour certains résidents. La loi ASV souhaite d'ailleurs apporter un soutien aux aidants (avec le « droit au répit ») qui parfois interviennent quotidiennement auprès d'un senior.

2.3.2- Une gestion influencée par le profil du personnel

Les entretiens téléphoniques que j'ai menés étaient plus ou moins longs. J'ai malgré tout pu percevoir des façons de penser la Résidence Autonomie bien différentes et parfois même contradictoires. Ces diverses perceptions de la Résidence Autonomie et les politiques de gestion influencent indéniablement sur les personnes accueillies. À de nombreuses reprises, mes interlocutrices m'ont donné la définition de la Résidence Autonomie pour justifier le fait, par exemple, qu'il n'existait pas de buanderie, ou bien de service de restauration. Confortée par ces premiers contacts téléphoniques dans l'idée que les résidents étaient très peu accompagnés, j'apprenais lors de l'appel suivant que le personnel se chargeait de toutes les tâches de la vie quotidienne, jusqu'à effectuer des toilettes.

Lorsque les Résidences proposent de nombreux services, le personnel n'est pas pour autant systématiquement plus important. Cela s'explique par la forte polyvalence des employés, qui dans la grande majorité des cas, sont des femmes. Les hommes travaillant dans les résidences font plutôt des interventions ponctuelles, le plus souvent associées aux travaux extérieurs ou aux grosses réparations. Ces mêmes hommes sont d'ailleurs souvent les employés municipaux (dans le cas des résidences publiques). Je vais donc m'autoriser à féminiser le personnel travaillant dans ces résidences. Je mettrais : D'ailleurs, le poste de "maitresse de maison" régulièrement rencontré dans les résidences Autonomie reflète bien la féminisation du secteur. La maîtresse de maison est définie comme « étant la personne qui dirige la maison » (dictionnaire *Le Petit Robert* 2014). Au sein des résidences les maîtresses de maison sont très polyvalentes. Souvent peu nombreuses (CF: partie sur le nombre d'employés dans les résidences), les les employées (maîtresses de maisons et agents) ont de nombreuses missions. Voici une liste non-exhaustive des tâches qu'elles doivent effectuer : s'occuper de l'entretien des locaux, rendre visite aux résidents, distribuer les repas, assurer la sécurité de l'établissement en verrouillant les portes le soir, effectuer les petites réparations (surtout lorsque qu'elles sont urgentes et en dehors des jours de travail des employés municipaux), assurer les animations lorsque les budgets sont trop faibles pour employer une animatrice, ou encore venir en aide aux résidents dans leurs démarches administratives. En définitive, dans les résidences ayant peu de personnels, celui-ci assure souvent des missions très diverses.

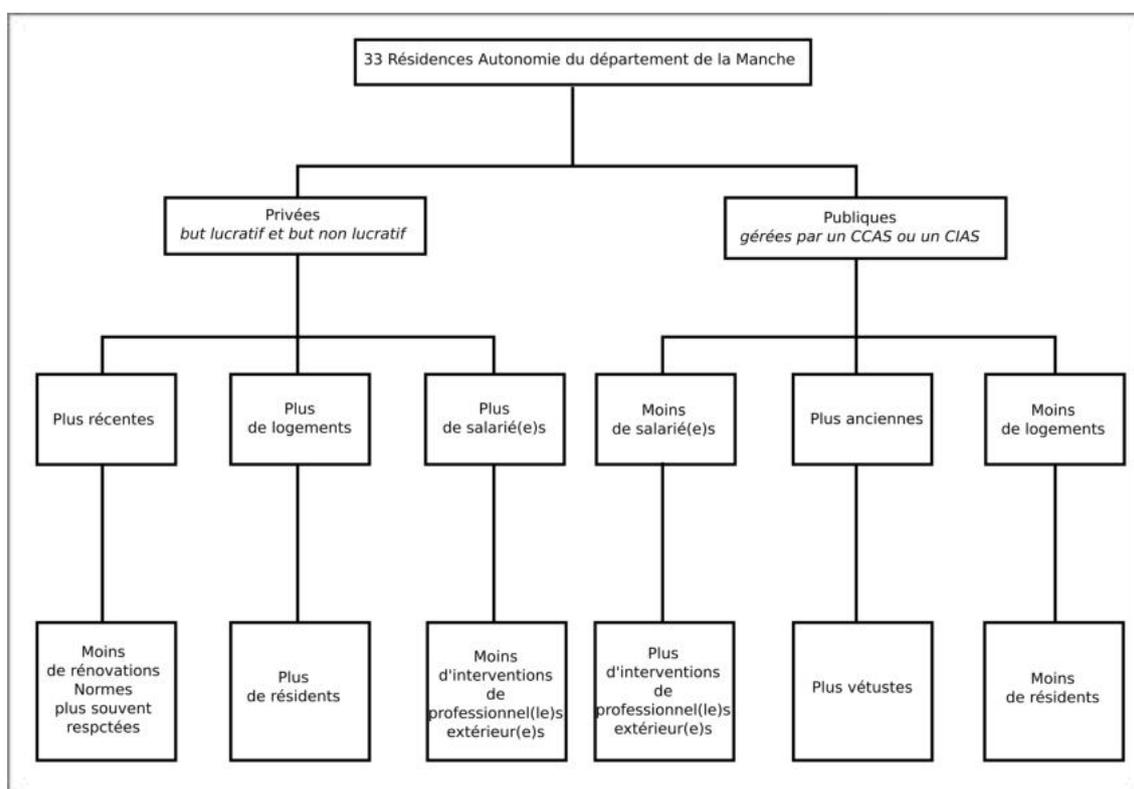
Le profil du personnel, influence sur le fonctionnement de la résidence. Cependant la municipalité joue aussi un rôle important sur le rapport au logement. Même si la plupart du temps il est normal de dire que les logements sont ceux des résidents certains règlements imposent quelques interdictions. Par exemple, souvent au grand regret du personnel et des résidents, certains élus interdisent la présence d'animaux de compagnie.

La liberté des résidents de jouir de leur logement pose aussi quelques préoccupations pour le personnel, notamment au sujet de la présence du tabac et de l'alcool. En effet il est difficilement concevable d'interdire de fumer ou de consommer de l'alcool dans les logements dans la mesure où les résidents sont de véritables locataires. Cependant, dans certains lieux, il y a déjà eu des violences, l'alcool fut à l'origine de faits de violence. Les risques d'incendies sont aussi plus importants lorsque le résident est fumeur. Cette crainte de l'incendie est telle préoccupation que de nombreux établissements interdisent la cuisson au gaz, au profit de celles électriques.

2.4 - Synthèse

Parmi toutes les résidences étudiées dans le cadre de ce mémoire, certaines se sont distinguées par leur absence quasi totale de services, ou a contrario, par leur multitude de services proposés aux personnes âgées. Pour les premières, les résidents doivent être pleinement autonomes ou bien organiser leur accompagnement eux-mêmes (aidants, services à domicile, etc.), tandis que pour les secondes, la perte d'autonomie n'est pas forcément un frein pour y séjourner. Le fait de proposer les trois repas tous les jours de la semaine, de prendre en charge intégralement l'entretien du linge, autant de prestations qui vont orienter le choix des résidents et par conséquent leur profil. Au-delà de ces services, les aspects liés à l'habitat proprement dit vont orienter les personnes âgées dans leur choix tels que la présence d'un jardin, d'un garage, d'une seconde voire d'une troisième pièce de vie, etc.

Cette disparité au sein des Résidences Autonomie tente d'être atténuée au travers de la loi ASV. En effet, cette dernière encourage les établissements à proposer quatre services majeurs à savoir la restauration, la buanderie, les animations, la surveillance. Les résidences proposant ce panel de services sont d'ailleurs d'ores et déjà subventionnées par le département via le forfait autonomie. L'objectif de cette loi est d'homogénéiser l'offre de Résidences Autonomie afin de mieux cerner leur vocation et en faciliter l'accès pour les personnes en demande.



Document 17 : Schéma de synthèse

Source : Entretiens téléphoniques

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Le document ci-dessus (document 17) est une illustration générale des fonctionnements selon les organismes gestionnaires : privés ou publics. Il s'agit là d'une typologie générale, il y a quelques contre exemple et uniquement valable pour le département de la Manche.

3 - Localisations et contextes de mes cinq terrains d'étude

Dans cette partie je vais me concentrer sur cinq résidences en particulier. L'objectif de cette partie est de poser le contexte en analysant l'environnement autour des résidences mais aussi de comprendre tout le fonctionnement de ces établissements. Les résultats que je vais exposer ici sont issus de la deuxième période de mon travail de recherche, celle du travail dit de terrain, mais aussi d'un travail de cartographie et de traitement de données INSEE.

3.1 - Méthodologie

Les cinq résidences ont été choisies selon deux critères. Le premier tenait compte de leurs spécificités : celle de Granville par son nombre important de logements et son ouverture récente, celle de Valognes au contraire par son ancienneté, celle d'Agneaux du fait de sa gestion privée, celle de Condé-sur-Vire pour son faible nombre de logements et enfin celle de Saint-Sauveur-le-Vicomte pour le réel intérêt de la responsable pour mon sujet. De manière générale, tous mes interlocuteurs se sont montrés intéressés par mon étude mais ceux des cinq terrains d'étude retenus ont été particulièrement réceptifs lorsque je les ai eus au téléphone. Ce qui constitua mon deuxième critère de sélections.

Afin de mieux comprendre le cadre dans lequel chacune des résidences se trouve, j'ai choisi d'appréhender le fonctionnement de la résidence et son environnement à travers trois échelles : l'échelle du canton, l'échelle de la commune et enfin l'échelle de la résidence.

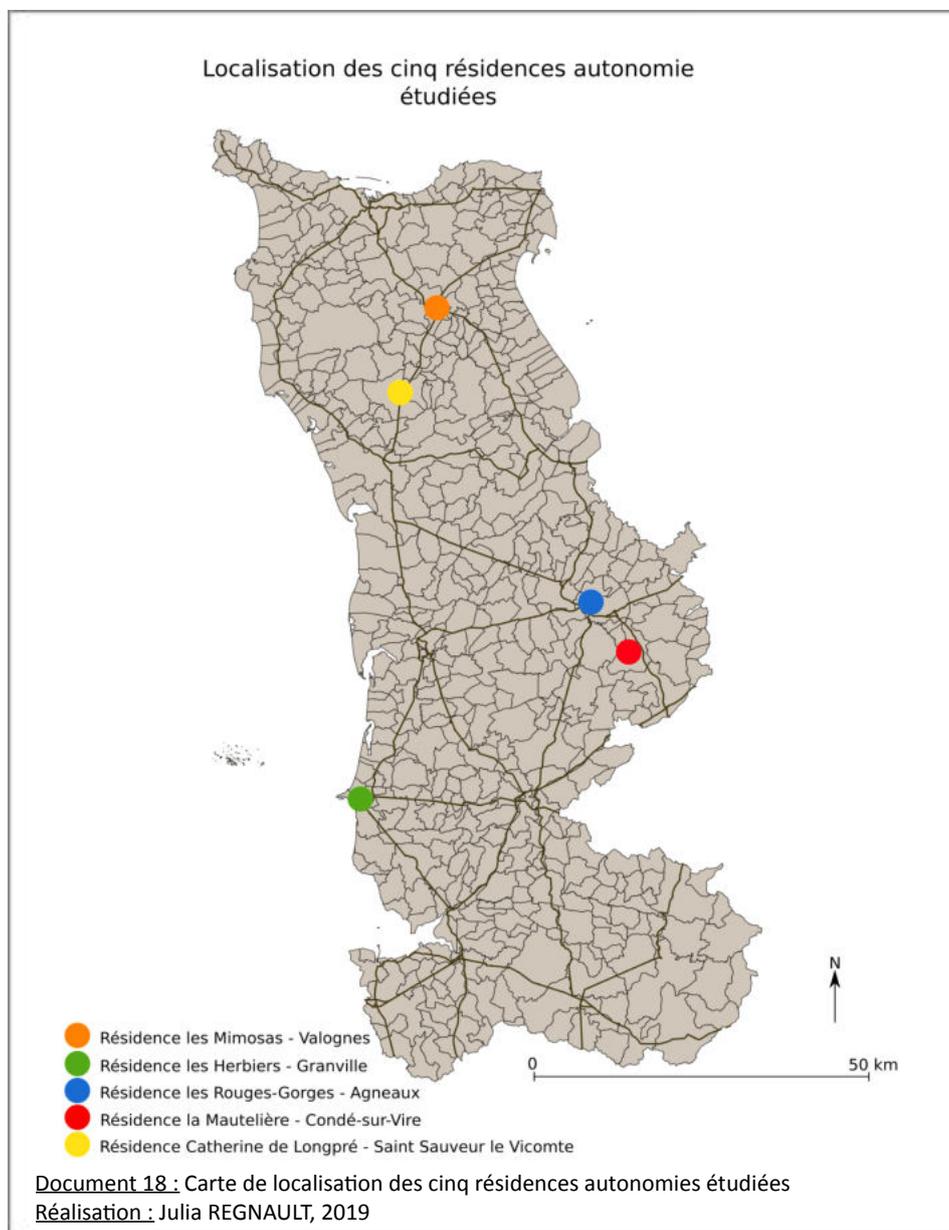
Pour réaliser les études à l'échelle du canton je me suis munie des données INSEE. Les récentes fusions de communes me demandaient une certaine rigueur afin de transposer les bonnes données aux bonnes limites administratives. La cartographie a ensuite été réalisée sur QGIS.

Les croquis réalisés à l'échelle de la commune permettent de se faire une idée de l'environnement immédiat de la résidence. J'ai donc souhaité grâce à un code couleur, mettre en avant les équipements pouvant être intéressants pour des personnes âgées vivant en Résidence Autonomie. Il s'agit donc des professionnels de santé, des commerces alimentaires, des services récréatifs ou encore des bâtiments éducatifs. De multiples sources m'ont permis d'obtenir toutes ces informations : le site MAIA-Manche pour les services de santé, les sites communaux pour les écoles, google maps pour les commerces alimentaires et les services récréatifs, mais aussi, pour chacun de ces équipements, ma visite du terrain.

Ensuite, la présentation des établissements fut réalisée grâce aux entretiens que j'ai effectués avec les responsables des établissements lors de ma première visite. Les photos permettant d'illustrer mes propos ont été réalisées le jour de l'entretien avec la responsable, ou quelques jours plus tard, lors de mes entretiens avec les résidents. Certaines informations viennent aussi des livrets d'accueil qui m'ont été donnés lors du premier rendez-vous, notamment en ce qui concerne les tarifs.

3.2 - Localisation et description des terrains d'étude

Les cinq résidences étudiées sont situées dans des communes différentes. Cependant, la résidence les *Mimosas* et la résidence *Catherine de Longpré* sont relativement proches, même chose que pour la résidence les *Rouges-Gorges* et la résidence la *Mautelière*.



L'analyse à l'échelle du canton, mais également des espaces à proximité des résidences permet de confronter la situation des cinq résidences étudiées avec la notion de « territoire favorable au vieillissement ». Cette expression fait référence à l'environnement autour de la résidence, celui-ci doit alors être composé de services et de commerces pour permettre aux personnes âgées de préserver leur autonomie et cela le plus longtemps possible. Le territoire favorable au vieillissement doit alors être équipé de commerces, de transports en commun, de parcs et de services de santé, et cela dans un rayon de 300m maximum⁷.

⁷ Diagnostic « Villes Amies des Aînées » à Granville - Pierre-Marie CHAPON

Dans les sous-parties suivantes je procéderai à une description quantitative et qualitative de mes terrains d'étude. Ainsi, pour mes cinq résidences, je vais poser le contexte démographique à l'échelle du canton (cartes), puis faire une analyse des logiques spatiales à l'échelle de la commune (croquis surtout centré sur la résidence), et enfin effectuer une description sommaire du fonctionnement de chacune des résidences (photographies). L'objectif n'est pas de pointer les résidences ne disposant pas d'un environnement « favorable au vieillissement », mais plutôt de visualiser et de contextualiser la place que les résidences autonomie occupent à travers plusieurs échelles.

La Manche est un département où le degré de vieillissement est particulièrement élevé avec une population de plus de 65 ans nettement supérieure au nombre d'individus de moins de 20 ans. Le pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans est de 22,90% et celui des personnes âgées de plus de 80 ans est de 7,72%. Toutes les données citées dans les parties suivantes sont issues du dernier recensement INSEE, soit de 2015. Toutefois, les pourcentages de personnes âgées de plus de 60 ans et celui des personnes âgées de plus de 80 ans, sont à nuancer. En effet, certains chiffres peuvent être fortement influencés par la présence ou non, d'un établissement qui accueille des seniors. Il n'est pas possible, en raison de l'anonymisation des données INSEE, de savoir si les résidents d'un hébergement pour seniors sont domiciliés dans ce dernier ou dans une autre commune lors du recensement.

3.2.1 - Le canton, la commune, la résidence : le cas de Condé-sur-Vire

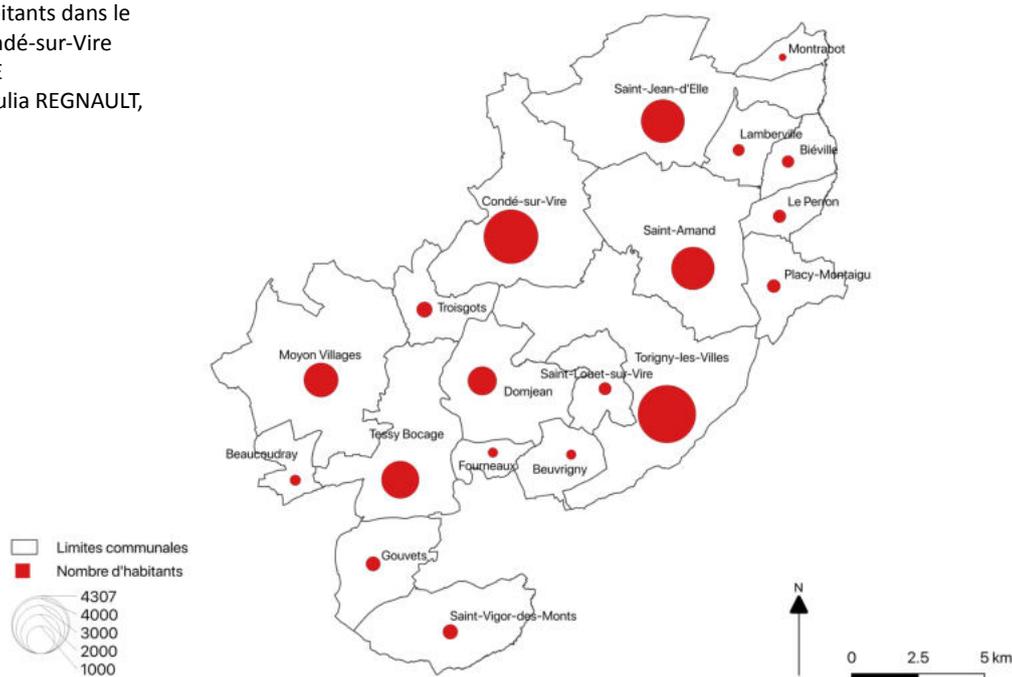
La résidence la *Mautelière* fut la première à m'accueillir. Située en périphérie de Saint-Lô, ville préfecture, la commune de Condé-sur-Vire possède 4082 habitants (recensement INSEE de 2015). Condé-sur-Vire est à la fois le nom d'une commune déléguée et d'une commune nouvelle, résultat de la fusion de trois communes : Condé-sur-Vire, Mesnil-Raoult et Troisgots. Le choix de conserver le nom de Condé-sur-Vire est surtout économique, car accueillant un certain nombre d'entreprises dont l'usine agroalimentaire Elle&Vire, il était important de préserver ce nom. Cette usine fut construite en 1945 en tant que coopérative agricole regroupant à cette époque seulement 17 agriculteurs. Aujourd'hui Elle&Vire est devenue une grande marque de produits laitiers et emblématique de la commune de Condé-sur-Vire (document 19).



Document 19 :
Photographie de l'usine
Elle&Vire de Condé-sur-
Vire
Réalisation : Julia
REGNAULT, 2019

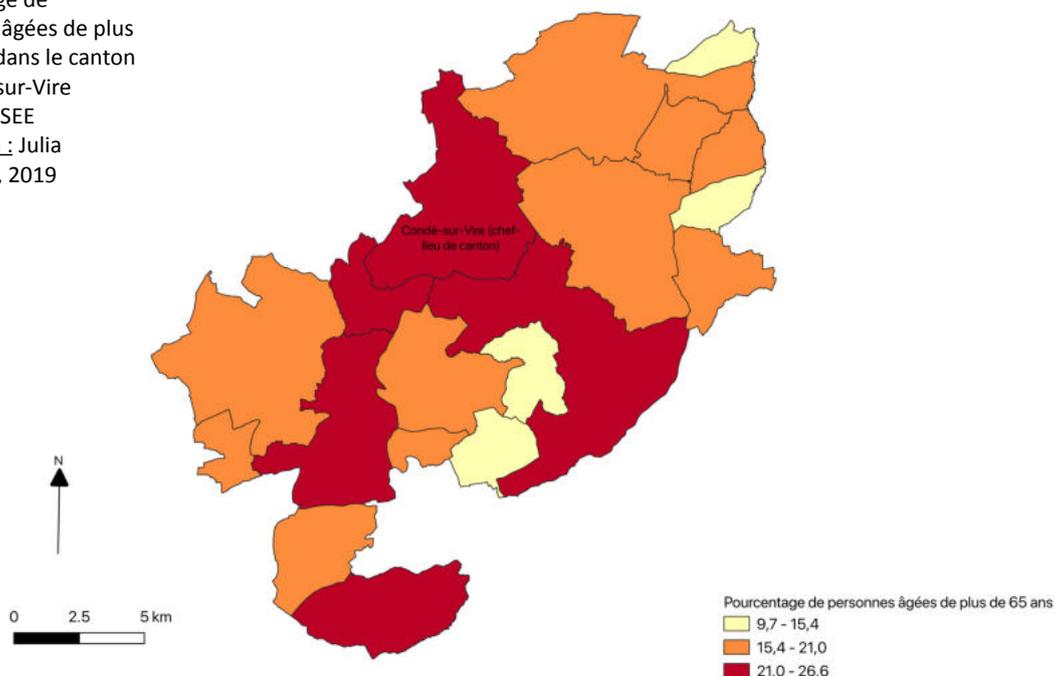
La commune de Condé-sur-Vire fait partie du canton portant son nom. Celui-ci est composé de 17 communes dont Condé-sur-Vire est le chef-lieu. Afin de comprendre quelle est la situation démographique de ce canton, voici ci-dessous trois cartes (documents 20, 21 et 22).

Document 20 : Carte du
nombre d'habitants dans le
canton de Condé-sur-Vire
Source : INSEE
Réalisation : Julia REGNAULT,
2019

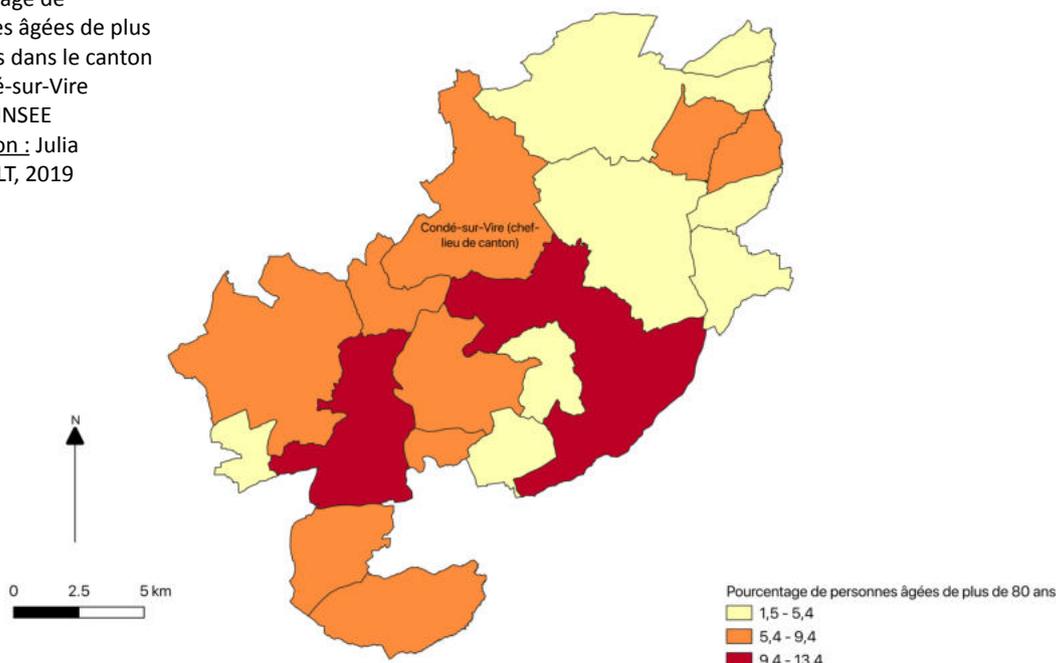


J'ai fait le choix dans un premier temps de faire une carte sur le nombre d'habitants par communes. Il me paraît judicieux de connaître les valeurs absolues avant de proposer des cartes avec des valeurs relatives. Les deux communes avec le nombre d'habitants le plus élevé sont les communes de Condé-sur-Vire (3777) et de Torigni-les-Villes (4307 habitants). La commune la moins peuplée est celle se situant à l'extrême nord, celle de Montrabot avec seulement 70 habitants.

Document 21 : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton de Condé-sur-Vire
 Source : INSEE
 Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



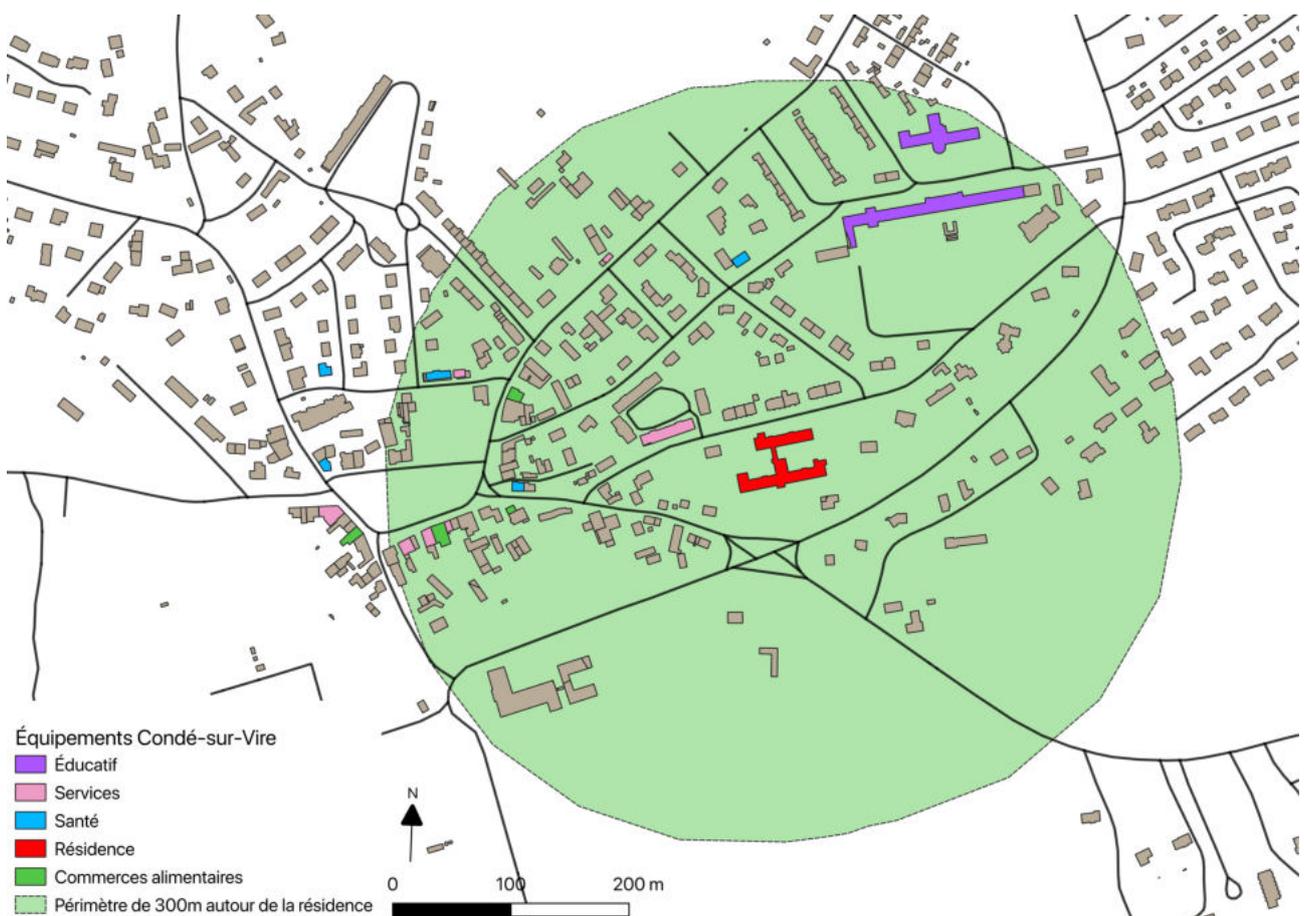
Document 22 : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 80 ans dans le canton de Condé-sur-Vire
 Source : INSEE
 Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Ci-dessus deux cartes avec les variables « population de plus de 65 ans » et « population de plus de 80 ans » (documents 21 et 22). Il s'agit de seniors dans les deux cas mais il me paraissait intéressant de voir si les communes ayant les taux les plus faibles de personnes de plus de 65 ans sont aussi celles qui ont les taux les plus faibles de personnes de plus de 80 ans. Il s'avère que cela est vrai pour la plupart des communes. Par exemple, la commune ayant le taux de personnes âgées de plus de 65 ans le plus élevé est la commune de Tessy-Bocage avec 26,65%, il s'agit aussi de la commune avec le taux de personnes âgées de plus de 80 ans le plus élevé avec 13,40%. À l'inverse la commune avec le taux de personnes âgées de plus de 65 ans le plus faible est celle de Saint-Louet-sur-Vire avec 9,71% et il s'agit aussi de celle avec le taux de seniors plus de 80 ans le plus faible avec 1,46%.

Au-delà de ces chiffres cela illustre un processus intéressant, les personnes vivant dans une commune à 65 ans ont tendance à y rester au moins jusqu'à leurs 80 ans, ou bien, le territoire est attractif pour les seniors. Même si pour des raisons naturelles, les effectifs diminuent, les pourcentages restent proportionnels.

J'ai trouvé l'échelle du canton intéressante pour appréhender la situation démographique de Condé-sur-Vire. Désormais, il faut analyser la commune où se trouve la résidence autonomie la *Mautelière*. Pour cela j'ai réalisé un croquis ci-dessous (document 23), afin de cerner au mieux les logiques spatiales.



Document 23 : Croquis de Condé-sur-Vire

Source : Analyse du terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Grâce à un code couleur il est possible de comprendre le fonctionnement de la commune. Les « services » divers sont composés de la Poste, de salons de coiffure ou encore d'opticiens. Les services de santé puisqu'il s'agit d'un élément important sont ici composés d'un kinésithérapeute, d'une maison médicale (avec médecins et infirmières), d'un dentiste, d'un ostéopathe et d'une pharmacie. La zone tampon visible en vert sur le croquis fait référence au fameux « territoire favorable au vieillissement ». Il s'agit donc d'un périmètre de 300m autour de la résidence permettant de visualiser facilement si les résidents ont suffisamment d'équipements à proximité de leur logement). Nous pouvons sans difficulté se rendre compte que la résidence possède à la fois les services de santé et les commerces alimentaires à proximité (documents 24 et 25). Les deux services de santé extérieurs au périmètre figurant en vert sont l'ostéopathe et le dentiste.



Document 24 : Photographie du bourg de Condé-sur-Vire
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 25 : Photographie des services en face de la résidence de Condé-sur-Vire
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 26 : Photographie d'une rue de Condé-sur-Vire
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Malgré cette proximité des services, il existe un dénivelé important à Condé-sur-Vire rendant ainsi les déplacements plus compliqués, et cela malgré de faibles distances. La photo ci-contre (document 26) ne correspond pas à la route qui mène à la résidence mais à une route parallèle à cette dernière. La route que l'on peut observer mène dans le bourg de la commune et témoigne de la forte pente, identique à celle en face de la résidence.

Concernant les services à domicile, les résidents peuvent faire appel au SSIAD de Torigni-les-Villes (à 4 km de la résidence) ou à l'ADMR de Saint-Lô (à 7 km de la résidence).

La résidence la *Mautelière* a ouvert en 2002 et est composée de 19 logements, 15 appartements de 31m² et 4 appartements de 46m². La maîtresse de maison possède aussi logement au sein de la résidence. Tous les logements sont plain-pied et disposent d'une porte vitrée donnant sur l'extérieur ainsi que des volets électriques (documents 27 et 28). Progressivement les logements sont rénovés afin de les rendre plus neutres. Les logements sont chauffés jusqu'à 15°C, au-delà de cette température les résidents peuvent, à leur charge, allumer les chauffages électriques. Les résidents doivent respecter deux interdictions : celle de posséder une cuisinière au gaz et celle de posséder de l'alcool. Cette dernière interdiction découle d'un accident ayant eu lieu des années auparavant avec un résident alcoolisé qui fut violent. Sinon, les résidents peuvent fumer et posséder un animal de compagnie.



Document 27 : Photographie de l'extérieur de la Résidence la *Mautelière*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 28 : Photographie d'un logement vacant de la Résidence la *Mautelière*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

En plus des logements, la résidence dispose d'une salle faisant office de réfectoire et de salle d'activité, et d'une bibliothèque (documents 29 et 30). Les animations sont accessibles gratuitement aux personnes extérieures à la résidence. Aujourd'hui seule la mère de la maîtresse de maison y participe.



Document 29 : Photographie de la bibliothèque de la Résidence la *Mautelière*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 30 : Photographie de la salle de restauration et d'animation de la Résidence la *Mautelière*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Cette résidence est publique, gérée par la commune, et emploie trois personnes. Les espaces verts sont quant à eux entretenus par les services de la mairie. Les animations sont assurées à la fois par des intervenants extérieurs et par les maîtresses de maison. Pour les services de restauration la commune fait appel au service « Happy », qui livre des repas du lundi au jeudi, le reste de la semaine c'est l'école qui assure ce service.

Lorsqu'une personne s'inscrit afin d'obtenir un logement à la *Mautelière*, le personnel de la résidence demande à cette dernière de remplir le formulaire pour l'inscription à l'EHPAD de Torigni-les-Villes. Il s'agit d'un accord passé entre l'EHPAD et la résidence. Les personnes souhaitant obtenir un logement doivent aussi effectuer une visite médicale afin de déterminer leur GIR. Enfin, la maîtresse de maison passe une journée complète chez la personne souhaitant rejoindre la résidence afin de mesurer son autonomie.

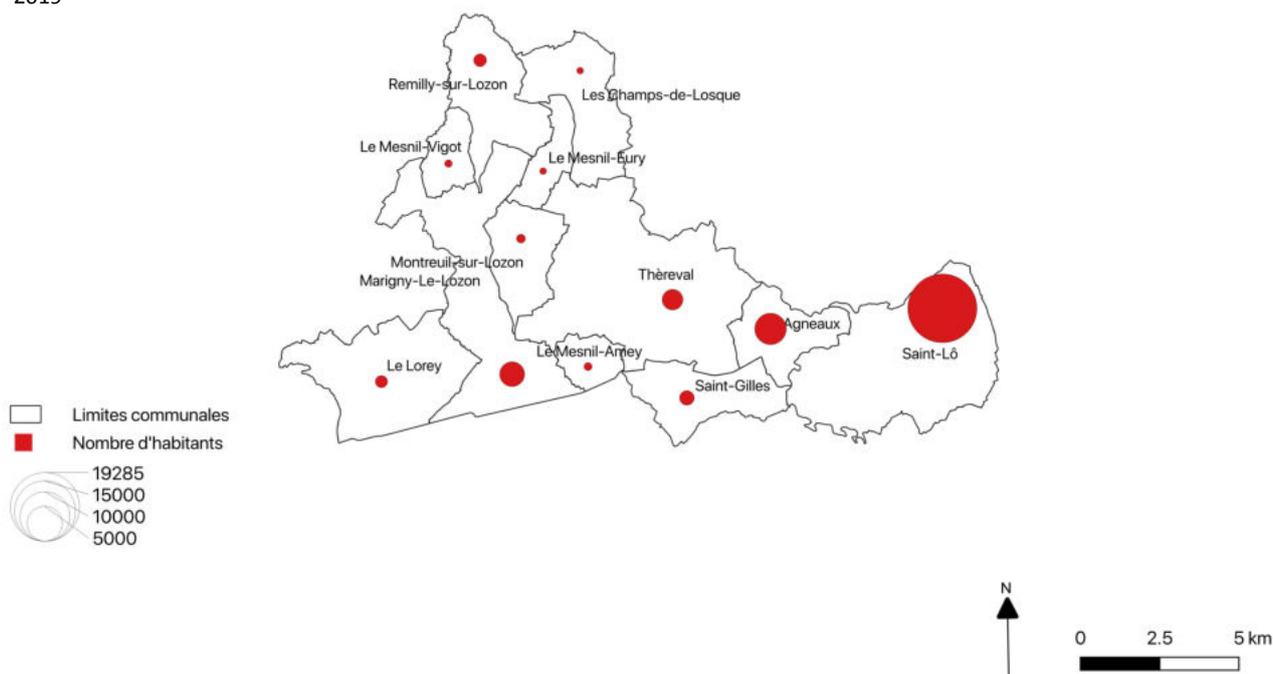
3.2.2 - Le canton, la commune, la résidence : le cas d'Agneaux

La commune d'Agneaux est située à l'ouest de Saint-Lô, préfecture de la Manche. Située sur l'axe Coutances-Saint-Lô, le bâti dense est surtout concentré autour de la D900. Composée de 4072 habitants, Agneaux accueille la résidence autonomie « les Rouges-Gorges ».

Document 31 : Carte du nombre d'habitants dans le canton de Saint-Lô

Source : INSEE

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



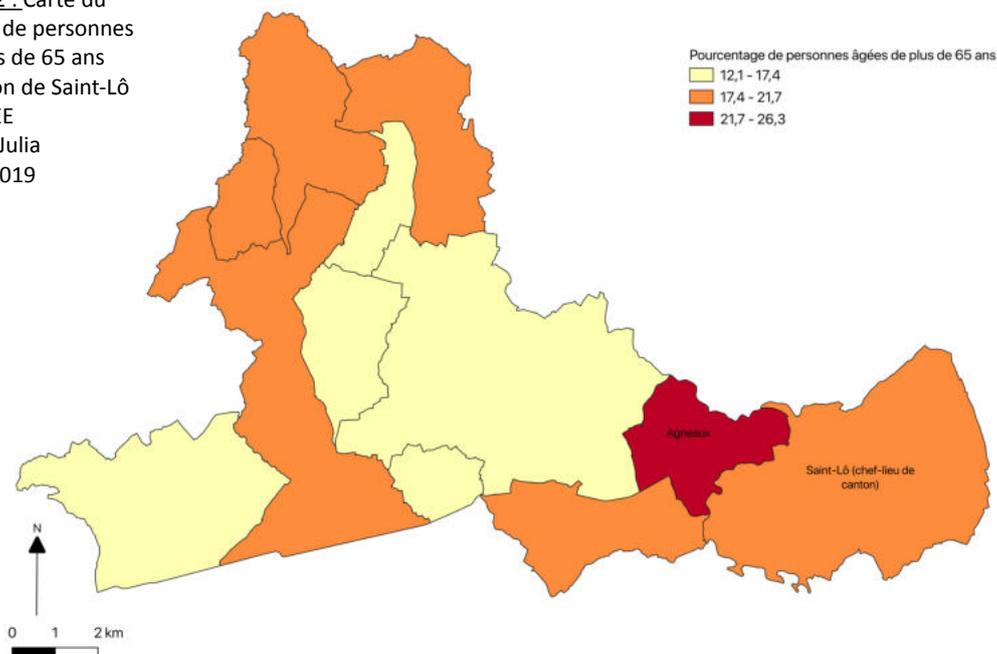
Agneaux est la deuxième commune la plus peuplée du canton après Saint-Lô (19 285 habitants). La commune nouvelle de Remilly-les-Marais n'est pas représentée sur la carte puisque la géographie que l'on voit illustre non pas la commune nouvelle mais les communes déléguées à savoir le Mesnil-Vigot, Remilly-sur-Lozon et les Champs-de-Losque (document 31).

Au sujet de la répartition des personnes âgées sur le canton, Agneaux se situe au premier rang pour les personnes âgées de plus de 65 ans avec 26,29% mais aussi pour les personnes âgées de plus de 80 ans, avec 9,27% (documents 32 et 33). La géographie est à peu près similaire entre la répartition des « plus de 65 ans » et des « plus de 80 ans ». La moyenne des personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton (21,56%) est légèrement inférieure à la moyenne départementale (22,90%) tandis que pour les plus de 80 ans, la moyenne du canton (7,77%) est légèrement supérieure à celle de la Manche (7,72%).

Document 32 : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton de Saint-Lô

Source : INSEE

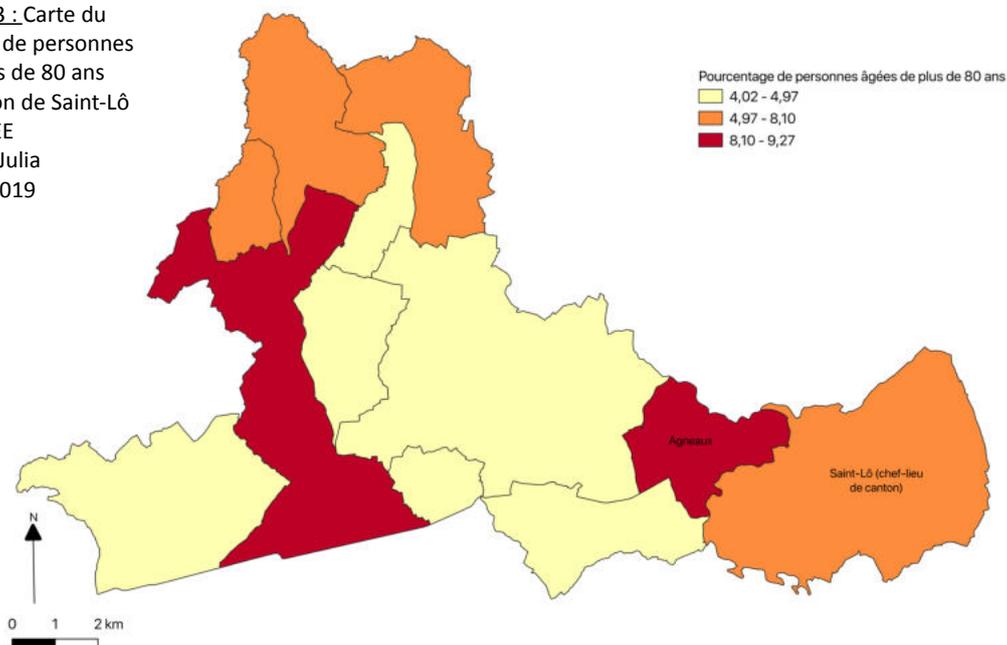
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



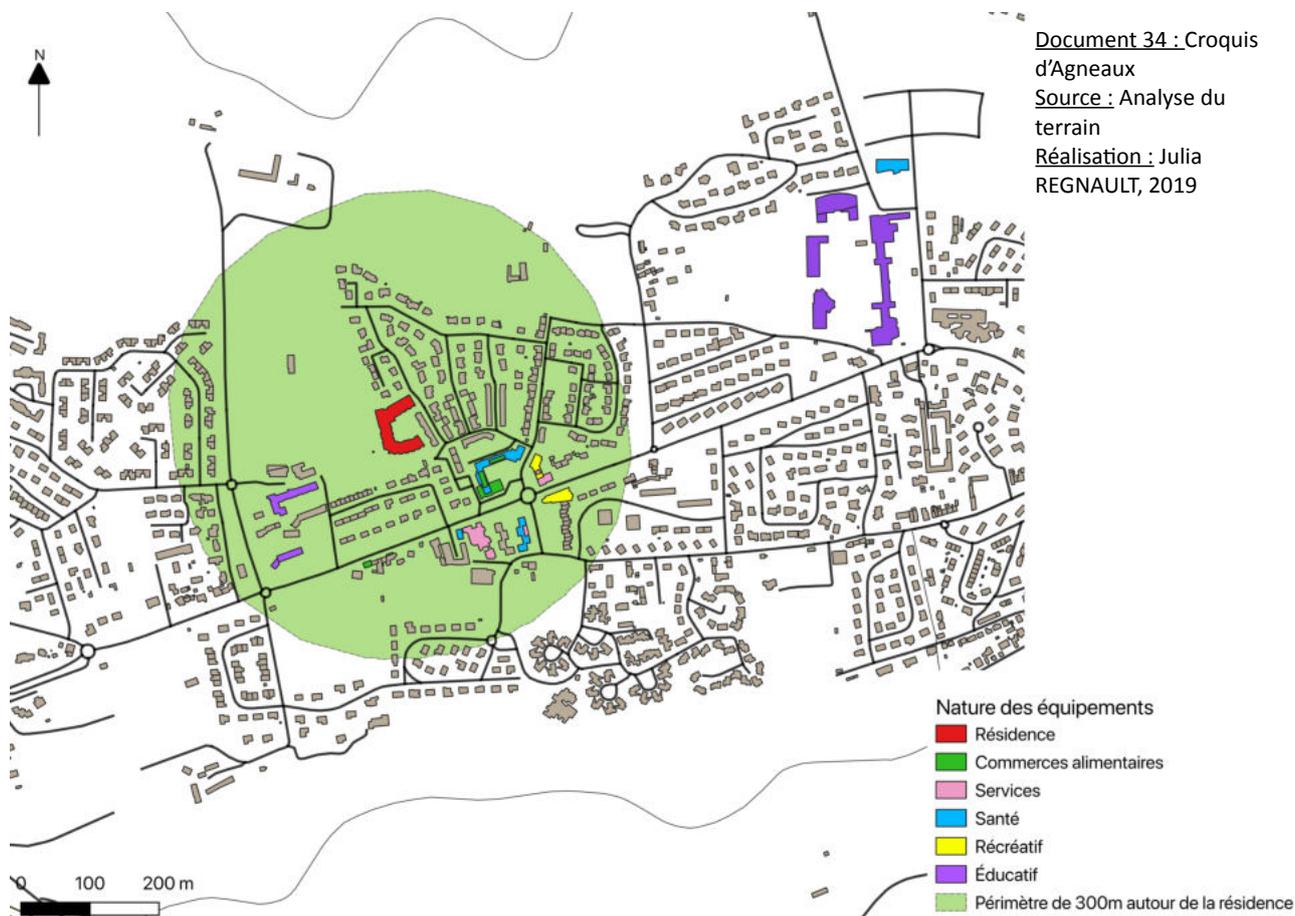
Document 33 : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 80 ans dans le canton de Saint-Lô

Source : INSEE

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Concernant la commune en elle-même, et surtout, de l'espace environnant la résidence, nous pouvons voir que cette dernière se trouve à la jonction entre les commerces et la zone d'habitation (document 34). La zone commerciale est d'ailleurs composée de nombreux commerces, tous présents dans la bande des 300m autour de la résidence, comme nous pouvons le voir sur le croquis ci-dessous.



Autour du giratoire gravitent les services les plus importants pour les résidents, à savoir une pharmacie, une petite supérette, une poste ou encore une bibliothèque. En plus de cela, un petit sentier piétonnier existe permettant de rejoindre ce petit espace commercial sans trop de difficultés. Voici, ci-dessous, des photographies d'une partie des équipements présents autour de ce giratoire (documents 36 et 35).



Document 35 : Photographie de l'îlot commercial proche de la résidence les Rouges-Gorges.

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Document 36 : Photographie de l'îlot commercial proche de la résidence les Rouges-Gorges.

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

La résidence date de 2003 et est privée à but lucratif, il s'agit de l'unique résidence privée parmi les cinq que j'ai étudiées. Elle est composée de 45 logements mais dispose d'une capacité d'accueil de 60 résidents (documents 37 et 36). Une partie de la résidence possède un étage, mais il existe des logements semblables à des petits pavillons mitoyens. En plus de l'offre de logement, la résidence fait aussi accueil de jour lorsque cela est possible (lorsqu'ils ont un logement vacant).



Document 37 : Photographie de la résidence les *Rouges-Gorges*.

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Document 38 : Photographie de la résidence les *Rouges-Gorges*.

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

L'effectif de salariés est nettement plus important que la résidence de Condé-sur-Vire puisque celle-ci compte 15 employé(e)s. Au sein de l'équipe se trouve une animatrice qui est employée à plein temps et témoigne donc d'un degré important d'investissement pour les animations (document 39). Au sujet de la restauration, la direction a fait le choix de faire appel à un prestataire de services. Les résidents peuvent alors bénéficier pour 15,60€ d'un petit déjeuner, d'un déjeuner et d'un dîner dans la salle de restauration (document 40).



Document 39 : Photographie de la salle d'animation de la résidence les *Rouges-Gorges*.

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Document 40 : Photographie de la salle de restauration résidence les *Rouges-Gorges*.

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

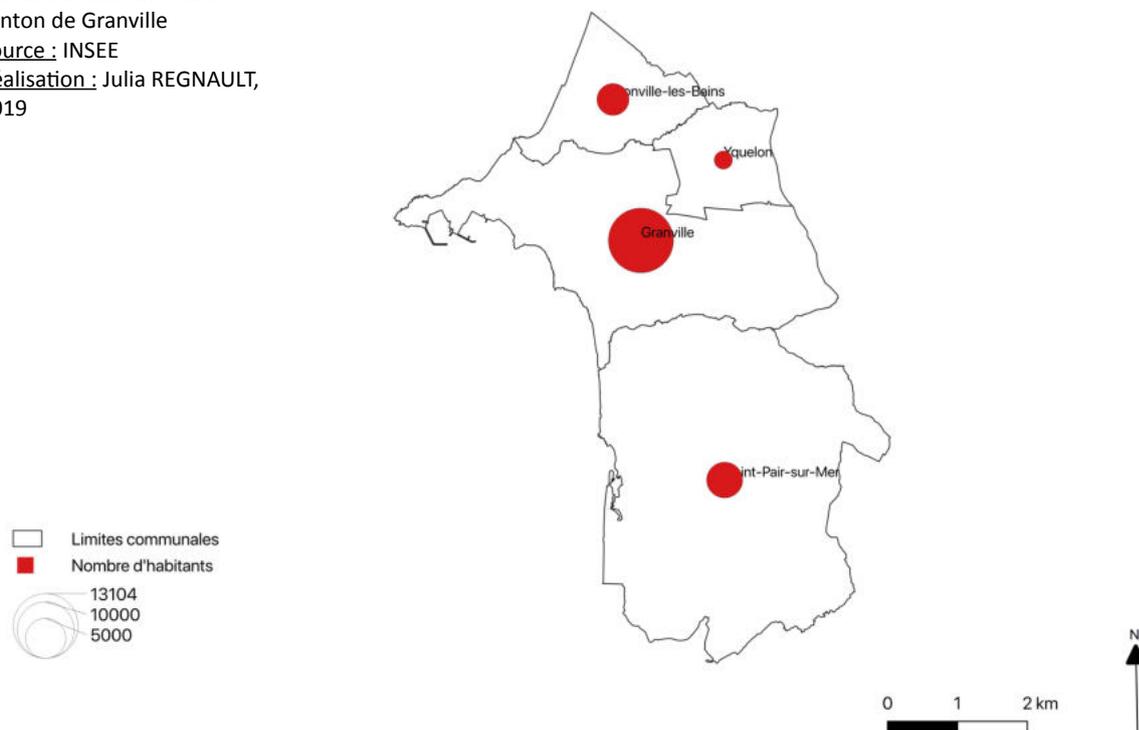
3.2.3 - Le canton, la commune, la résidence : le cas de Granville

Granville est situé sur le littoral Ouest de la Manche. Ville balnéaire, Granville dispose d'un port permettant de rejoindre le quartier insulaire que sont les îles Chausey. Connue pour son Carnaval, la ville de Granville est aussi le terrain d'étude le plus vieillissant que j'ai étudié.

Document 41 : Carte du nombre d'habitants dans le canton de Granville

Source : INSEE

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

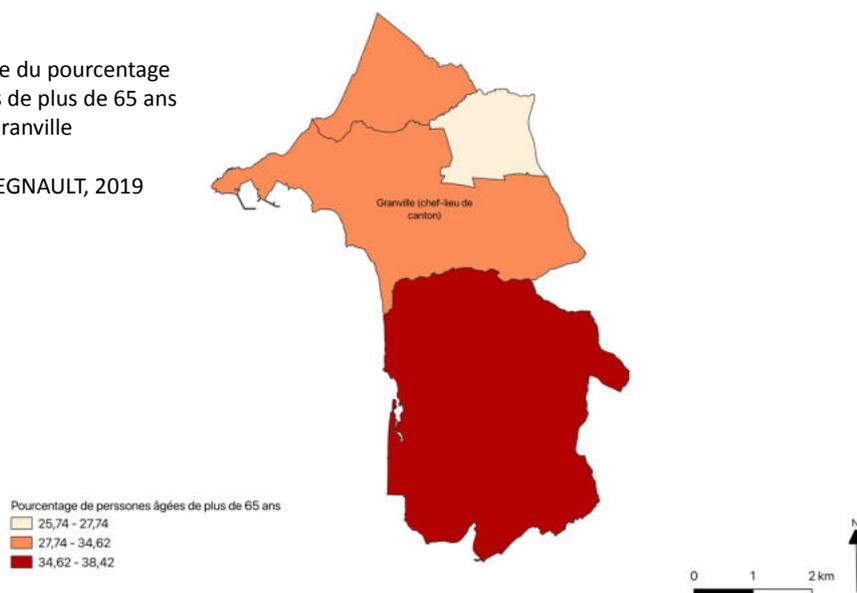


Le canton de Granville est composé de quatre communes : Granville qui en est le chef-lieu, Saint-Pair, Donville-les-Bains et Yquelon (document 41). Peuplée de plus de 13000 habitants, Granville est composée de plusieurs quartiers dont le quartier Saint Nicolas, où se trouve la résidence autonomie les *Herbiers*.

Document 42 : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton de Granville

Source : INSEE

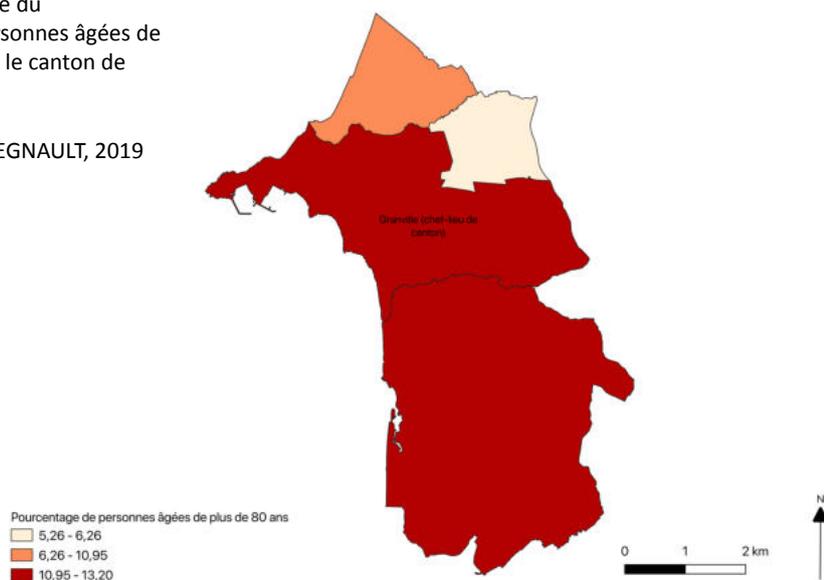
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



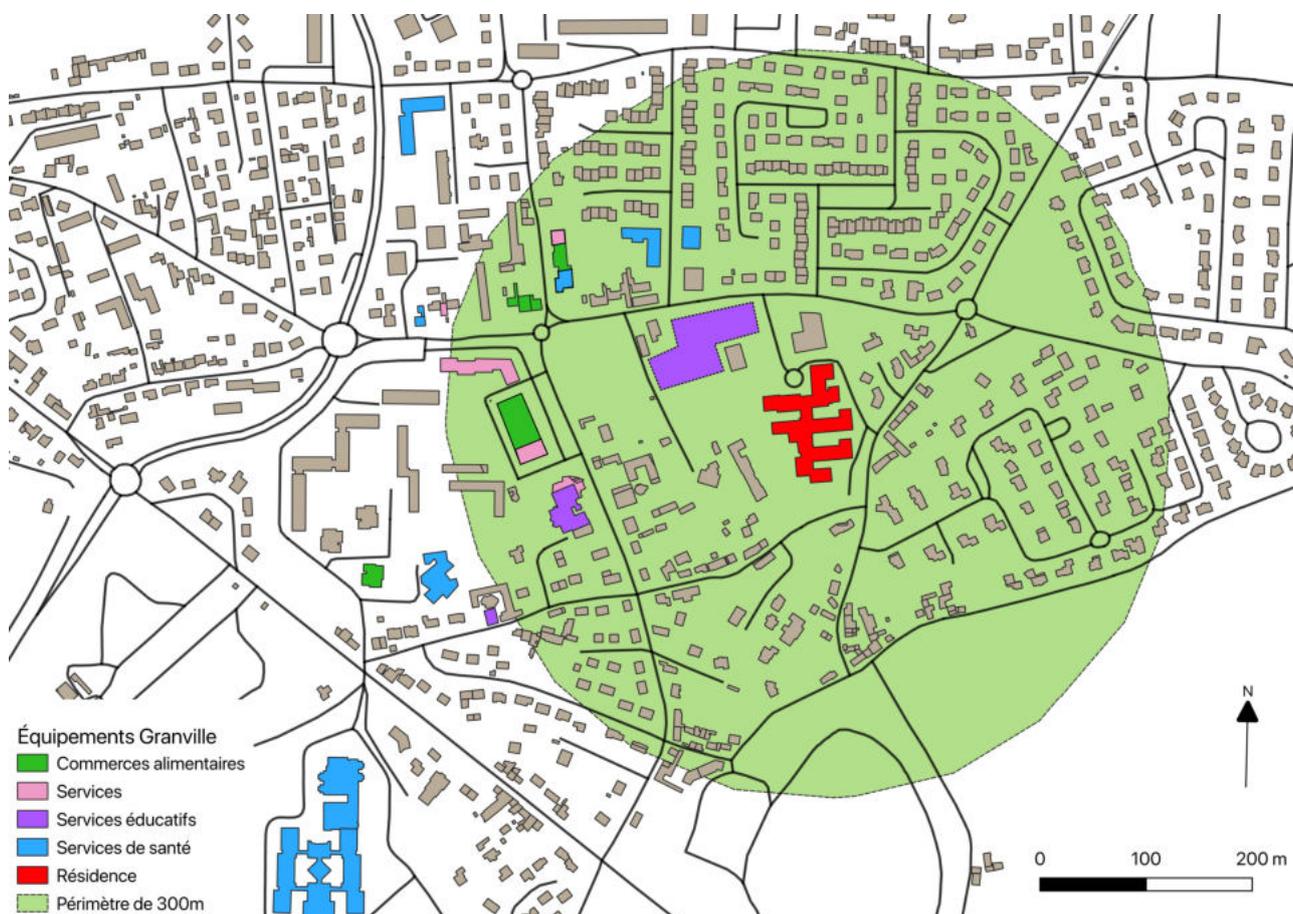
Document 43 : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 80 ans dans le canton de Granville

Source : INSEE

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Concernant la répartition des classes d'âges, Granville et les autres communes composant le canton, ont un fort taux de personnes âgées, qu'il s'agisse des plus de 65 ans comme des plus de 80 ans (cf: Partie 2 démographie de la Manche). Granville n'est pas la commune du canton avec le taux de personnes âgées de plus de 65 ans le plus élevé, il s'agit de Saint-Pair-sur-Mer avec 38,42%. Cependant, Granville possède le taux le plus élevé de personnes âgées de plus de 85 ans, avec 13,20% contre 12,29% pour Saint-Pair-sur-Mer (documents 42 et 43).



Document 44 : Croquis de Granville

Source : Analyse du terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Ci-dessus (document 44) le croquis d'une partie de la commune de Granville centré sur la résidence *les Herbiers*. Cette dernière est située à la jonction entre un quartier pavillonnaire et un îlot plus commercial (document 45). L'école qui figure en pointillés à proximité de la résidence est en construction (document 46), son ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2019. La présence de cette nouvelle école fait face à la résidence autonomie, opposant structure pour enfants et structure pour séniors. Il s'agit d'une nouveauté importante pour le directeur de la résidence *les Herbiers*, qui a déjà entrepris des projets pour septembre 2019. La création de cette nouvelle école sera probablement accompagnée de l'aménagement d'un petit sentier piétonnier permettant aux résidents de rejoindre l'îlot commercial sans passer par la route (il ne s'agit là que d'un projet).



Document 45 : Photographie de l'îlot commercial à proximité de la résidence *les Herbiers*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 46 : Photographie de la nouvelle école à côté de la résidence *les Herbiers*.

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Dans le périmètre du territoire favorable au vieillissement se trouvent les équipements primaires dont ont besoin les résidents, à la fois un Carrefour et une boulangerie pour les commerces alimentaires, mais aussi des médecins et infirmiers pour les services de santé. Quant aux autres services, un salon de coiffure, la poste et l'Agora sont présents dans le périmètre. L'Agora est un centre social qui a pour objectif de lutter contre l'isolement, prévenir le vieillissement ou encore favoriser les rencontres intergénérationnelles. Il joue un rôle important pour les Granvillais.

La résidence *les Herbiers*, ouverte en 2012, abrite depuis 2016 le *Pôle Senior*, service proposé par la ville à destination des seniors offrant informations et conseils au sujet de leurs droits ou de leurs démarches administratives par exemple. En dehors de ce service, bien distinct du fonctionnement de la résidence, *Les herbiers* est composée de 67 logements de trois superficies différentes : 33m², 45m² et 55m². Bien que publique (gestion par le CCAS de Granville), la résidence a la particularité de proposer deux types de logements : ceux dits « sociaux » pour une moitié des logements et ceux dits « privés » pour l'autre moitié. Ainsi, lorsqu'une personne émet le souhait de rejoindre la résidence, une analyse de ses revenus est réalisée afin de déterminer à quel type de logement elle peut prétendre. Les ressources sont estimées à la fois selon la pension de retraite, mais aussi selon l'épargne et les biens (notamment immobiliers).

La politique de la résidence est surtout basée sur « l'ouverture vers l'extérieur ». Au cœur de la résidence se trouve une animathèque (document 47), ouverte à tous et composée d'une ludothèque, d'une vidéothèque, d'une bibliothèque et d'ordinateurs. Cette animathèque n'est pas gérée par la résidence mais par une employée de l'AGORA. De la même façon, *les Herbiers* dispose d'une salle de sport, à destination des résidents, mais également des personnes extérieures (document 48).



Document 47 : Photographie de l'animathèque au sein de la résidence *les Herbiers*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 48 : Photographie de la salle de sport de la résidence *les Herbiers*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

La résidence emploie huit salariés : un directeur, une secrétaire, une apprentie animatrice, un service civique, deux gardiennes et deux cuisinières. Les moyens financiers ne sont pas suffisants pour employer une animatrice à plein temps (à savoir que sa gestion supporte la lourde charge d'un emprunt de construction de 12 millions d'euros). La vaste salle de restauration, en plus d'être, comme son nom l'indique, le lieu où sont servis les repas aux résidents, accueille certains événements (concert de l'école de musique, bureau de vote pour les élections européennes), mais fait aussi office de salle d'activité et de salle de cinéma (document 49).



Document 49 : Photographie de la salle de restauration de la résidence les *Herbiers*
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Les couloirs qui desservent les logements sont tous décorés de fresques composées de photographies du littoral et, ici et là, équipés de petits salons de lecture (document 50). À l'étage, il faut passer par des petites passerelles afin de rejoindre un autre pan du bâtiment, donnant une vue sur les logements et les jardins (document 51).



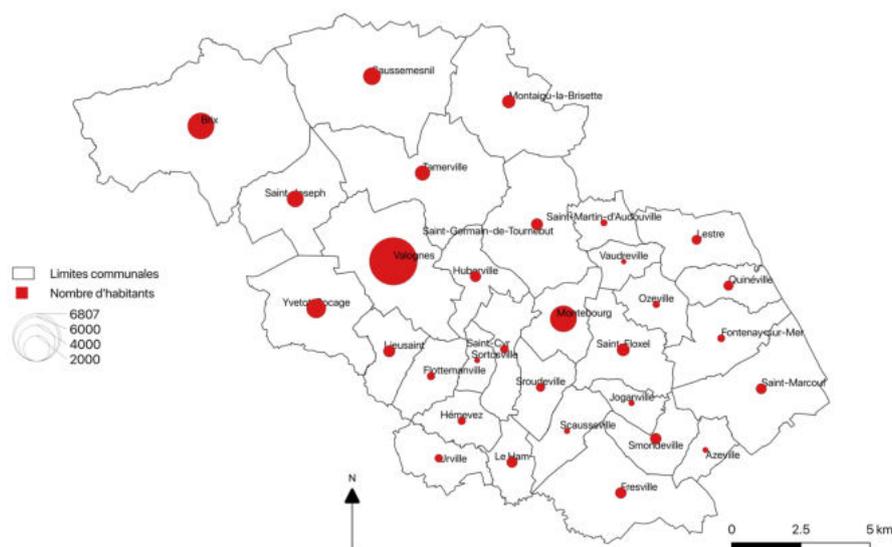
Document 50 : Photographie d'un salon de lecture de la résidence les *Herbiers*
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 51 : Photographie des logements de la résidence les *Herbiers*
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

3.2.4 - Le canton, la commune, la résidence : le cas de Valognes

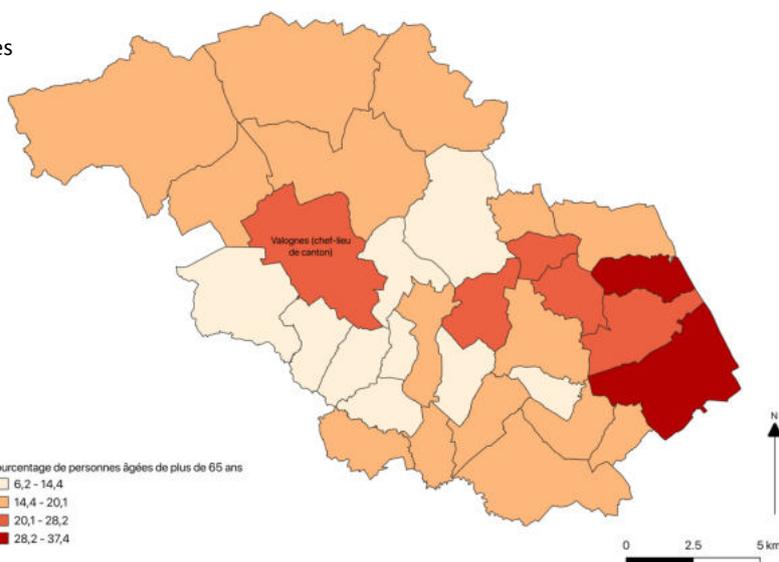
Valognes est une commune de 6807 habitants située dans le Nord du Cotentin. Labellisée « Ville d'art et d'histoire » en 1992, puis « Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin » en 2001, Valognes fait partie des nombreuses villes bombardées au cours de la Seconde Guerre mondiale. Valognes est aujourd'hui la capitale politique de la Communauté d'agglomération du Cotentin qui regroupe 132 communes et 182 000 habitants.



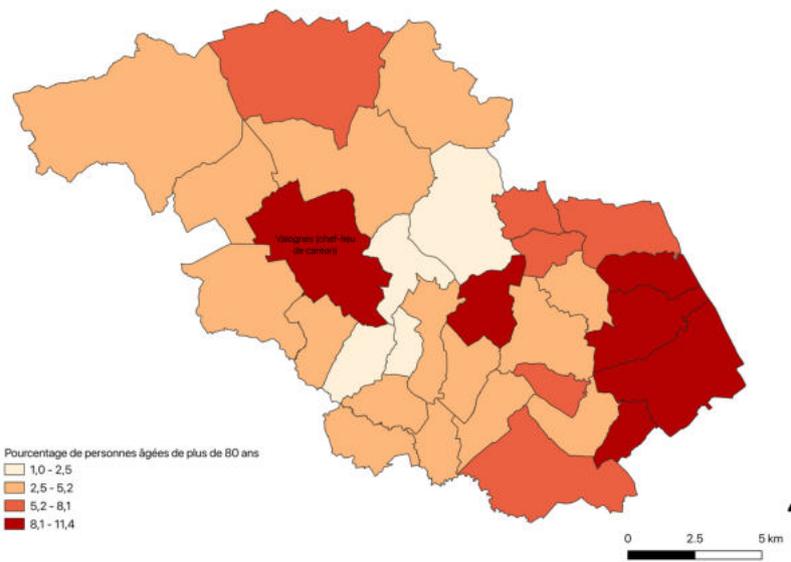
Valognes appartient au canton portant son nom et en est le chef-lieu (document 52). Le canton est composé de 31 communes, Valognes est la plus peuplée, suivie de Brix et Montebourg avec respectivement 2095 et 2085 habitants.

En matière de classes d'âges, Valognes ne fait pas partie des communes avec le taux de personnes âgées de plus de 65 ans le plus élevé, il s'agit plutôt des communes de l'Est du canton telles que Saint-Marcouf (33,92%) et Quinéville (37,35%). Par contre, Valognes a un des taux de seniors de plus de 80 ans le plus important avec 10,12% après Montebourg (11,40%) et Quinéville (10,62%) (document 53 et 54).

Document 53 : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton de Valognes
Source : INSEE
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 54 : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 80 ans dans le canton de Valognes
 Source : INSEE
 Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Une fois ce contexte posé il faut comprendre le fonctionnement de la commune, et surtout, l'organisation spatiale autour de la résidence les *Mimosas*.



Document 55 : Croquis de Valognes
 Source : Analyse du terrain
 Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Le croquis ci-dessus (document 55) permet de remarquer deux points importants. Tout d'abord, l'offre de santé occupe une place importante et cela en raison de la présence de nombreux cabinets de médecins, d'infirmières, de kinésithérapeutes, mais aussi par la présence d'une grande pharmacie et d'un vaste site consacré à l'hôpital et à la maison de retraite (tous deux situés au Sud de la résidence). L'élément à l'ouest de la résidence que j'ai classé parmi les services de santé est en réalité la caserne de pompiers.

Le second point concerne la localisation de la résidence en elle-même. Elle est située dans un quartier pavillonnaire (document 57), et plutôt excentrée du centre-bourg de la commune (document 56). Les commerces alimentaires ne figurent pas sur ce croquis car ils sont tous présents soit dans le bourg de la commune, et donc à plus de 300m au nord de la résidence, soit complètement en dehors du centre ville pour les grandes surfaces telles que Inter Marché ou Leclerc.



Document 56 : Photographie d'une rue commerciale à Valognes
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 57 : Photographie du quartier pavillonnaire à proximité de la résidence les *Mimosas*
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Malgré l'éloignement de la résidence du centre-bourg (environ 1 km), les résidents peuvent s'y rendre à pied pour profiter d'une médiathèque et d'un cinéma (document 58).



Document 58 : Photographie du cinéma de Valognes
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 59 : Photographie de l'extérieur la résidence les *Mimosas*
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

La résidence les *Mimosas* (document 59) est la plus ancienne des cinq résidences que j'étudie, mais aussi de toutes les Résidences Autonomie de la Manche. Ouverte en 1971, la résidence est composée 28 logements : 21 logements de 32m², 4 logements de 39m² et 3 logements de 43m². Autrefois propriété de Manche Habitat, la municipalité a fait le choix d'acheter la résidence qui est donc désormais gérée par le CCAS.

La gestion de la résidence sur site est effectuée par quatre employées : la maîtresse de maison, qui est employée à temps plein et trois agents qui travaillent 30 heures par semaine. Bénéficiaire du forfait autonomie, la résidence met donc à disposition des résidents un certain nombre de services.

La restauration est effectuée par liaison froide grâce au Centre Hospitalier du Cotentin. Ainsi, le midi et uniquement le midi les résidents qui le souhaitent peuvent profiter de ce service et déjeuner en compagnie du personnel dont la pause méridienne se fait avec les résidents.

Les animations sont assurées de différentes manières. Tout d'abord, par les employées qui ont chacune leur domaine, pour l'une il s'agit plutôt du chant, pour la seconde plutôt du bricolage ou encore pour la troisième, des jeux de société. Ensuite, un animateur employé par la ville vient deux fois par semaine pour assurer les activités de gymnastique. Une sortie à la piscine est organisée une fois par mois, suivie d'une pause dans un salon de thé. La résidence et l'école le Quesnay mettent en place des activités lectures plusieurs fois au cours de l'année et les résidents sont toujours conviés à assister aux spectacles de fin d'année de cette même école. Enfin, une fois par mois une sortie dans un restaurant différent à chaque fois est planifiée et suivie d'une visite au sein de la commune.

Des activités un peu plus importantes en terme de coût et de durée ont lieu au cours de l'année. Ainsi, le CCAS et la maîtresse de maison ont mis en place des grandes sorties d'une journée, la première eut lieu à Granville en mai 2019. Il y a également les vacances Seniors qui ont lieu depuis désormais trois ans. D'une durée de 5 jours, les vacances seniors permettent aux résidents qui le souhaitent de partir en vacances à quelques kilomètres de la résidence. Pour ceux qui y ont déjà participé, ces séjours permettent de faire une « coupure ».

En plus de ces animations, les résidents ont accès toutes les deux semaines à un large choix de livres grâce à la bibliothèque municipale soit en s'y rendant directement soit en profitant de la venue d'un camion à la résidence.

Dans un autre domaine, depuis deux ans, tous les jours une épicerie mobile vient proposer aux résidents divers produits (hygiène, alimentaire, journaux...). La résidence dispose d'une buanderie avec deux machines à laver, un sèche-linge et le matériel nécessaire pour étendre le linge. Il s'agit de l'unique moyen de laver son linge au sein de la résidence. En effet les logements ne sont pas équipés d'évacuations d'eau. Les résidents sont donc autonomes à ce sujet ou bien, font appel à des services d'aide pour cette tâche.

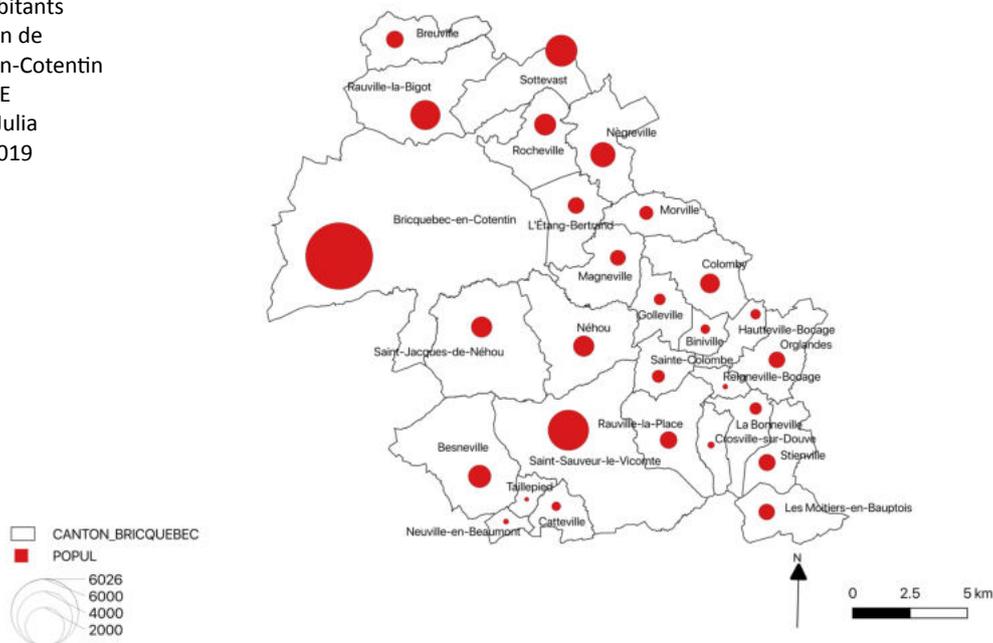
Il est interdit d'avoir des appareils au gaz, tout comme il est fortement déconseillé d'avoir des bougies, au profit de lampes électriques. Les animaux sont interdits dans la résidence, au grand regret de la maîtresse de maison qui elle-même ne se verrait pas vieillir sans animal de compagnie. Elle me disait d'ailleurs à ce sujet « *quand je demande un chat j'ai l'impression de demander un tigre* ». En effet, maîtresse de maison est persuadée du bienfait des animaux, cela oblige les résidents à marcher, à se préparer pour sortir et cela leur procure de la compagnie...

La résidence qui a désormais 48 ans, va subir une grande période de rénovation. Déjà en 2000 toute l'électricité avait été refaite, mais les travaux prévus s'annoncent plus importants. La difficulté va être de rénover alors que les résidents vont conserver leur logement. L'une des solutions sera de transformer l'ancien logement de fonction en quatre nouveaux logements, permettant ainsi d'accueillir progressivement les résidents dans des logements neufs et poursuivre la rénovation au fur et à mesure.

3.2.5 - Le canton, la commune, la résidence : le cas de Saint-Sauveur-le-Vicomte

La ville de Saint-Sauveur-le-Vicomte fut partiellement rasée lors du débarquement allié de juin 1944. La perte importante de bâtiments anciens fait donc de Saint-Sauveur-le-Vicomte une ville dotée de nombreux bâtiments reconstruits, l'hôtel de ville en est un exemple.

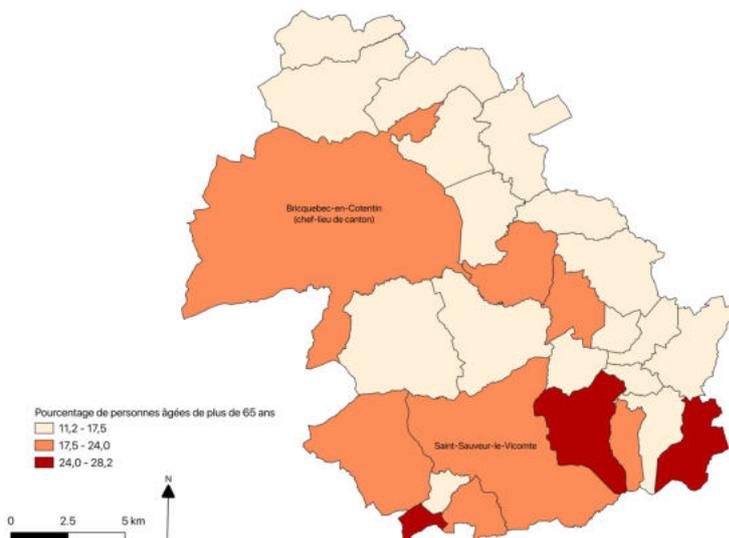
Document 60 : Carte du nombre d'habitants dans le canton de Bricquebec-en-Cotentin
 Source : INSEE
 Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Située dans le canton de Bricquebec, Saint-Sauveur-le-Vicomte est la deuxième commune la plus peuplée avec 2195 habitants, la première étant le chef-lieu Bricquebec-en-Cotentin avec 6026 habitants (document 60).

En matière de vieillissement, Saint-Sauveur-le-Vicomte n'est pas la commune avec le taux de personnes âgées de plus de 65 ans le plus important, elle se situe au cinquième rang avec 23,86% (documents 61 et 62). Le taux le plus élevé est de 28,21% pour Neuville-en-Beaumont, le plus faible est celui de Sainte-Colombe avec 11,16%. Concernant les personnes âgées de plus de 80 ans, Saint-Sauveur-le-Vicomte est la deuxième commune avec le taux le plus important (10,13%) derrière Magneville (11,07%).

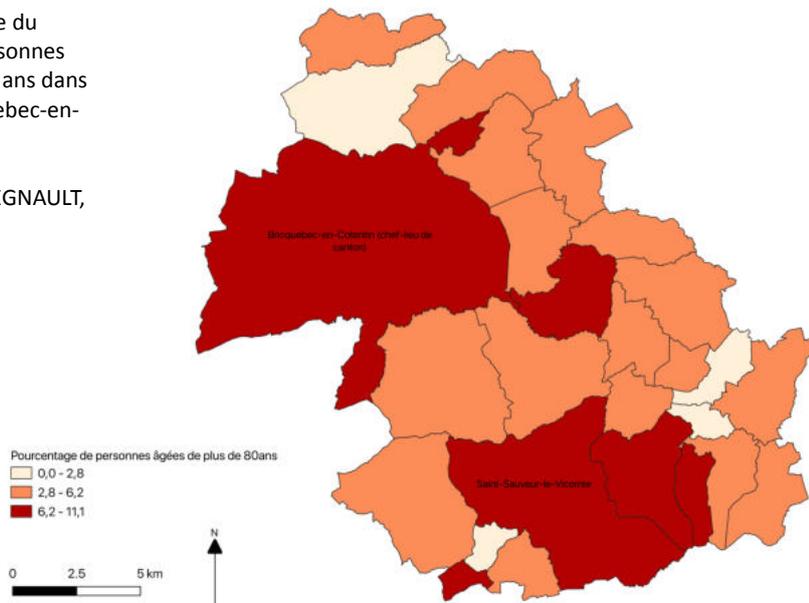
Document 61 : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton de Bricquebec-en-Cotentin
 Source : INSEE
 Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 62 : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 80 ans dans le canton de Bricquebec-en-Cotentin

Source : INSEE

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Saint-Sauveur-le-Vicomte est la plus petite commune que j'étudie en nombre d'habitants. Cependant, elle n'en est pas moins démunie de services pour autant.



Document 63 : Croquis de Saint-Sauveur-le-Vicomte

Source : Analyse du terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Le périmètre de 300 m autour de la résidence *Catherine de Longpré* (document 63) abrite tous les équipements nécessaires au bon vieillissement : un grand commerce (Super U), une rue principale (au sud de la résidence) composée de nombreux petits commerces alimentaires (boulangerie, boucherie) et autres commerces (coiffeur, opticien, bar tabac...) (document 64).

Les services de santé sont quant à eux surtout regroupés dans la maison de santé située à l'ouest de la résidence avec quatre infirmières et trois médecins. En plus de la maison médicale, il existe un cabinet de deux infirmières libérales dans la rue principale de la commune (document 65).



Document 64 : Photographie d'une rue commerçante de Saint-Sauveur-le-Vicomte

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 65 : Photographie du cabinet d'un infirmières de Saint-Sauveur-le-Vicomte

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

La résidence *Catherine de Longpré* est composée de 46 logements, 9 logements de 55m², un quatre pièces de 70m² et 36 logements de 35m². Actuellement gérée par le CCAS, la résidence a ouvert en 1989. À cette date la résidence ne possédait que 41 logements, composant l'actuel bâtiment principal (document 66). C'est en 2002 que cinq petits pavillons avec jardins ont été construits.



Document 66 : Photographie de l'extérieur de la résidence *Catherine de Longpré*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Les employés sont au nombre de cinq dans la résidence : trois titulaires dont la directrice et deux petits contrats, dont une remplaçante.

La résidence ne dispose pas de service de restauration propre, d'après la responsable cela serait trop coûteux et aurait un impact trop important sur le montant des loyers. Toutefois, les résidents peuvent faire appel au portage de repas depuis l'EHPAD lorsqu'ils le souhaitent. Les repas arrivent alors par liaison chaude pour le déjeuner et comprennent aussi le potage pour le dîner. Dans tous les cas, les résidents mangent chez eux, en effet la résidence ne dispose pas d'une salle de restauration. Si les résidents le

souhaitent, un boucher passe du mardi au samedi afin de livrer des paniers, commandés en amont par les résidents.

Les animations ont une place très importante dans cette résidence, (depuis 6 mois l'activité gymnastique douce est même ouverte aux personnes extérieures) elles ont été largement mentionnées par la directrice lors de notre entretien, plus que dans les autres structures que j'ai pu étudier. C'est d'ailleurs la directrice elle-même qui assure une grande partie de ces animations, qui ont lieu tous les jours et même le week-end. La résidence bénéficie du CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) : il s'agit d'une aide départementale d'un montant de 18 000€ destiné uniquement au paiement de prestataires de services extérieurs avec pour unique objectif de diversifier l'offre. Il n'est pas possible par exemple d'acheter du matériel informatique avec ces aides. Grâce à cette enveloppe budgétaire, la responsable peut mettre en place des animations plus atypiques : la réalisation de compositions florales avec une fleuriste, la création d'un jardin thérapeutique, des animations relaxation, un camping viking ou encore l'accueil d'animaux de la ferme.

En matière de sécurité, et au-delà des médaillons dont disposent les résidents en cas d'urgence, la surveillance est réalisée de façon discrète. Le personnel dispose d'une fiche répertoriant l'ensemble des résidents sur laquelle il doit faire une petite croix à chaque fois qu'il croise un résident. Ainsi, lorsqu'un résident n'a pas été vu depuis plusieurs jours et qu'il ne fait pas appel à aucun service d'aides ou de soins à domicile, les employées s'autorisent à lui rendre visite.

Pour le service de buanderie, les résidents sont autonomes, ils ont le choix d'avoir leur machine au sein de leur logement, ou bien d'utiliser l'une des trois machines à laver disponibles au sous-sol.

Les animaux sont autorisés dans les logements. Cependant les résidents doivent tout de même signer une charte attestant de leur entière responsabilité.

3.3 - Synthèse

Cette partie m'a permis de dresser un tableau individuel de mes terrains d'étude individuellement à travers des indicateurs démographiques mais aussi selon l'organisation des communes, les logiques spatiales et les divers fonctionnements des résidences.

Le tableau ci-dessous permet de répertorier, selon quelques critères, les grandes différences entre mes terrains d'études. Qu'il s'agisse du nombre d'habitants, des pourcentages de seniors ou encore des critères des résidences, il existe des disparités importantes. En terme d'effectifs, les deux extrêmes sont celles de Condé-sur-Vire et de Granville avec respectivement 19 et 67 logements. Ces chiffres entrent en cohérence avec les pourcentages de seniors, et cela qu'il s'agisse des plus de 65 ans comme des plus de 80 ans, car Condé-sur-Vire est la commune avec les taux les plus faibles (21,72% pour les plus de 65 ans et 6,47% pour les plus de 80 ans) et Granville celle avec les taux les plus élevés (13,2% pour les plus de 65 ans et 34,62% pour les plus de 80 ans). Cependant, même si les *Herbiers* est la résidence dotée du plus grand nombre de logements, la résidence employant le plus de personnel est celle d'Agneaux, avec 15 employés, cela s'explique peut-être par son statut privé.

	Condé-sur-Vire (3777 habitants)	Agneaux (4072 habitants)	Valognes (6807 habitants)	Saint-Sauveur-le- Vicomte (2195 habitants)	Granville (13000 habitants)
Nom	<i>La Mautelière</i>	<i>Les Rouges- Gorges</i>	<i>Les Mimosas</i>	<i>Catherine de Longpré</i>	<i>Les Herbiers</i>
Pourcentage de plus de 65 ans dans la commune	21,72 %	26,29 %	26,12 %	23,86 %	34,62 %
Pourcentage de plus de 80 ans dans la commune	6,47 %	9,27 %	10,12 %	10,13 %	13,20 %
Année ouverture	2002	2003	1971	1989/2002	2012
Organisme gestionnaire	CCAS	Résalia-MS	CCAS	CCAS	CCAS
Nombre de résidents	17	50	28	41	67
Nombre de logements	19	45	28	46	67
Nombre d'employé(e)s	3	15	4	5	9
Estimations des loyers mensuels minimaux (superficie min)	770 €	1375 €	548 €	500 €	784 € (social) 999€ (privé)
Estimations des loyers mensuels maximaux (superficie max)	960 €	1835 €	720 €	610 €	1155€ (social) 1430 € (privé)

Document 67 : Tableau de synthèse de la présentation des résidences

Source : Sortie terrain, livrets des résidences, INSEE

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Les loyers indiqués dans le tableau ci-dessus (document 67) sont issus soit des dépliants des résidences que j'ai obtenus lors du terrain (annexes 4 à 12) soit, lorsque l'information n'était pas présente, des sites internet. Enfin, je précise qu'il s'agit d'estimations, parce que les montants indiqués sur les sites internet peuvent être anciens et non actualisés. De plus, les montants indiqués dans ce tableau ne correspondent pas forcément aux montants réellement réglés par les résidents, qui, en effet bien souvent bénéficient d'aides diverses (APL, APA, aide familiale). Ces précisions faites, nous remarquons que les loyers les plus élevés sont ceux de la résidence privée *Les Rouges Gorges* (1835€). Ensuite, pour les quatre autres résidences publiques, Granville est celle ayant les loyers les plus élevés (1430€), probablement en raison de la modernité des locaux et de la forte demande dans cette commune. Toutefois, même si la résidence *les Mimosas* est la plus ancienne, ce n'est pas elle qui propose les loyers les plus faibles (548€), mais bien celle de Saint-Sauveur-le-Vicomte (500€), probablement parce qu'il s'agit d'une plus petite commune.

Pour des raisons d'anonymat et pour le caractère très subjectif de ces appréciations, je n'ai pas pu décrire les profils des directeurs/trices dans les parties précédentes. Pourtant, les comportements constatés ne sont pas les mêmes et peuvent induire des politiques différentes. L'un considérait sa résidence comme une vraie entreprise, qualifiant les résidents de clients, faisant référence à une « vitrine », lorsqu'il s'agissait de l'image que renvoyait la résidence. D'autres mettaient plus l'accent sur le relationnel et notamment l'esprit familial qui règne dans l'établissement. Parfois, je percevais des sentiments de fierté, notamment concernant la qualité des prestations proposées, la fréquence des animations ou encore l'esthétisme des locaux. J'ai pu aussi sentir chez certain(e)s une compétition entre résidences, en matière de qualité d'accueil, qualité des locaux...

4 - Le rapport au logement et à l'environnement

Dans cette partie nous allons analyser les résultats obtenus grâce aux entretiens et aux questionnaires réalisés dans les cinq résidences présentées précédemment (CF : Partie 3). L'objectif de cette partie est de comprendre les modes d'habiter des résidents, de cerner les divers profils et d'analyser les comportements. Ayant mené à la fois des entretiens et des questionnaires, l'analyse de mes résultats sera d'ordre à la fois quantitative et qualitative.

4.1 - Méthodologie

Après les premiers contacts téléphoniques je me suis aperçue que je ne pourrais pas me rendre dans toutes les résidences de la Manche dans le temps imparti, comme je le souhaitais. Les résidences sont trop nombreuses face au temps dont je disposais. J'ai donc fait le choix de prendre des rendez-vous avec les interlocuteurs les plus réceptifs lors des entretiens téléphoniques. Afin de tester mon questionnaire, j'ai commencé mon travail de terrain en me concentrant sur une seule résidence. Les hasards du calendrier m'ont conduit dans la résidence la *Mautelière* de Condé-sur-Vire pour mon premier travail. Après cette visite, j'ai pu modifier et réadapter mon questionnaire et me diriger vers les quatre suivantes : les *Rouges Gorges* à Agneaux, les *Mimosas* à Valognes, les *Herbiers* à Granville et la résidence *Catherine de Longpré* à Saint-sauveur-le-Vicomte. Les premiers résultats obtenus grâce aux questionnaires remplis à Condé-sur-Vire ont modifié la méthodologie que je souhaitais adopter. En effet, je me suis aperçue que les réponses aux questionnaires n'étaient pas suffisantes. En concertation avec Monsieur Fournier, nous avons fait le choix de mener des entretiens avec les résidents afin d'approfondir les sujets abordés dans les questionnaires. La grille d'entretien utilisée fut donc tout naturellement le questionnaire lui-même (**document 68**).

Résidences Autonomie	
<i>2018/2019 - Université de Caen Normandie - Géographie</i> <i>Bonjour je m'appelle Julia Regnault, actuellement étudiante en quatrième année de géographie à l'Université de Caen, je réalise un mémoire de recherche sur les résidences autonomie de la Manche. Cette enquête a pour objectifs de cerner le fonctionnement de ces différentes structures et les usages des locataires. Ce questionnaire est strictement anonyme. Je vous remercie par avance du temps que vous y accorderez.</i>	
Vous et votre logement	
1. Où habitez-vous (commune et nom de la résidence) ?	8. Votre pension de retraite suffit-elle à couvrir les dépenses liées à la résidence ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
2. En quelle année êtes-vous arrivé dans cette résidence ?	9. Si "non", de quel(s) complément(s) disposez-vous ?
3. Quel type de logement occupez-vous ? <input type="radio"/> Chambre <input type="radio"/> Une pièce <input type="radio"/> Deux pièces <input type="radio"/> Trois pièces ou plus	10. La décision d'intégrer la résidence a été prise : <input type="radio"/> Seul(e) <input type="radio"/> En couple <input type="radio"/> Avec vos proches <input type="radio"/> Service de tutelle <input type="radio"/> Autre
4. Quelle est la superficie de votre logement ? <input type="radio"/> 0 à 20 m ² <input type="radio"/> 21 à 35 m ² <input type="radio"/> 36 à 45 m ² <input type="radio"/> 46 à 55 m ² <input type="radio"/> Plus de 56 m ²	11. Si "Autre", précisez : _____
5. Votre logement comprend-il les équipements suivants ? <input type="radio"/> Lave-vaisselle <input type="radio"/> Lave-linge <input type="radio"/> Four <input type="radio"/> Réfrigérateur <input type="radio"/> Balcon <input type="radio"/> Jardin <input type="radio"/> Parking <input type="radio"/> Connexion internet <input type="radio"/> Téléphone <input type="radio"/> Télévision <input type="radio"/> Appel urgence	12. Comment avez-vous découvert cette résidence ? <input type="radio"/> Famille <input type="radio"/> Ami(e)s <input type="radio"/> Assistante sociale <input type="radio"/> Médecin(s) <input type="radio"/> Caisse de retraite <input type="radio"/> Vous connaissiez la résidence depuis longtemps <input type="radio"/> Autre
6. Avez-vous conservé certains meubles de votre ancien logement ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	13. Si "Autre", précisez : _____
7. Quels sont les trois critères qui sont à vos yeux les plus importants dans le choix de votre logement : <input type="radio"/> Proximité de la famille, des amis... <input type="radio"/> Proximité des commerces et services <input type="radio"/> Coût du logement <input type="radio"/> Confort du logement <input type="radio"/> Sécurité du logement <input type="radio"/> Taille du logement	
<small>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</small>	
Logement, cadre de vie et mobilité	
14. Possédez-vous un véhicule personnel ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	15. Quel mode de déplacement utilisez-vous ? <input type="radio"/> Marche à pied <input type="radio"/> Voiture personnelle ou d'un tiers <input type="radio"/> Transport en commun (trains, bus...) <input type="radio"/> Taxi <input type="radio"/> Co-voiturage <input type="radio"/> Service associatif
<small>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</small>	

16. Comment caractériseriez-vous le cadre de vie environnant votre logement ? <input type="radio"/> Très agréable <input type="radio"/> Agréable <input type="radio"/> Passable <input type="radio"/> Désagréable <input type="radio"/> Très désagréable	A quelle fréquence utilisez-vous les services suivants :
17. Utilisez-vous les services et équipements suivants (s'ils sont présents dans la commune) ? <input type="radio"/> Petits commerces de proximité <input type="radio"/> Grande surface <input type="radio"/> Café/bar <input type="radio"/> Théâtre <input type="radio"/> Supérette <input type="radio"/> Salle de spectacle <input type="radio"/> Bibliothèque <input type="radio"/> Cinéma <input type="radio"/> Parc/Jardin <input type="radio"/> Marché de plein air	21. Animations <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3 <input type="radio"/> 4 22. Buvanderie <input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 0 23. Restauration <input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 0
18. Lorsque vous avez un rendez-vous médical il se déroule : <input type="radio"/> À votre domicile <input type="radio"/> Au cabinet médical <input type="radio"/> Cela dépend des fois	24. Connaissez-vous certains de vos voisins actuels avant de d'arriver dans la résidence ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
19. Éprouvez-vous des difficultés pour obtenir des rendez-vous médicaux ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	25. Quelles relations entretenez-vous avec vos voisins ? <input type="radio"/> Simples connaissances <input type="radio"/> De bons ami(e)s <input type="radio"/> J'étais amis avec certains d'entre-eux avant même de rejoindre la résidence <input type="radio"/> Sans avis
20. Si oui, avec quel professionnel de santé ?	<small>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 ou maximum).</small>
Pour terminer, quelques questions sur vous	
27. Vous êtes... <input type="radio"/> Une femme <input type="radio"/> Un homme	35. Dans votre ancien logement utilisiez-vous les services suivants : <input type="radio"/> Portage de repas à domicile <input type="radio"/> Aide ménagère <input type="radio"/> Soins à domicile <input type="radio"/> Travaux pour adapter le logement
28. Vous vivez... <input type="radio"/> Seul(e) <input type="radio"/> En couple	<small>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</small>
29. Quelle est votre année de naissance ?	36. Quelle distance avez-vous actuellement pour rendre visite à vos proches ? <input type="radio"/> De 0 à 10 km <input type="radio"/> De 10 à 25 km <input type="radio"/> De 25 à 40 km <input type="radio"/> Plus de 40km
30. Quelle profession exerçiez-vous avant ?	37. Seriez-vous d'accord pour réaliser un entretien avec moi ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
31. Dans quelle commune résidiez-vous antérieurement ?	38. Si oui, pouvez-vous me laisser vos coordonnées : _____
32. Où êtes-vous né (nom de la commune et département) ?	39. Commentaires libres, observations éventuelles :
33. Combien d'années avez-vous vécu dans votre ancien logement ?	
34. Si vous étiez propriétaire de votre ancien logement êtes-vous encore ? <input type="radio"/> Oui Je suis encore propriétaire <input type="radio"/> Non Je ne le suis plus	
<small>Merci pour le temps que vous avez consacré à cette enquête.</small>	

Document 68 : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

En amont des visites, je menais quelques recherches sur les communes et les résidences (grâce aux sites municipaux, aux articles de presse : Ouest-France, Manche Libre ou encore sur les sites des résidences) et je prenais aussi soin de relire les informations obtenues lors des appels téléphoniques. Ensuite, une fois sur le terrain le protocole fut le même pour toutes les résidences, à l'exception de celle de Saint-Sauveur-le-Vicomte, je développerai pourquoi un peu plus tard. Ainsi, mes journées de terrain débutaient par une visite de la commune accompagnée de prise de photographies. Je me rendais ensuite à mon rendez-vous à la résidence pour réaliser l'entretien avec la/le responsable. Trois responsables (de la *Mautelière*, des *Rouges-Gorges* et des *Herbiers*) m'ont proposé, à la suite de l'entretien, de visiter la résidence et m'ont autorisé à prendre quelques photos. Une fois ces rendez-vous terminés, durant une heure à trois heures, je retournais prendre des photographies des éléments de la commune dont les responsables avaient pu me parler.

Pour des raisons pratiques je laissais le soin au personnel de la résidence de réaliser la passation de questionnaire. Ainsi, selon les résidences, ce travail fut réalisé par les responsables, les animatrices, les stagiaires ou encore les personnes employées en service civique. J'ai opté pour cette méthode pour deux raisons. Dans un premier temps, le personnel connaît bien ses résidents et sait donc lesquels sont en capacité de répondre, lesquels seraient trop sensibles aux questions en lien avec le passé, lesquels sont atteints d'une démence etc. Dans un second temps, ce travail m'aurait demandé plusieurs jours sur place, chose que je ne pouvais pas réaliser pour des raisons pratiques. Ayant mon logement à Caen, la majorité des résidences se trouvent alors à plus de 80 km de mon domicile, il m'était impossible d'effectuer ces trajets plusieurs fois.

Le cas particulier est celui de la résidence *Catherine de Longpré* à Saint-Sauveur-le-Vicomte. En effet, ma première journée sur place ne s'est pas déroulée de la même manière que les précédentes. La maîtresse de maison avait informé les résidents de ma venue en la faisant figurer sur le planning du mois (annexe n°13). À mon arrivée, une quinzaine de résidents volontaires m'attendaient donc dans la salle d'activité. La passation des questionnaires s'est alors déroulée à ce moment, sous forme d'animation. C'est seulement après cela que j'ai pu mener un entretien avec la responsable accompagnée de l'élue municipale, membre du CCAS en charge de la résidence autonomie.

Après chaque première visite, dans l'attente que l'on me renvoie par voie postale les questionnaires, j'étudiais les documents que les responsables m'avaient transmis (annexes n°4 à n°12), je reprenais mes notes écrites lors des entretiens sur mon ordinateur et je notais mes impressions plus personnelles. Entre ces périodes d'entretiens auprès des responsables et d'entretiens auprès des résidents, il pouvait se dérouler plusieurs semaines. Je profitais de ce temps pour faire des travaux de réalisation cartographique, d'exploitation de données INSEE et de lectures pour étoffer la bibliographie et mes connaissances.

Après réception des questionnaires complétés, (annexe n°14) je reprenais contact afin de remercier pour le travail effectué mais aussi afin de conclure d'un second rendez-vous, cette fois-ci pour réaliser les entretiens avec les résidents. Dans la seconde version du questionnaire (celle réalisée après la première passation à Condé-sur-Vire), j'ai ajouté une question afin de savoir si les résidents étaient d'accord pour me rencontrer. Au delà des entretiens avec les résidents, me rendre une seconde fois sur place me permettait de photographier les éléments que j'avais pu oublier la fois précédente, mais également de poser aux responsables des questions supplémentaires ou des questions omises.

L'objectif des entretiens avec les résidents était d'obtenir un récit de vie, en les laissant s'exprimer assez librement, en posant quelques questions seulement pour relancer la conversation ou bien pour la recentrer. Pour ce faire, mon guide était la version remplie du questionnaire par le/la résident(e) avec qui je m'entretenais. Toutefois, il est important de noter que mes interlocuteurs/trices étaient des personnes

âgées, l'une d'elles était même centenaire, les conversations étaient quelques fois complexes et cela en raison de pertes de mémoire, de handicap, ou encore de troubles auditifs.

J'avais décidé de ne pas enregistrer les entretiens avec les responsables des résidences, pensant que ces derniers se censureraient en sachant qu'ils l'étaient. Je me contentais alors de suivre la grille d'entretien (annexe n°15) réalisée et de prendre note de toutes les informations et citations importantes. Cependant, je souhaitais enregistrer les entretiens avec les résidents. J'ai donc enregistré les premiers à l'aide de mon smartphone, en accord avec les résidents évidemment. Néanmoins, je me suis vite aperçue que, même s'il s'agissait de récits de vie, mes interlocuteurs/trices n'osaient pas aborder certains sujets, notamment sur l'ambiance au sein de la résidence. Alors, suite à ce premier exercice, j'ai fait le choix de n'enregistrer aucun entretien.

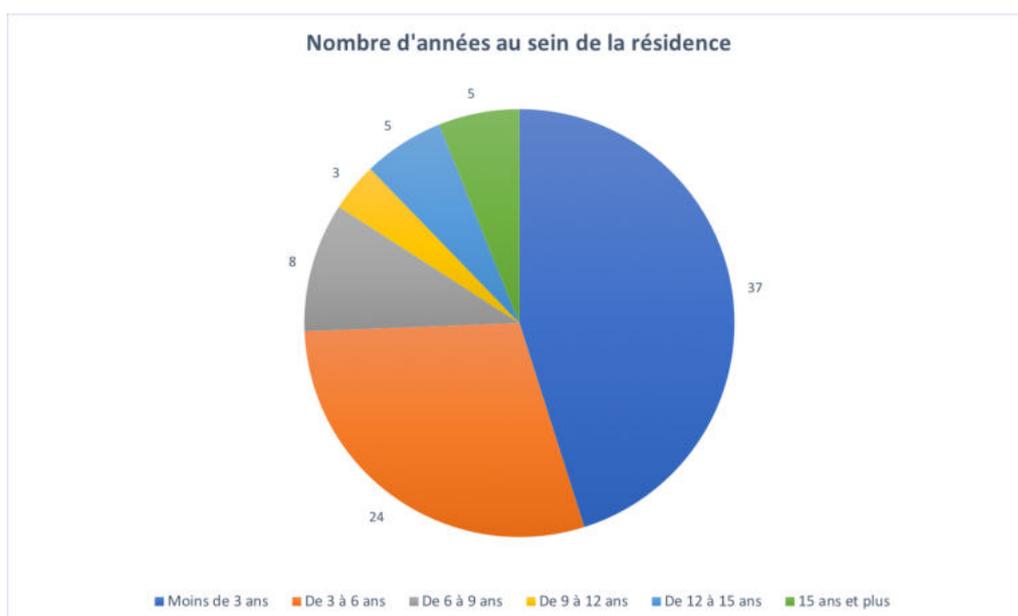
L'annexe n°16 détaille le calendrier de ce travail de terrain.

Afin de préserver l'anonymat, j'ai attribué des lettres aléatoires aux personnes avec qui j'ai réalisé un entretien. Je m'autorise cependant, pour une meilleure compréhension, à donner les noms des résidences dans lesquelles vivent les personnes enquêtées ainsi que leur âge. Toutes les données qui seront citées dans cette partie sont le fruit de mon travail de terrain.

J'ai donc un total de 86 questionnaires ainsi que 26 entretiens (dont 5 auprès des directeurs/trices). Les 21 entretiens réalisés auprès des résidents cachent en réalité 23 individus, puisqu'un entretien fut réalisé avec un couple et un second avec deux sœurs).

4.2 - Rapport au logement

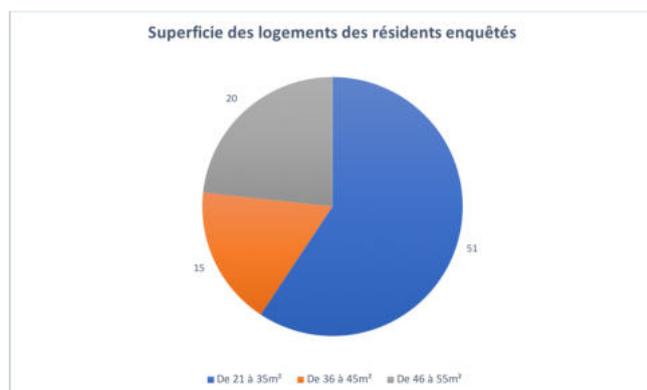
La fonction de Résidence Autonomie laisse penser que les personnes qui y vivent sont chez eux, sont jeunes et donc que les durées de séjours sont plutôt longues. Or, d'après le questionnaire presque la moitié des résidents ont leur logement depuis moins de 3 ans (document 69). En moyenne leur arrivée dans la résidence date de 4 années et 4 mois. Malgré leur présence en Résidence Autonomie, un peu plus de 20% des résidents affirment être encore propriétaires de leur ancien logement. Parfois c'est parce qu'il s'agit d'une maison de famille et qu'ils ne souhaitent pas la vendre, comme c'est le cas pour Madame F (83 ans, les *Rouges-Gorges*), parfois la maison est à vendre mais n'a pas encore trouvé d'acquéreur, comme pour Madame T (87ans, *Catherine de Longpré*), ou encore parce qu'il s'agit d'une ferme reprise par les enfants et dont les parents sont restés propriétaires, c'est le cas de Monsieur P (88 ans, *Catherine de Longpré*).



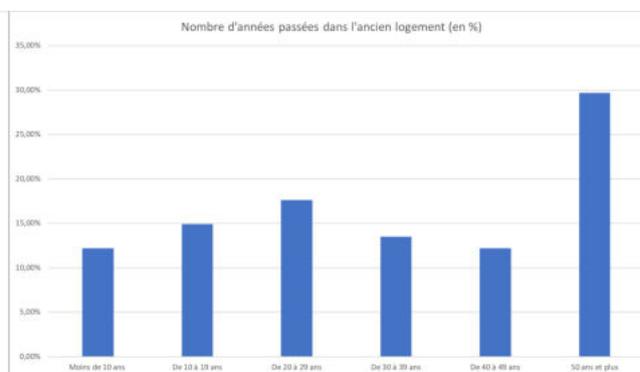
Document 69 : Nombre d'années passées dans la résidence
Source : Questionnaire
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Les personnes ayant le plus d'ancienneté dans ces résidences sont arrivées en 2000, elles sont deux, dont Madame S (87 ans, *Catherine de Longpré*), qui m'a expliqué être venue ici du fait de sa maladie et du fait de sa maison trop grande à entretenir. La superficie de l'habitat est en effet un aspect régulièrement soulevé par les résidents. Lorsqu'elle est arrivée en 2000, Madame M (86 ans, les *Herbiers*), a contrario, trouvait son logement un peu petit (il s'agit d'un F1 faisant entre 21 et 35m²). Or aujourd'hui, la taille lui convient très bien, avoir un petit logement c'est avoir moins de meubles et donc avoir moins de ménage. Monsieur C (68 ans, la *Mautelière*) quant à lui dispose d'une pièce et regrette de ne pas avoir de chambre séparée pour son lit, ce qui serait plus confortable « *je ne vais pas faire ma vie ici, mais on sait jamais* ». Il aimerait « *mettre un rideau, mais ça va faire des trous et (...) les murs ne sont pas épais, je vais arriver chez la voisine* ».

Le rapport à la superficie du logement est variable. De nombreux (si ce n'est la majorité) résidents ont emménagé dans un logement plus petit que le précédent en intégrant la résidence. En effet, le logement quitté est bien souvent « *la maison de toute une vie* » (Madame F, 83 ans, les *Rouges-Gorges*). Le document 71 confirme cette notion de « *maison de toute une vie* » : près de 30% des résidents enquêtés affirment avoir passé plus de 50 ans dans leur ancien logement. Et plus de 70%, 54 résidents sur 74, habitaient le même logement depuis au moins 20 ans avant de rejoindre la Résidence Autonomie.



Document 70 : Superficie des logements
Source : Questionnaire
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 71 : Nombre d'années passées dans l'ancien logement
Source : Questionnaire
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 72 : Photographie du meuble de Monsieur P
Source : Entretien
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Ce rapport à la superficie varie donc selon les résidents entre la satisfaction d'avoir moins grand et le regret de ne pas avoir assez. En effet, les résidents évoquent assez régulièrement le fait de pouvoir, ou non, conserver leurs meubles : 88,2% des résidents enquêtés affirment avoir conservé certains meubles, tandis que 11,8% ont dû récupérer ou acheter de nouveaux meubles lors de leur arrivée. Monsieur P (88 ans, *Catherine de Longpré*) avait d'ailleurs posé une condition lors de son arrivée : il accepte de prendre le logement à condition de pouvoir prendre certains de ses meubles puisque « *tous les meubles que j'ai aujourd'hui ont une histoire* » (document 72)

D'autres résidents n'accordent pas du tout cette importance aux meubles, et donc aux souvenirs de l'ancienne maison, Madame K (89 ans, les *Herbiers*) n'a conservé qu'un petit buffet lorsqu'elle est arrivée à la résidence, tous les autres meubles « *sont des premiers prix de chez BUT* ». Pour d'autres, c'est à leur équipement électroménager qu'ils se sont attachés (robot, mixeur pour potage, four), même s'ils ne s'en servent pas. Mis à part ces quelques cas particuliers, la plupart des résidents possèdent une télévision (88,4%), un téléphone (84,9%) et un réfrigérateur (79,1% : pourcentage à nuancer du fait que certains résidents ont oublié de cocher cette case dans le questionnaire puisque l'ensemble des logements, quelle que soit la résidence, dispose d'un réfrigérateur fourni par la résidence elle-même).

Un logement plus grand signifie aussi plus de tâches ménagères, c'est pour cette raison que Monsieur L (88 ans, les *Herbiers*) se satisfait pleinement de son logement, « *je voulais pas avoir trop de ménage à faire, je suis pas maniaque* ». Pour Madame T (87 ans, *Catherine de Longpré*), avoir un plus petit logement lui permet de continuer de faire son ménage toute seule, chose que dans son ancien logement de 100m², ne lui permettait plus. Cette question du ménage revenait régulièrement lorsqu'on abordait la superficie du logement. Pour certains résidents, ne pas faire appel à une aide ménagère est une fierté, fierté de dire qu'ils font encore leur ménage eux-même.

Madame F (83 ans, les *Rouges-Gorges*) évoque un autre avantage de vivre dans un logement plus petit « *plus c'est petit, plus on est forcé de sortir, alors que quand c'est grand on reste enfermé* ».

Malgré les nombreuses conversations autour de la taille du logement, cet argument n'est pas le plus important dans la prise de décision de vivre en Résidence Autonomie. Le critère le plus important, pour 88,4% des résidents, est avant tout la sécurité des logements. En effet, grâce aux entretiens j'ai pu entendre à plusieurs reprises que la volonté de rejoindre une Résidence Autonomie faisait suite à un problème de santé (arrêt cardiaque) ou à une chute. La veille de notre entretien, Madame M (83 ans, les *Rouges-Gorges*) avait quelques douleurs au ventre, elle en a informé le personnel qui a alors redoublé de vigilance. Après la sécurité, l'un des éléments les plus importants est la proximité avec la famille et/ou les amis, pour 67,4% des résidents. Arrivée à la retraite, Monsieur L (88 ans, les *Herbiers*) a quitté Paris pour rejoindre Granville où vivaient ses parents. Tandis que Madame F (83 ans, les *Rouges-Gorges*) est venue à Agneaux pour se rapprocher des ses enfants et petits-enfants. Elle est d'ailleurs ravie que ces derniers aient une maison à seulement un numéro de rue de la résidence. Enfin, pour 57% des résidents, le confort du logement était un critère important. Pour 44,2%, il s'agissait de la proximité des commerces et des services. Enfin le coût du logement est un critère important pour seulement 14% des résidents. À ce sujet, pour 67,1% des résidents, la pension de retraite suffit pour payer leur loyer. Ceux dont la pension ne suffit pas parviennent à obtenir des sources ailleurs, grâce à la vente de leur maison, aux économies (PEL), à l'aide des enfants ou encore aux allocations.

Même si la crainte de la chute est souvent l'élément déclencheur de la venue en résidence autonomie, il y a quelques exceptions. Monsieur I (65 ans, les *Mimosas*), atteint d'un handicap mental, a intégré la résidence au moment de la retraite quand il a dû quitter le CAT (Centre d'Aide par le Travail). Madame M (86 ans, les *Herbiers*) était épuisée et ne parvenait plus à entretenir la maison et à s'occuper de son mari qui était en fauteuil roulant. Monsieur et Madame O (80 et 70 ans, *Catherine de Longpré*) se sentaient trop excentrés du bourg et souhaitaient remédier à cela. Le cadre de vie joue un rôle primordial dans le bien-être des résidents et leur permet de préserver l'autonomie.

4.3 - Le cadre de vie et les sociabilités

Bouleverser un mode de vie parfois adopté depuis des décennies en emménageant dans un nouveau logement peut s'avérer plus difficile pour certaines personnes que pour d'autres. Ainsi, selon la manière dont les résidents vivent ce changement, les comportements seront différents. Le questionnaire ne permet pas de capter ces comportements, que j'ai surtout perçu grâce aux entretiens. D'après le questionnaire, 59,5% des résidents assurent trouver leur cadre de vie *agréable*, le reste le trouvant *très agréable*, à l'exception d'un seul résident ayant considéré son cadre de vie comme *passable*. Malgré ces réponses plutôt positives, certains résidents, lors des entretiens, m'ont tenu des discours un peu plus nuancés et surtout plus approfondis que les simples réponses à mon questionnaire.

Dans cette partie je vais évoquer les liens que tissent les résidents au sein de la résidence en elle-même, mais aussi avec l'extérieur, à travers les sociabilités, la participation à certaines activités ou encore la mobilité.

4.3.1 - La vie en interne

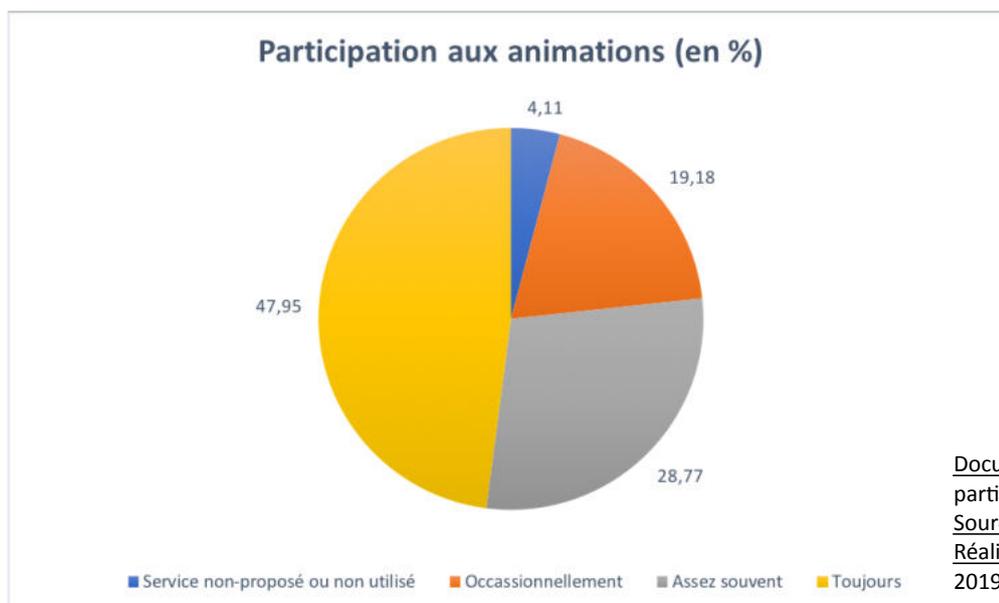
La vie au sein de la Résidence est rythmée par des animations, proposées à des fréquences plus ou moins importantes selon les établissements. La participation à ces dernières est variable selon la nature des activités et le profil des résidents. Néanmoins, ces animations « formelles » ne sont pas les uniques sources de distraction des résidents qui, parfois, organisent des animations « informelles », c'est-à-dire, des animations en dehors du planning proposé par le personnel.

4.3.1.1- Les animations

Tous les résidents ne peuvent pas ou ne veulent pas participer à l'ensemble des animations. Les problèmes de vue, les handicaps physiques ou les problèmes d'audition forment autant d'obstacles pour y participer. Au-delà des incapacités de chacune et chacun, d'autres ne souhaitent pas se rendre aux animations, car ils disent ne pas y trouver leur place. Monsieur C (68 ans, la *Mautelière*) a essayé une fois d'aller à l'atelier gym. Il s'est très rapidement aperçu que ce n'était pas fait pour lui. Amputé d'une jambe et donc en fauteuil roulant, il a dû se contenter d'écouter les exercices, il a alors regardé la kinésithérapeute et « *j'ai rigolé et j'ai dit adieu* ».

En dehors de cette inadaptation, certains résidents n'apprécient pas les animations car ils y côtoient des personnes parfois bien plus âgées. Les résidents ayant une bonne audition n'aiment pas toujours participer à des activités où l'animatrice parle fort pour se faire entendre de tous. Le souhait de ne pas participer aux animations peut aussi être le fruit d'un caractère plus solitaire, ou bien encore d'une lassitude. Monsieur C (68 ans, la *Mautelière*) ne va pas aux animations parce que c'est « *un solitaire* », il voulait à ce titre se justifier « *je suis pas frère, je suis juste anti-comméragé* ». Madame J (75 ans, *Catherine de Longpré*) ne participe pas au yoga du rire parce qu'« *il faut se forcer à rire, mais moi je veux rigoler avec quelqu'un* ».

Malgré ces quelques résidents réticents, la participation aux animations est généralement importante. En effet, 47,95% des résidents affirment participer à l'intégralité des animations, contre uniquement 4,11% qui n'y participent pas du tout (document 73).



Il s'agit là des animations proposées directement par la Résidence. Mais les résidents vont d'eux-mêmes avec plaisir s'organiser des parties de jeux de société dans les salles mises à leur disposition. Monsieur P (88 ans, *Catherine de Longpré*) m'a d'ailleurs expliqué que l'une des raisons qui l'a poussé à venir ici est la belote, « mes enfants n'y jouent pas, et ça me manque ». Ce jeu de cartes, est l'une des animations phares, avec le Scrabble, que les résidents organisent en dehors des animations proposées par la résidence. Madame G (88 ans, les *Mimosas*) est « souvent en bas avec les résidents pour jouer à la belote quand il n'y a pas d'animations ».

Enfin des événements organisés par d'autres acteurs ont parfois lieu au sein de la résidence. À Granville, la salle d'activité des *Herbiers* a servi de bureau de vote dimanche 26 mai 2019, lors des élections européennes. Vendredi 5 avril 2019, lors de ma venue à la résidence *Catherine de Longpré* à Saint-Sauveur-le-Vicomte la passation des questionnaires fut interrompue par le défilé du Carnaval de l'école privée de la commune. Au début il s'agissait simplement de regarder passer les enfants par la fenêtre, puis fut improvisée une chorale au sein de la salle d'activité, pour la plus grande joie des résidents (document 74).



Document 74 : Chorale de l'école privée dans la salle d'activité lors du défilé de carnaval
 Source : Sortie terrain
 Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Les salles d'animations, qui parfois sont aussi celles de restauration, sont souvent décorées des réalisations des résidents (document 75), généralement en lien avec les grands événements comme les saisons, les fêtes, ou dans le cas de Valognes, du 75^{ème} anniversaire du débarquement (document 76).



Document 75 : Salle d'animation dans la résidence les *Rouges-Gorges*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 76 : Salle d'animation dans la résidence les *Mimosas*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Enfin la vie en interne peut aussi dépasser les simples activités de loisirs. En effet, les résidences offrent des services évitant aux résidents de devoir sortir pour y avoir accès. Prenons l'exemple de la résidence les Rouges Gorges d'Agneaux. Cette dernière, même si ce n'est pas la seule à faire cela, dispose au premier étage, d'une petite salle faisant office de salon de coiffure (document 77) où une professionnelle exerce ponctuellement. En plus de ce salon de coiffure, la directrice a réalisé un questionnaire afin de savoir si les résidents seraient favorables à la création d'une petite épicerie à côté de ce salon de coiffure. Il s'agit pour l'instant d'un espace vide (document 78) que la directrice souhaiterait exploiter. D'après les réponses aux questionnaires la grande majorité des résidents est favorable à ce projet qui fonctionnerait sous forme de bénévolat. Les résidents devraient alors se relayer une fois par semaine afin de réaliser la permanence de cette petite épicerie. L'idée de ce projet a émergé lorsque la directrice a constaté que régulièrement les résidents étaient à court de shampoing, de gel douche ou encore de café. L'approvisionnement de cette petite boutique se ferait grâce aux livraisons effectuées par l'enseigne Carrefour, qui ont déjà lieu actuellement mais qui livre les résidents individuellement. Les ressources financières pour mener à bien ce projet (essentiellement pour avancer l'argent nécessaire à l'achat des produits auprès de Carrefour) sont celles de la trésorerie de l'association « Bricolage », présente dans la résidence.



Document 77 : Salon de coiffure dans la résidence les *Rouges-Gorges*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



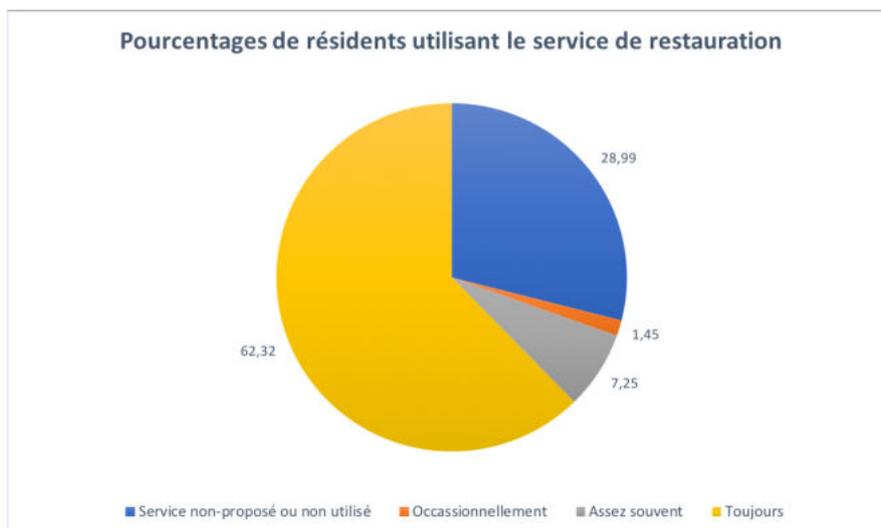
Document 78 : Emplacement de la potentielle épicerie dans la résidence les *Rouges-Gorges*

Source : Sortie terrain

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

4.3.1.2 - La restauration

La restauration, au même titre que les animations, ne se propose pas de la même manière selon les résidences et n'est pas utilisée de la même manière selon les résidents. Ayant déjà décrit le fonctionnement de ce service (Cf : Partie 3), je vais ici m'intéresser uniquement aux rapports que les résidents ont avec ce dernier. La restauration est un élément important au sein d'une résidence. Le personnel peut ainsi veiller à l'alimentation des résidents et à leur bien-être, ce qui n'est pas le cas lorsqu'ils mangent chez eux. Or, une directrice d'établissement m'a expliqué que les problèmes de « *dénutrition chez les personnes âgées sont très dangereux (...), c'est soudain, brutal et difficile à soigner* ».



Document 79 : Pourcentages de résidents utilisant le service de restauration

Source : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Parmi tous les résidents enquêtés, 62,32% d'entre eux utilisent le service de restauration de la résidence de manière quotidienne (document 79). Pour beaucoup, bénéficier de ce service est un confort, Madame A (98 ans, la *Mautelière*) dit à ce sujet « *je suis bien là, je n'ai même plus de repas à faire* ». Pour beaucoup de résidents, le service de restauration n'a été évoqué que de manière partielle, mais de manière satisfaisante. D'autres, plus rares, ont été un peu plus critiques envers ce service. À Condé-sur-Vire, les résidents ne comprennent pas pourquoi la crème ne vient pas d'Elle&Vire. Monsieur C (68 ans, la *Mautelière*) trouve que les repas du midi sont en « *qualité et quantité suffisantes, (...) je ne suis pas d'accord avec les commentaires que j'entends (...) l'industriel, j'en ai vu, je sais ce que c'est* ». Il est tout de même allé se plaindre parce que « *deux rondelles de saucisson dans une assiette ça fait pitié* ». Monsieur L (88 ans, les *Herbiers*), lui, ne fait appel aux repas proposés par la résidence que trois jours par semaine. Étant diabétique depuis 40 ans, les repas ne conviennent pas au régime qu'il doit suivre, et pourtant « *les repas chez moi ne sont pas aussi agréables que dans le restaurant* ». En effet, le déjeuner peut être un vrai moment de sociabilité et de convivialité pour les résidents. Madame J (75 ans, les *Mimosas*) n'apprécie pas ce moment, puisqu'elle n'apprécie pas les personnes avec qui elle mange et leur comportement « *y'a des vieilles qui piquent dans les assiettes de celles qui n'aiment pas (...), c'est dégueulasse de manger dans l'assiette d'une personne de 95 ans, ça me dégoûte* ».

Les 37,69% de résidents ne faisant pas appel quotidiennement au service de restauration de la résidence s'arrangent autrement. Madame H (85 ans, les *Mimosas*) adore cuisinier « *je me prépare mes repas toute seule* ». D'autres comptent sur les services de leur aide-ménagère ou bien de leur famille pour faire leurs courses, ou bien même, dans le cas de Madame Q (83 ans, *Catherine de Longpré*) directement pour lui préparer à manger. Monsieur P (88 ans, *Catherine de Longpré*) lui est autonome à ce sujet, il fait ses

courses et se prépare à manger lui-même « *ça m'occupe et ça m'oblige à sortir* ». D'autres n'y parviennent pas, comme Madame E (80 ans, les *Rouges-Gorges*) qui est bipolaire. Elle a essayé durant trois semaines de se préparer à manger elle-même, mais « *j'y arrivais plus, je faisais une dépression* ». Pour elle le problème des repas proposés à la résidence c'est l'heure à laquelle ils sont servis, à savoir midi pour le déjeuner et 18h pour le dîner, elle trouve cela trop tôt.

Les Résidences ne proposent pas exactement les mêmes agencements de cuisine au sein de leurs logements. Les photographies ci-dessous (documents 80 et 81) illustrent deux agencements de cuisine identiques dans chacune des résidences de Granville et de Condé-sur-Vire, quelle que soit la superficie du logement. Aux *Herbiers*, les cuisines sont systématiquement isolées dans une pièce dédiée, même lorsque le logement est un T1. À Condé-sur-Vire, les cuisines sont ouvertes sur le logement, et cela même lorsque le logement est un T2.



Document 80 : Cuisine d'un logement aux *Herbiers*
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Document 81 : Cuisine d'un logement à la *Mautelière*
Source : Sortie terrain
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

4.3.1.3- Les relations de voisinage

Les animations et la restauration sont des éléments sources de sociabilité. Les entretiens et les questionnaires m'ont permis de comprendre quelles relations les résidents entretiennent entre eux.

Tout d'abord, 42,9% des résidents m'ont confirmé déjà connaître certains résidents lors de leur arrivée, 12,8% m'ont d'ailleurs dit être « *amis avec certains d'entre eux avant même de rejoindre la résidence* ». Ainsi, Madame S (87 ans, *Catherine de Longpré*) connaissait déjà du monde avant d'emménager dans son logement : au cours de la guerre, elle dut fuir Cherbourg pour se réfugier à Saint-Sauveur-le-Vicomte durant un an. C'est là qu'elle fit la connaissance d'une femme, qu'elle retrouvera des années plus tard dans la résidence. Certains résidents ont fait le choix d'une résidence pour y retrouver un membre de leur famille (belle-soeur/beau-frère, cousin/cousine, frère/sœur...). Mesdames R (84 et 82 ans, *Catherine de Longpré*) sont sœurs : l'aînée a emménagé dans la résidence au moment de sa retraite et a été rejointe un an après par sa cadette lorsque celle-ci fit valoir ses droits à la retraite également.

Même s'il existe ces sociabilités en amont, un peu plus de 60% des résidents ont affirmé entretenir des relations de *simples connaissances* avec leurs voisins. Le passage d'un logement individuel à un logement collectif est parfois compliqué à accepter, justement d'un point de vue relationnel. Cependant je me suis aperçue lors des entretiens que les résidents ayant le plus de difficultés en terme de sociabilités ne sont pas

forcément ceux ayant quitté l'individuel pour le collectif. Madame J (75 ans, les *Mimosas*) vivait dans un logement collectif (un HLM) près de la gare de Valognes où elle se plaisait très bien. Aujourd'hui elle « *regrette d'être venue* » en Résidence Autonomie. Elle ne « *pensait pas que c'était comme ça la vie en collectivité* ». La principale raison qui justifie son regret d'être ici concerne les autres résidents, notamment les femmes. « *je croyais que c'étaient gaies les personnes âgées, en fait c'est la mort (...), ça ne rigole pas, (...), c'est pas beau c'est méchant. (...) Les dames -les résidentes- sont pas gentilles* ». D'autres résidents n'entretiennent pas du tout de relations avec leurs voisins car ils sont plus solitaires, comme Monsieur C (68 ans, la *Mautelière*) qui n'a « *pas la même façon de voir les choses que ces gens là -les autres résidents-* ». Son unique ami est un résident sourd et muet.

Monsieur O (80 ans, *Catherine de Longpré*) est venu à la résidence car sa conjointe le voulait « *s'il n'y avait que moi, je ne serais jamais venu ici (...) pour moi, les endroits comme ça étaient des mouvoirs* ». Aujourd'hui il trouve que « *c'est super ici* », il s'est fait un ami, « *comme si ça faisait 20 ans qu'on se connaissait* », alors qu'il y vit depuis seulement deux ans. Madame U, (93 ans, *Catherine de Longpré*) quant à elle, a de nombreux amis dans la résidence, ils viennent d'ailleurs souvent chez elle, par contre elle, ne va jamais chez eux. C'est un peu elle qui fédère le groupe.

Il existe une vraie notion « d'espace privé », d'après les témoignages que j'ai pu entendre. En réalité les résidents qui entretiennent de bonnes relations avec leurs voisins, ne les invitent pas pour autant chez eux, sauf exception, mais préfèrent se retrouver dans les salles mises à disposition.

Plusieurs fois les discours se sont contredits d'un résident à un autre, ou d'un résident à un responsable, révélant deux visions distinctes de la résidence. Alors qu'une maîtresse de maison qualifie sa résidence comme étant « *une grande famille* », un résident de ce même établissement trouve que « *entre elles -les résidentes- elles sont gentilles par devant, mais après c'est des vieilles peaux* ». De la même façon, alors que la responsable d'une résidence m'affirme que son établissement est doté d'une « *ambiance urbaine* », c'est-à-dire accueillant des résidents ayant « *l'habitude de la vie en collectivité* » contrairement aux ruraux plus individualistes. Or, une de ses résidentes, Madame E m'affirme que "les gens se lient peu" dans cette résidence.

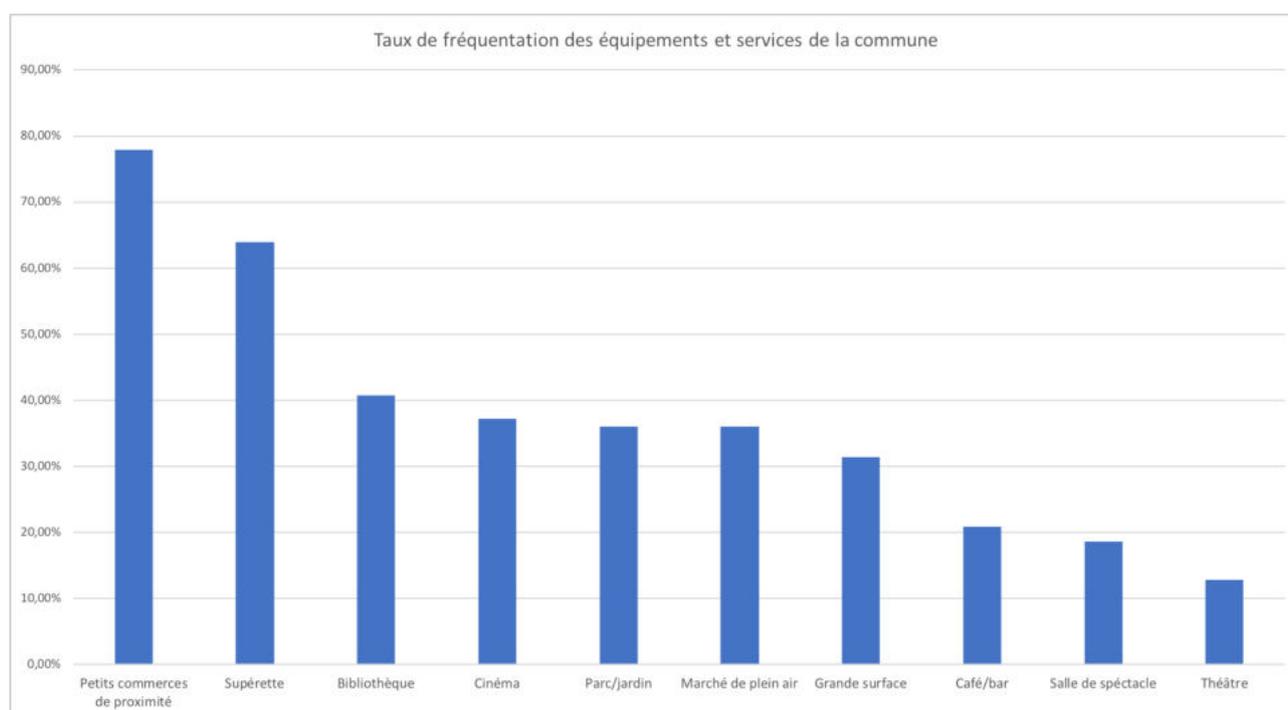
4.3.2 - En dehors de la résidence

La mobilité est une capacité qui varie considérablement d'une personne à une autre. La santé physique, la possession d'un moyen de locomotion, la proximité d'une famille sont autant de facteurs qui influencent la capacité à se mouvoir. Cette sous-partie tente de dresser un tableau des comportements que les résidents ont à l'extérieur de la résidence.

4.3.2.1 - Les activités extérieures

Les liens avec l'extérieur de la résidence ne sont parfois plus faits, certains résidents restent véritablement enfermés chez eux. Une maîtresse de maison m'a parlé d'une résidente qui n'était pas sortie de l'été, probablement pour des « *raisons psychologiques parce qu'elle sait très bien se déplacer* ». Pour d'autres les capacités physiques ne le permettent vraiment plus, notamment pour Madame D (103 ans, la *Mautelière*) âgée de 103 ans. Malgré cela, pour beaucoup de résidents, continuer à sortir de la résidence est important et cela pour diverses raisons, familiales, amicales, de consommation, de preuve d'autonomie... D'après les réponses aux questionnaires 77,90% des résidents affirment fréquenter les petits commerces de proximité et seulement 12,80% le théâtre (document 82).

La bibliothèque est un lieu fréquenté par les résidents, pour un peu plus de 40 % d'entre eux, de même que le cinéma pour 37,20%. Ces sorties sont cependant à nuancer car certains résidents comme Madame G (88 ans, les *Mimosas*) se rendent à ces lieux uniquement lorsque la résidence organise ces sorties, mais n'y vont pas en dehors. Néanmoins, certains sont de fidèles clients, Monsieur O (80 ans, *Catherine de Longpré*) par exemple paye un abonnement à la bibliothèque, il est à ce titre très satisfait du travail des bibliothécaires qui ont réussi à retrouver un livre qu'il avait lu étant petit. Sa conjointe Madame O (70 ans, *Catherine de Longpré*) bénéficie aussi de l'abonnement, même si elle est moins adepte de la lecture. Monsieur et Madame O (80 et 70 ans, *Catherine de Longpré*) vont aussi régulièrement au restaurant, sans attendre que ces sorties soient organisées par la résidence. Monsieur C (68 ans, la *Mautelière*) lui, en fonction de la météo, se rend très régulièrement au bar tabac présent non loin de la résidence. C'est d'ailleurs ici qu'il entretient le plus de relations, plus qu'avec ses voisins au sein de la résidence où il est plus solitaire. Monsieur L (88 ans, les *Herbiers*) sort très régulièrement pour se promener à pied, descendant jusqu'au port de Granville, il retourne ensuite à la résidence en bus, sauf le dimanche où il doit revenir à pied.



Document 82 : Fréquentation des services et équipements de la commune

Source : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Tous les résidents ne mènent pas un train de vie aussi dense en dehors de la résidence. Madame J (75 ans, les *Mimosas*) souffre beaucoup du fait de ne plus pouvoir sortir. Dans son ancien logement, le marché de plein air n'était pas loin. Elle s'y rendait de manière hebdomadaire. Depuis qu'elle est dans la résidence, elle ne peut plus s'y rendre aussi facilement et s'en attriste. Madame S (87 ans, *Catherine de Longpré*) est dans un cas de figure à peu près similaire. Lorsqu'elle est arrivée à la résidence elle participait à des randonnées grâce à une association de la commune. Progressivement, son état physique diminuant, elle a fait appel à une autre association de randonnée, pour effectuer des marches moins longues et à des rythmes moins soutenus. Aujourd'hui, elle ne peut plus participer à ces activités. Elle continue tout de même de se promener dans la commune, et note la « fermeture de beaucoup de commerces ». D'ailleurs, Madame S se fournissait auparavant auprès d'un agriculteur afin d'avoir des paniers de fruits et légumes

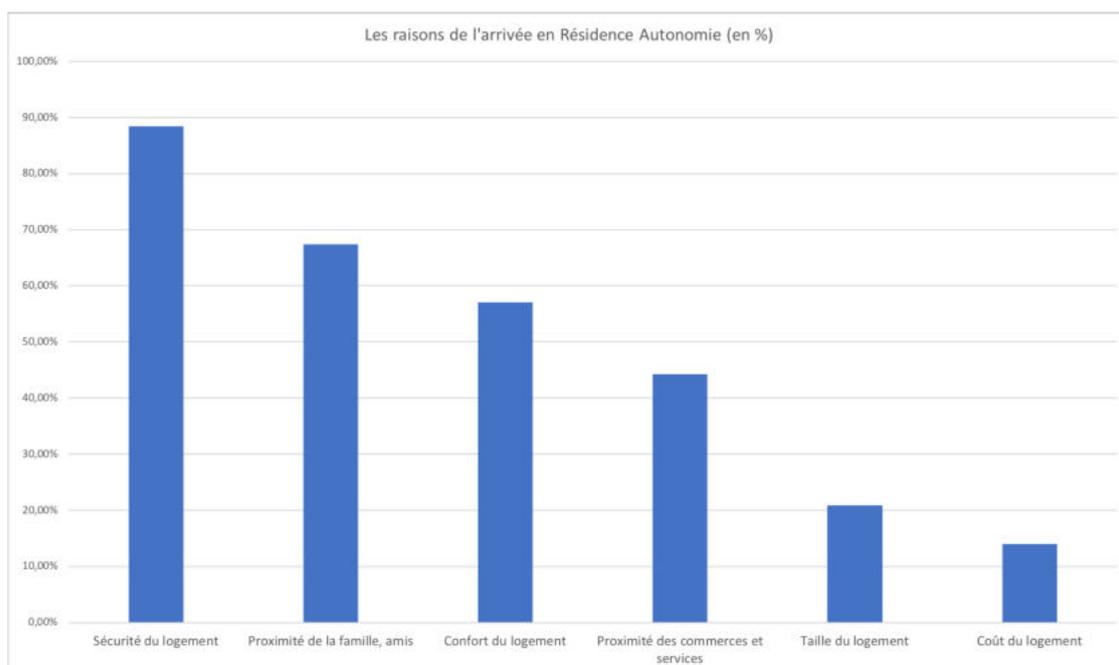
biologiques. Aujourd'hui elle ne peut plus s'y rendre, mais le producteur se rend à la résidence une fois toutes les deux semaines uniquement pour lui apporter son panier.

Il existe véritablement des comportements différents, entre l'isolement complet et les sorties quotidiennes. Ces comportements sont d'ailleurs assez bien représentés par les rendez-vous médicaux. Ainsi, 41 % des résidents font appel à un médecin à domicile et 43,4 % se rendent au cabinet du médecin. Enfin pour 15,7 % des résidents, les rendez-vous ont lieu soit au cabinet soit à domicile, en fonction de leur état de santé.

4.3.2.2 - Les liens familiaux.

Très peu de résidents ont parlé des amis qu'ils ont en dehors de la résidence, il s'agissait plutôt des amis au sein de la résidence ou alors de la famille à l'extérieur. Madame N (86 ans, *les Herbiers*) est l'une des rares à m'avoir parlé d'une voisine qu'elle avait dans son ancien logement, « *avec qui je passais beaucoup de temps* » qu'elle regrette de ne plus voir. Madame U (93 ans, *Catherine de Longpré*), à l'image de beaucoup d'autres résidents, perd progressivement le contact avec les ami(e)s qu'elle avait à l'extérieur de la résidence, car elle vieillit et ses ami(e)s aussi.

La famille, en l'occurrence les enfants et petits-enfants, ont été plus souvent évoqué au cours des entretiens et du questionnaire, ne serait-ce qu'expliquer les raisons de leur arrivée en Résidence Autonomie. En effet, 44,2 % des résidents enquêtés ont confirmé avoir découvert l'existence de la Résidence grâce à leur famille. Malgré cela, les relations familiales peuvent être parfois distantes, comme Madame K (89 ans, *les Herbiers*) qui dit refuser d'écouter sa fille, notamment lorsque celle-ci lui disait qu'elle n'avait pas sa place en Résidence Autonomie ou alors qu'elle était trop âgée pour acheter de nouveaux meubles pour son appartement. A contrario, les relations peuvent parfois être plutôt bonnes, comme Madame F (83 ans, *les Rouges-Gorges*) dont les enfants habitent au numéro de rue à côté de la résidence. Madame F m'a d'ailleurs dit « *mon fils et ma belle-fille ont les clés, (...) ils passent me déposer des courses, des fleurs, mon linge propre...* » et cela deux fois par semaine.



Document 83 : Les raisons de l'arrivée en Résidence Autonomie

Source : Questionnaire

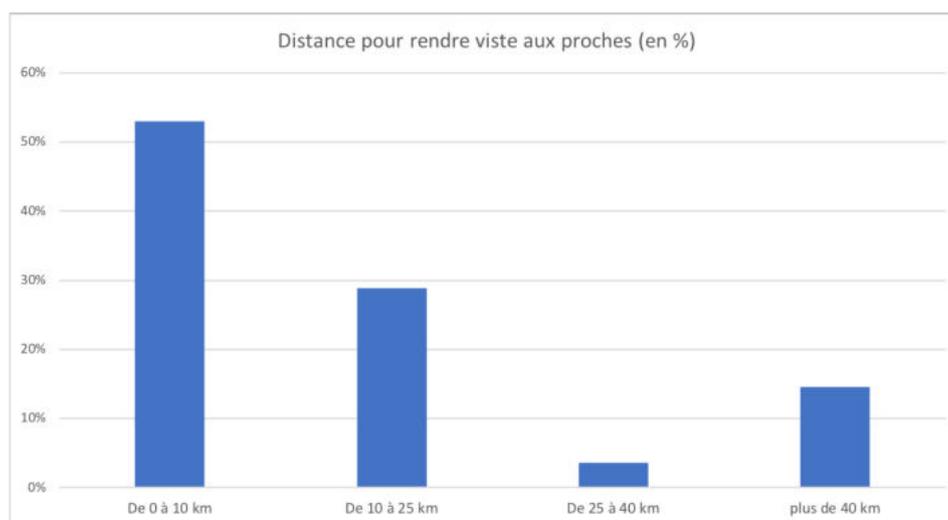
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Le graphique ci-dessus (document 83) met en avant les réponses à la question n°7 sur *les critères les plus importants dans le choix du logement*. Alors, le rapprochement familial s'avère être le deuxième critère le plus important aux yeux des résidents (67,4%) après la sécurité (88,4%).

Pour Monsieur I (65 ans, les *Mimosas*) le choix de la résidence a plutôt été subit. Mis sous curatelle et issu d'un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) dont il a dû partir à l'âge de la retraite, il est arrivé dans cette résidence car une place était libre. Il se trouve alors assez loin de sa famille qui habite dans l'Orne.

Pour beaucoup de résidents, la proximité des proches permet de rythmer les week-ends, en prenant le déjeuner du dimanche chez les enfants, ou bien en les accueillant à manger. Madame T (87 ans, *Catherine de Longpré*) invite régulièrement ses enfants et petits-enfants à manger « *mais famille par famille, sinon -ils sont- trop nombreux* ». La semaine précédant notre entretien elle avait organisé un repas « *avec six personnes à manger* ». Madame U (93 ans, *Catherine de Longpré*) quant à elle passe tous ses dimanches chez ses enfants, ils viennent la chercher le matin et elle déjeune chez eux.

D'autres résidents paraissent un peu plus dépendants de leurs enfants. Madame Q (83 ans, *Catherine de Longpré*) semble être légèrement influencée par les avis de ses enfants. Ces derniers ne veulent pas qu'elle pose des rideaux, « *ils disent que j'ai une belle vue sans vis-à-vis* ». Madame Q voulait aussi vendre sa voiture, mais ses enfants ne veulent pas, "*tant que je sais encore conduire* », donc elle l'a gardée. Madame N (86 ans, les *Herbiers*) est arrivée en Résidence Autonomie entre autres car elle a vendu son appartement afin de venir en aide financièrement à sa fille. Désormais dans son nouveau logement, elle fait ses courses tous les samedis en compagnie de sa fille.



Document 84 : Distances entre les résidents et les proches

Source : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Même si 53 % des résidents sont à moins de 10 km de leurs proches (document 84), pour 14,5 % de résidents la distance dépasse les 40 km. Pour autant, les résidents éloignés de leurs proches, parviennent à préserver des liens. La distance de 40 km peut apparaître peu importante, mais lorsqu'il s'agit de la mobilité des seniors, cela peut le devenir. La solution la plus simple est que les enfants viennent à la résidence. C'est le cas pour Madame H (85 ans, les *Mimosas*) : deux de ses enfants habitent Caen et Barneville-Carteret. Ils viennent parfois déjeuner à la résidence, cela permet alors de « *se voir entre frère et sœur* ». Lors de mes entretiens à la résidence de Granville, un rendez-vous fut annulé le jour-même car la résidente avec qui je devais m'entretenir avait la visite de sa fille qui vit à Tours. Madame K (89 ans, les *Herbiers*) voit peu l'un de ses fils qui vit en Australie. Elle a pris la décision de ne plus s'y rendre après y avoir séjourné durant quatre

mois. Madame E (80 ans, les *Rouges-Gorges*) parvient encore à se rendre chez son fils, à Barneville-Carteret effectuant alors près d'une heure de route en voiture.

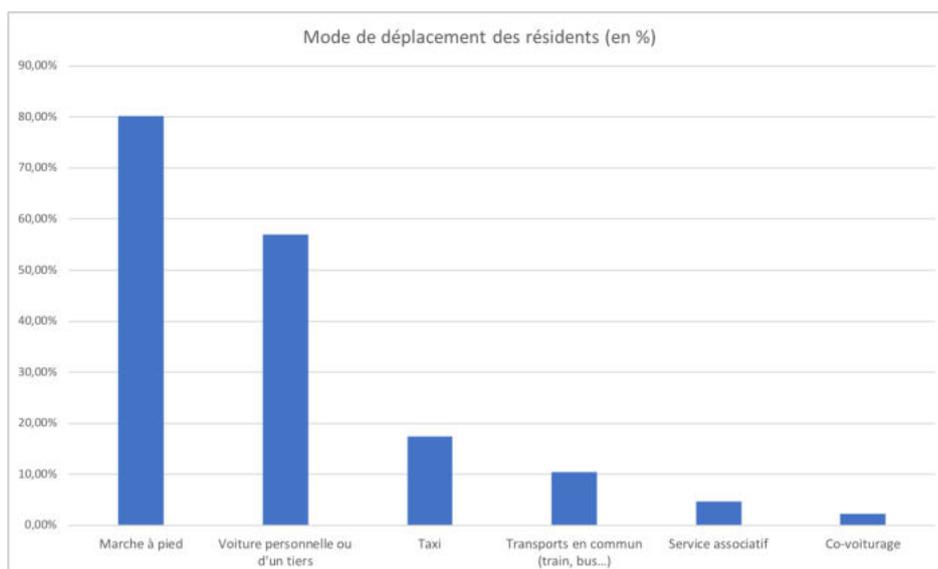
Au delà des relations familiales avec les enfants j'ai pu entendre deux témoignages de relations que deux résidents entretenaient respectivement avec leur femme et leur sœur. Monsieur P (88 ans, *Catherine de Longpré*) rend visite à sa femme trois fois par semaine, elle vit dans l'EHPAD des Lices, non loin de la résidence, car elle est atteinte d'Alzheimer. Elle n'a donc pas sa place en Résidence Autonomie avec son mari. Madame D (103 ans, la *Mautelière*) n'a pas cette chance de pouvoir se déplacer pour rendre visite à sa sœur. Toutes les deux centenaires, elles ne peuvent plus se voir en raison des 30 km qui les séparent.

4.3.2.3 - La mobilité

Se déplacer en voiture ou à pied détermine la capacité à se déplacer et les distances parcourues. Cela est encore plus vrai lorsque la personne éprouve des difficultés à marcher. Or la mobilité est une des capacités les plus importantes pour préserver l'autonomie. Les résidents que j'ai pu rencontrer et ceux ayant répondu au questionnaire se déplacent à pied ou en sollicitant divers moyens de locomotion dépendants ou non d'un proche.

Au sein de mon échantillon, 25,6 % des résidents possèdent un véhicule. Cela ne veut pas pour autant dire qu'ils l'utilisent quotidiennement. En effet, certains ne les utilisent plus depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, comme Madame S (87 ans, *Catherine de Longpré*) qui préfère la laisser de côté à cause de son arthrose. Certaines comme Madame B (67 ans, la *Mautelière*) font le choix de ne pas avoir de voiture et de ne pas conduire par peur de la route. Enfin d'autres disposent d'un véhicule et s'en servent ponctuellement pour des petites distances comme Monsieur L (88 ans, les *Herbiers*) qui utilise sa voiture uniquement pour faire les courses dans le Leclerc de la commune. Madame H (85 ans, les *Mimosas*) ne fait plus de grandes distances, par exemple, elle ne va plus chez sa fille qui habite à Caen. A contrario, Madame E (80 ans, les *Rouges-Gorges*) s'en sert encore pour rendre visite à sa fille, elle fait d'ailleurs du co-voiturage avec la mère de son gendre qui vit dans la même commune qu'elle. Monsieur et Madame O (80 et 70 ans, *Catherine de Longpré*) n'ont plus de voiture depuis juin 2017 suite à un grave accident. Les 3 km qui les séparent du bourg et l'absence de moyens de locomotion sont d'ailleurs les deux grands arguments qui les ont incités à venir ici.

Même si un quart des résidents possède encore un véhicule, près de 75% n'en possèdent pas ou plus. Cela nécessite alors de trouver des alternatives. Pour 80% des résidents la marche à pied est la solution de déplacement utilisée, d'où l'importance d'avoir des équipements de proximité (document 85).



Document 85 : Mode de déplacement des résidents
Source : Questionnaire
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Toutefois, pour certaines personnes âgées, la marche à pied peut parfois s'avérer compliquée en effet certains sont équipés de cannes, d'un déambulateur ou bien même d'un fauteuil roulant. Madame M (86 ans, les *Herbiers*) a beaucoup perdu de force lorsqu'elle est arrivée dans la résidence, du jour au lendemain elle n'avait presque plus de tâches de la vie quotidienne. Certains comme Madame T (87 ans, *Catherine de Longpré*) ont dû investir dans un déambulateur. Stocké dans sa salle de bain, Madame T était très fière de me le montrer et de m'indiquer qu'elle pouvait à la fois s'asseoir dessus pour se reposer mais aussi transporter ses courses. Grâce à son déambulateur elle peut faire ses courses à pied, « *je peux encore marcher, je ne suis pas handicapée* ». Cependant, s'équiper d'un déambulateur ou d'une canne n'est pas toujours aussi facile à accepter. Madame T dit sagement qu'« *il ne faut pas faire attention aux critiques de gens* », alors que Madame J (75 ans, les *Mimosas*) n'arrive pas à se détacher du regard que les autres lui portent lorsqu'elle sort avec sa canne. Souffrant de pertes d'équilibre, sa simple canne ne suffit plus. Malgré l'investissement récent dans un déambulateur, elle ne s'en sert pas « *j'ai honte et j'ai pas envie que les vieilles me critiquent* ». Et pourtant, Madame J souffre de l'isolement « *ici, on s'ennuie à mourir* ». Les rares fois où elle « *descend en ville* », elle se dit « *merde je dois remonter dans le bouiboui* », faisant référence à la résidence. Auparavant Madame J n'avait qu'un escalier à descendre pour rejoindre le centre-ville, désormais en résidence elle se questionne « *Elle est où la ville ?* ». Le manque de moyens de locomotion et les difficultés liées à la marche rendent le kilomètre qui sépare le centre-ville de la résidence une distance trop importante à parcourir.

Monsieur I (65 ans, les *Mimosas*) parvient encore à prendre le train, sans aucune aide, afin de rejoindre sa famille. Il est atteint d'un handicap et, même s'il a besoin d'aide pour effectuer les tâches de la vie quotidienne (manger, se laver, faire le ménage), il est parfaitement autonome lorsqu'il s'agit de se déplacer. Madame H (85 ans, les *Mimosas*), quant à elle, garde un très bon souvenir d'un co-voiturage réalisé grâce à la plateforme Blablacar. Elle devait se rendre à Angers pour la remise de diplôme de son petit-fils. Ce dernier lui a alors réservé une place dans un co-voiturage avec un homme, militaire à Cherbourg-en-Cotentin. Monsieur et Madame O (80 et 70 ans, *Catherine de Longpré*) font tout à pied et lorsqu'ils sont amenés à faire de grandes distances, ils font appel à leur femme de ménage, « *des fois elle vient en dehors de son temps de boulot, mais bon on lui donne la monnaie en échange* ». Madame K (89 ans, les *Herbiers*) fait appel à un taxi. Elle trouve que les arrêts de bus ne sont pas adaptés aux personnes âgées, « *ils sont loin, il n'y a pas de banc et faut souvent attendre longtemps* ». Madame K reproche au maire de mettre de côté le quartier Saint Nicolas, où se situe la résidence, au profit du centre-ville.

L'accès à des moyens de locomotion motorisés facilite indéniablement la mobilité tant en terme de distance qu'en terme de rapidité, et permet de conserver plus facilement du lien social. Si un quart des résidents affirme posséder une voiture, 57% disent se déplacer en voiture. Cela signifie que les déplacements se font souvent grâce à un proche, le résident n'est pas alors parfaitement autonome. La marche à pied, quant à elle, même sur de petites distances, présente surtout l'avantage d'entretenir une certaine condition physique. À ce sujet, une maîtresse de maison me faisait remarquer l'intérêt de posséder un animal de compagnie, car ces derniers obligeaient leur maître à sortir. Toujours dans cette idée de maintenir une certaine mobilité et par voie de conséquence une certaine condition physique, Monsieur C, amputé d'une jambe, s'est vu refuser par son médecin un fauteuil électrique « *à part la jambe qui me manque (...) ça va bien, la musculation ça va bien (...) tant qu'il me verra comme ça, jamais il donnera son accord pour le fauteuil (...). Sur le coup je n'étais pas content, mais avec du recul je comprends* ». Ce cas de figure témoigne de l'importance de préserver l'autonomie, et pour se faire de préserver une bonne condition physique et psychologique. Lorsque la mobilité, motorisée ou non, n'est plus possible, l'isolement guette avec toutes ses conséquences physiques et psychologiques.

4.4 - Les différents profils des résidents

Les modes d'habiter, les sociabilités, les motifs de la venue en Résidence Autonomie sont autant de sujets à aborder. Cependant, ces informations sont à mettre en regard avec l'analyse des profils des résidents. Comprendre les profils types, mais aussi les spécificités des résidents en fonction des établissements.

4.4.1 - Les critères globaux

Les résidents sont pour la grande majorité des résidentes (82% des enquêtés). Cette surreprésentation des femmes peut s'expliquer, entre autres, par le décès de leur conjoint. En terme d'effectifs, les hommes vivant en Résidence Autonomie sont au nombre de 15 (d'après ma population enquêtée). Parmi ces 15 hommes, 4 d'entre eux vivent accompagnés de leurs conjointes au sein de la résidence.

Les âges des résidents s'étendent de 65 ans à 103 ans, avec une moyenne d'âge de 86 ans. L'âge de plus en plus élevé des résidents est un élément que j'ai pu percevoir à de nombreuses reprises grâce aux entretiens. La maîtresse de maison de la résidence de Valognes m'a dit que la moyenne d'âge actuelle dans sa résidence correspond à celle des EHPAD il y a quelques années. À ce sujet elle m'a alors dit « *j'imagine même pas la moyenne d'âge dans les EHAPD aujourd'hui, ça doit être énorme* ». Madame S (87 ans, Catherine de Longpré) remarque aussi ce vieillissement : arrivée dans la résidence en 2000 à l'âge de 68 ans, elle précise « *ce n'était pas rare à l'époque (...), ce qui était rare c'était ceux qu'avaient plus de 90 ans* ». Cette augmentation de la moyenne d'âge pose certains problèmes quant aux conditions de vie dans les résidences, puisque ces dernières ne sont pas censées accueillir des personnes aussi âgées. Cependant, ce vieillissement s'accompagne aussi d'un meilleur état de santé (c'est l'essence même des résidences autonomie : prévenir la perte d'autonomie et mieux vieillir). Les seniors vivent alors plus longtemps tout en conservant une santé suffisamment bonne pour rester en Résidence Autonomie, même si quelques aménagements s'imposent.

Malgré l'augmentation générale de la moyenne d'âge, certains résidents d'une soixantaine d'années vivent dans ces établissements et côtoient alors des personnes bien plus âgées. Cette cohabitation peut parfois très bien se dérouler, comme pour Madame M (86 ans, les *Herbiers*) qui me disait très bien s'entendre avec ses trois voisines, toutes âgées de plus de 90 ans. Pour d'autres, cohabiter avec des personnes ayant l'âge d'être leurs parents est plus difficile. Monsieur C a 68 ans (68 ans, la *Mautelière*), sa voisine est quant à elle âgée de 103 ans. Il se dit parfois agacé d'entendre les conversations de sa voisine qui a des troubles auditifs. Madame J (75 ans, les *Mimosas*) est âgée de 75 ans et trouve les autres résidents trop différents d'elle, les qualifiant de « *vieilles* » ou encore de « *personnes âgées* ». Madame J s'exclut de ces catégories se trouvant trop jeune par rapport à ses voisines, « *il faut rentrer ici à 85 ans, je n'en ai même pas 75 !* ».

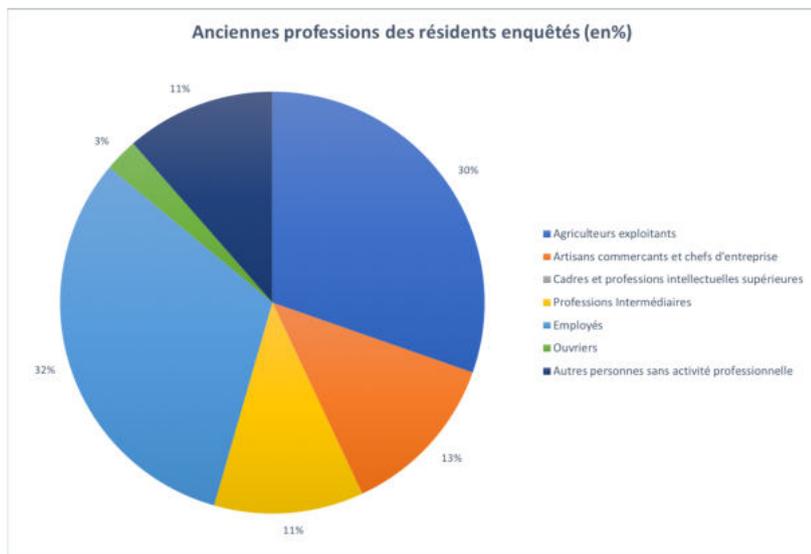
Le coût du logement est un critère important pour seulement 14% des résidents, il s'agit d'ailleurs du critère le moins évoqué après celui de la taille du logement. Ce rapport aux moyens financiers fait référence aux ressources financières des résidents et notamment à l'ancienne profession. L'ensemble des résidents qui a été enquêté est aujourd'hui à la retraite. La pension de retraite n'est pas la seule ressource, certains résidents puisent dans leur épargne afin de payer leur loyer. Néanmoins, c'est un sujet complexe à aborder et dont les résidents ne souhaitaient pas parler.

J'ai donc fait le choix d'aborder la question financière par la profession des résidents et cela à travers deux illustrations. Le document 86 est un graphique en barres, permettant d'avoir des informations précises sur

les professions, le document 87 est un graphique en secteur uniquement basé sur les Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS), afin d'avoir une information générale.

Voici alors précisément les métiers qu'exerçaient les résidents ayant participé à l'enquête. Pour beaucoup de résidents, le métier indiqué dans le questionnaire est celui de « toute une vie ». Certaines professions ne figurent qu'une fois dans l'échantillon enquêté, tel que maçon, chauffeur poids lourd, institutrice... Face à cela sept professions sont surreprésentées. La profession la plus citée est celle d'agriculteur/trice, comme celle de cultivateur/trice. J'ai fait le choix de distinguer ces deux professions, malgré leur ressemblance car les résidents étaient soucieux des appellations. Toutefois, ces deux professions peuvent être regroupées dans la même catégorie, à savoir celle de l'activité agricole.

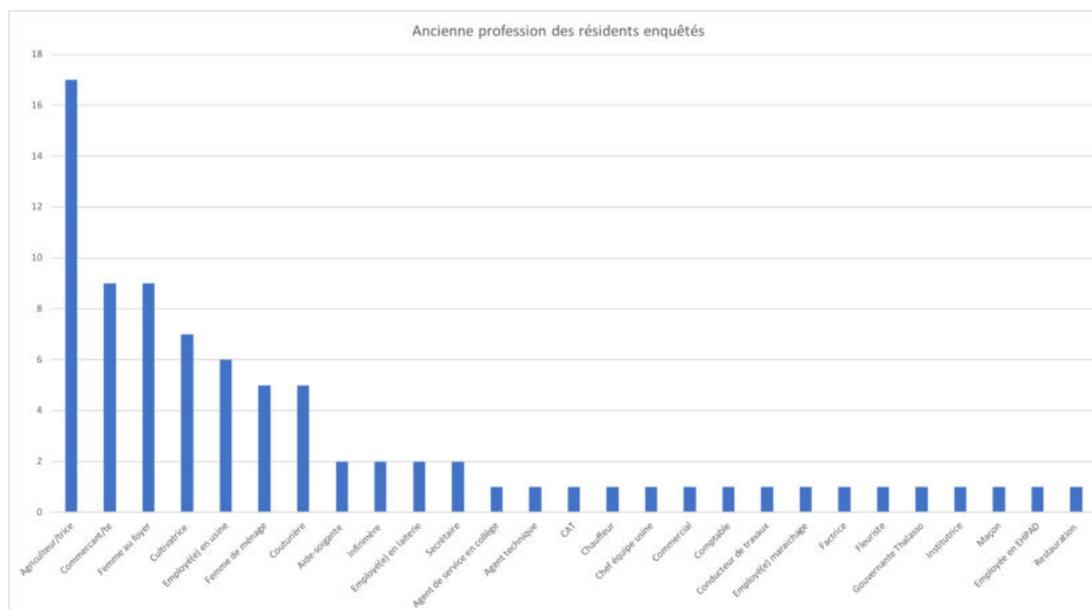
Ensuite, une grande part des résidentes enquêtées ont indiqué avoir été femme au foyer. Madame E (80 ans, les *Rouges-Gorges*) par exemple a mené des études d'infirmières, a exercé quelques années, durant la guerre d'Algérie, mais a très rapidement arrêté pour s'occuper de ses enfants. Enfin, la profession moins commune aujourd'hui de couturière a beaucoup été citée (5/84 réponses).



Ci-contre, un graphique en secteurs mettant en avant les anciennes professions des résidents selon la nomenclature des PCS de l'INSEE. La catégorie de cadres et professions intellectuelles n'est pas représentée dans ce graphique, puisqu'elle ne figure pas dans mes réponses. Pourtant, la directrice de la résidence les Rouges Gorges m'avait assuré que ses résidents étaient majoritairement issus d'un milieu aisé, les qualifiant « *d'anciens intellos et d'anciens profs* ».

Document 86 : Anciennes professions des résidents
Source : Questionnaire
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Document 87 : PCS des anciennes professions des résidents
Source : Questionnaire
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Les agriculteurs exploitants et les employés sont les catégories les plus représentées. La majorité des résidents enquêtés exerçait donc soit une activité agricole soit une profession de secrétaires, d'agents de bureau, ou encore de vendeurs. D'après l'INSEE, cette catégorie d'employés comporte des métiers en grande majorité exercés par des femmes. Il y a donc une cohérence entre cette forte présence d'employés et le taux de femmes vivant en Résidence Autonomie. La profession d'agriculteur m'a été détaillé à plusieurs reprises, surtout pour en décrire la complexité et la dureté. Monsieur P (88 ans, *Catherine de Longpré*) ne souhaitait pas que son fils récupère son exploitation agricole, selon lui c'est un métier « *trop compliqué et ça changera pas (...) les agriculteurs ils sont à part* ». Au-delà même de la difficulté de l'agriculture, les résidents concernés ont évoqué les conditions de vie difficiles souvent associées à cette profession. Madame T (87 ans, *Catherine de Longpré*) travaillait dans ce secteur d'activité, elle occupait avec son mari et ses trois enfants, un « *logement insalubre, il n'y avait pas l'eau et pas de vaisselle* ». Aujourd'hui elle apprécie grandement le confort que lui apporte la résidence.

4.4.2 - Les spécificités des parcours résidentiels des résidents selon la commune

L'analyse générale des profils des résidents permet de comprendre quelle population fait appel à ce type d'établissements pour vivre sa retraite. Toutefois, il me paraît judicieux de comprendre individuellement une partie des profils des résidents selon les résidences dans lesquelles ils vivent. Ainsi, les deux questions auxquelles les résidents ont répondu pour éclairer le sujet sont : le nom de la commune de naissance ainsi que le nom de la commune de résidence avant de rejoindre leur logement actuel. Pour analyser ces informations je vais procéder en trois temps, en commençant par l'analyse de la commune de naissance puis en poursuivant par l'ancienne commune de résidence et enfin en interprétant ces deux informations en même temps.

4.4.2.1 - Les communes naissance

Prendre connaissance des communes de naissance peut permettre de comprendre pourquoi les résidents ont fait le choix de cette résidence plutôt qu'une autre. Les parcours résidentiels peuvent répondre à une certaine logique de « retour au pays ». Le tableau ci-dessous (document 88) synthétise les informations obtenues grâce au questionnaire et cela pour chacune des résidences. Les chiffres présentés sont petits, les pourcentages ne sont donc pas des plus pertinents mais ils permettent de se faire une idée des proportions. Les colonnes du tableau représentent quatre échelles différentes, celle de la commune, celle du canton, celle du département et celle des autres départements (il n'y a qu'un seul résident originaire d'un autre pays, en l'occurrence l'Espagne). L'échelle du canton me semble être un intermédiaire intéressant entre la commune et le département. En effet, les cantons, bien que les superficies soient bien différentes d'un canton à un autre, font tout de même référence à un périmètre de proximité autour de la résidence.

	Même commune que celle de naissance		Commune différente mais même canton de naissance		Commune et canton différents mais même département		Autre département/ pays	
	v.a	%	v.a	%	v.a	%	v.a	%
Résidence de Condé-sur-Vire	5	29,4 %	3	17,6 %	8	47,1 %	1	5,9 %
Résidence d'Agneaux	0	0 %	3	11,6 %	19	73 %	4	15,4 %
Résidence de Valognes	2	18,2 %	3	35 %	4	36,4 %	2	18,2 %
Résidence de Saint-Sauveur-le-Vicomte	4	21 %	6	31,6 %	6	31,6 %	3	15,8 %
Résidence de Granville	0	0 %	0	0 %	6	54,5 %	5	45,5 %

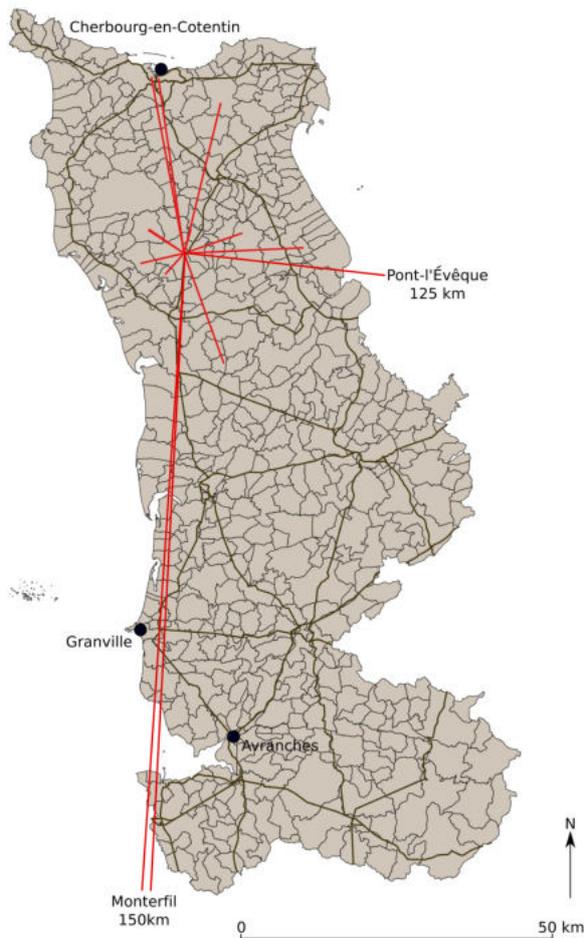
Document 88 : Tableau des communes de naissance des résidents selon la résidence dans laquelle ils vivent actuellement.

Source : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

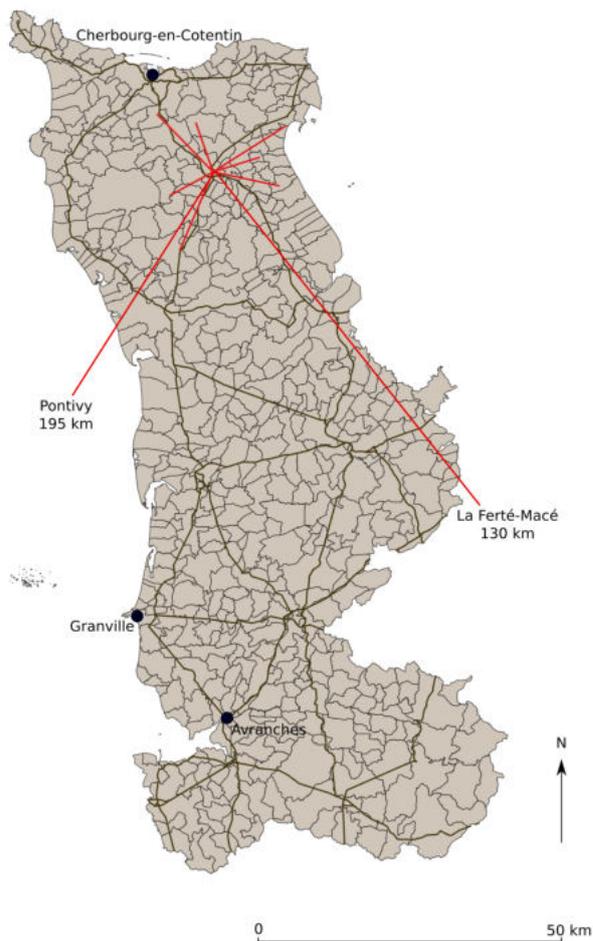
Alors, nous pouvons remarquer trois aspects intéressants. Tout d'abord les résidents ayant répondu au questionnaire et vivant à ce jour à Valognes et à Saint-Sauveur-le-Vicomte ont des origines diverses. Néanmoins, les résidents nés au sein de leur commune actuelle de résidence (18,2% pour Valognes et 21% pour Saint-Sauveur-le-Vicomte) et ceux nés en dehors de la Manche (18,2% pour Valognes et 15,8% pour Saint-Sauveur-le-Vicomte) sont un peu moins nombreux. Les résidences de Valognes et de Saint-Sauveur-le-Vicomte accueillent donc des personnes nées à divers endroit et donc à différentes échelles spatiales (documents 89 et 90).

Répartition des communes de naissance des personnes ayant un logement à la résidence de Saint-Sauveur-le-Vicomte



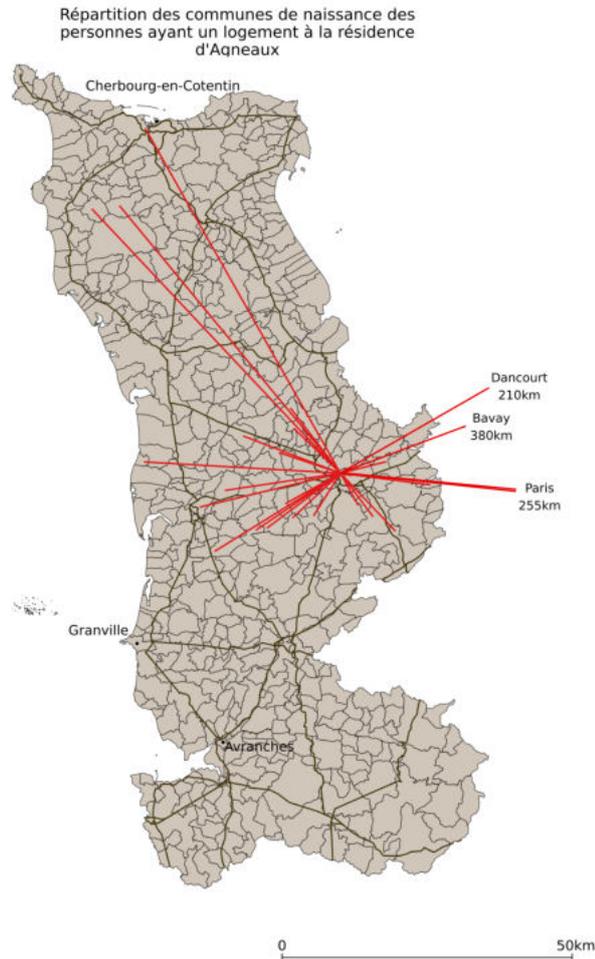
Document 89 : Répartition des communes de naissance des résidents de *Catherine de Longpré*
 Source : Questionnaire
 Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Répartition des communes de naissance des personnes ayant un logement dans la résidence de Valognes

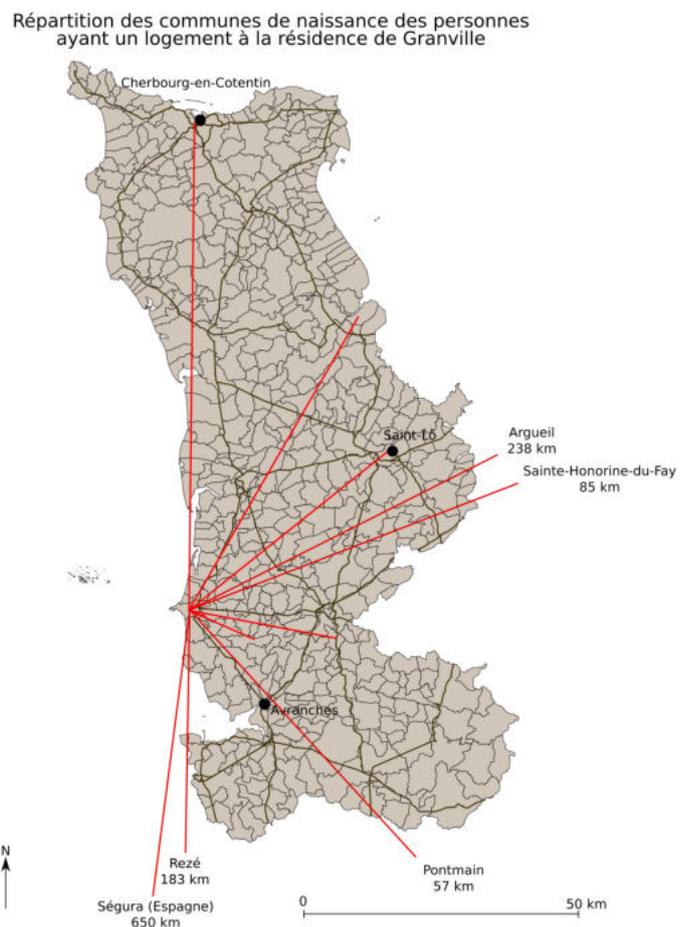


Document 90 : Répartition des communes de naissance des résidents des *Mimosas*
 Source : Questionnaire
 Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Le second point que je souhaite souligner concerne les résultats obtenus auprès des résidents des communes de Granville et d'Agneaux. Le premier élément à relever c'est l'absence totale de résidents nés dans leur commune de résidence actuelle. Au-delà même de cette échelle très locale, la grande majorité des résidents ne sont pas originaire du canton non plus. Cela signifie que les résidences les *Herbiers* et les *Rouges-Gorges* ne sont pas, ou très peu, attractives pour les personnes originaires de ces localités (documents 91 et 92).



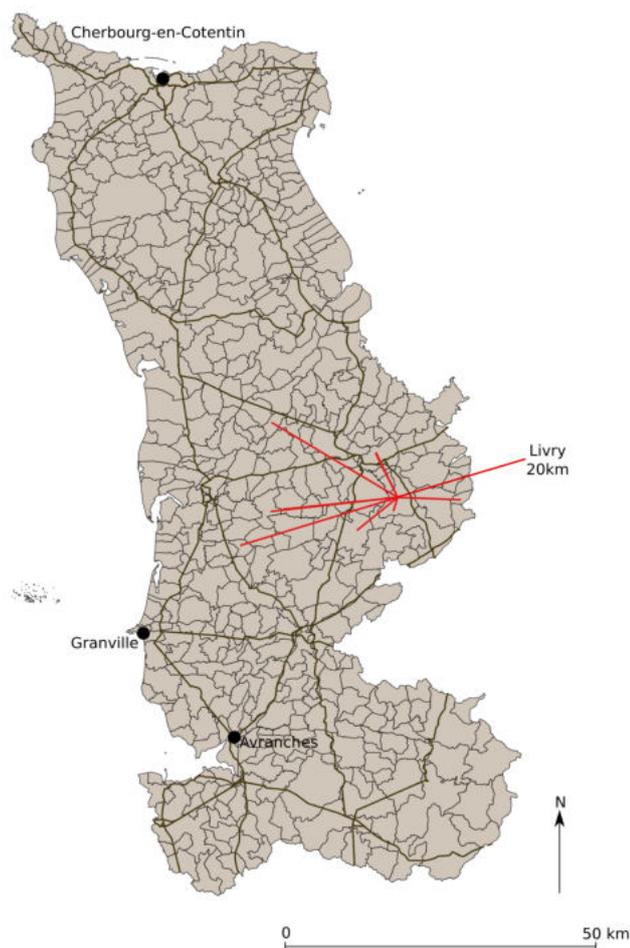
Document 91 : Répartition des communes de naissance des résidents des *Rouges-Gorges*
Source : Questionnaire
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019



Document 92 : Répartition des communes de naissance des résidents des *Herbiers*
Source : Questionnaire
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Enfin le troisième et dernier élément intéressant à remarquer concerne les résidents vivant actuellement dans la commune de Condé-sur-Vire (document 93). Ces derniers, en comparaison avec les résidents des autres établissements, sont plutôt originaires d'un périmètre très local et même communal. Dans ce cas, il peut être évoqué la notion de « retour au pays », si l'on suppose qu'une partie d'entre eux ont quitté ces lieux, pour raisons professionnelles éventuellement.

Répartition des communes de naissance des personnes ayant un logement à la résidence de Condé-sur-Vire



Document 93 : Répartition des communes de naissance des résidents de la *Mautelière*

Source : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

4.4.2.2 - Les anciennes communes de résidence

Si l'on cesse de se focaliser sur les communes de naissance et que l'on porte notre regard sur les anciennes communes de résidence, à savoir celle dans laquelle les résidents vivaient juste avant de rejoindre l'établissement, les processus sont différents de ceux évoqués précédemment. Vivre dans une commune (en l'occurrence ici celle où se trouve la résidence) différente de celle de sa naissance peut être de toute évidence aisé, tandis que quitter la maison de famille et tout ce qui l'entoure parfois à plus de 80 ans pour rejoindre une commune différente, peut être bien plus compliqué.

	Même commune que le précédent logement		Commune différente mais même canton que le précédent logement		Commune et canton différents mais même département que le précédent logement		Autre département/ pays	
	v.a	%	v.a	%	v.a	%	v.a	%
Résidence de Condé-sur-Vire	4	23,6 %	3	17,6 %	9	52,9 %	1	5,9 %
Résidence d'Agneaux	3	11,5 %	6	23,1	15	57,7 %	2	7,7 %
Résidence de Valognes	5	45,5 %	3	27,3 %	2	18,2 %	1	9 %
Résidence de Saint-Sauveur-le-Vicomte	5	27,8 %	7	38,9 %	4	22,2 %	2	11,1 %
Résidence de Granville	6	54,5 %	0	0 %	3	27,3 %	2	18,2 %

Document 94 : Tableau des anciens lieux d'habitation des résidents selon la résidence dans laquelle ils vivent actuellement.

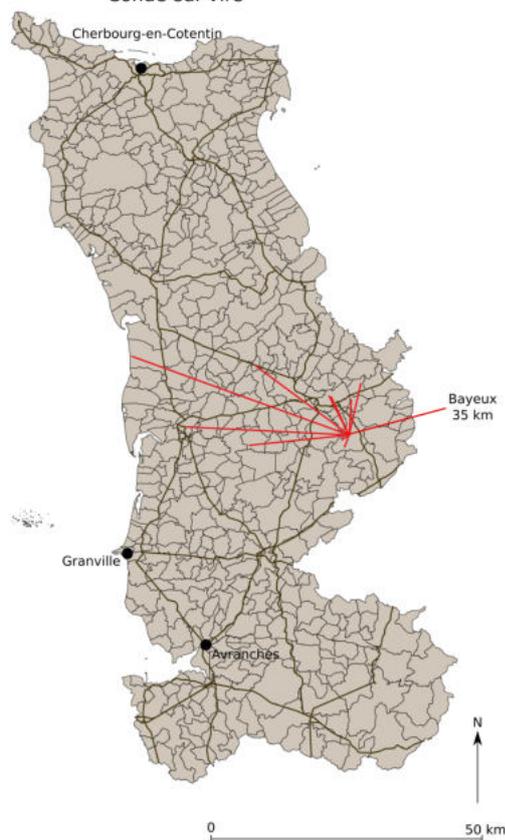
Source : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Le tableau ci-dessus permet de relever deux éléments importants. Tout d'abord, les résidences de Condé-sur-Vire et d'Agneaux accueillent majoritairement des personnes ayant vécu dans le département de la Manche mais pas dans les cantons des résidences.

Les deux cartes ci-dessous représentent la localisation des anciennes communes de résidence des personnes ayant répondu au questionnaire à Agneaux et à Condé-sur-Vire. Il est possible de voir que les distances et les localisations sont variables et majoritairement situées dans le département de la Manche. (documents 95 et 96)

Répartition des communes où les résidents vivaient avant d'avoir leur logement actuel à Condé-sur-Vire

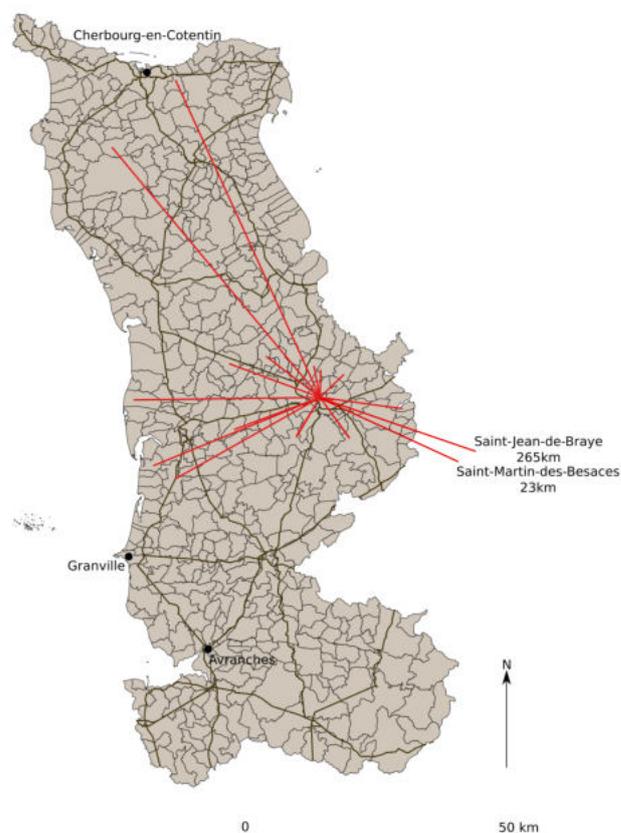


Document 95 : Répartition des lieux d'habitation antérieurs des résidents de la *Mautelière*.

Source : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Répartition des communes où les résidents vivaient avant d'avoir leur logement actuel à Agneaux



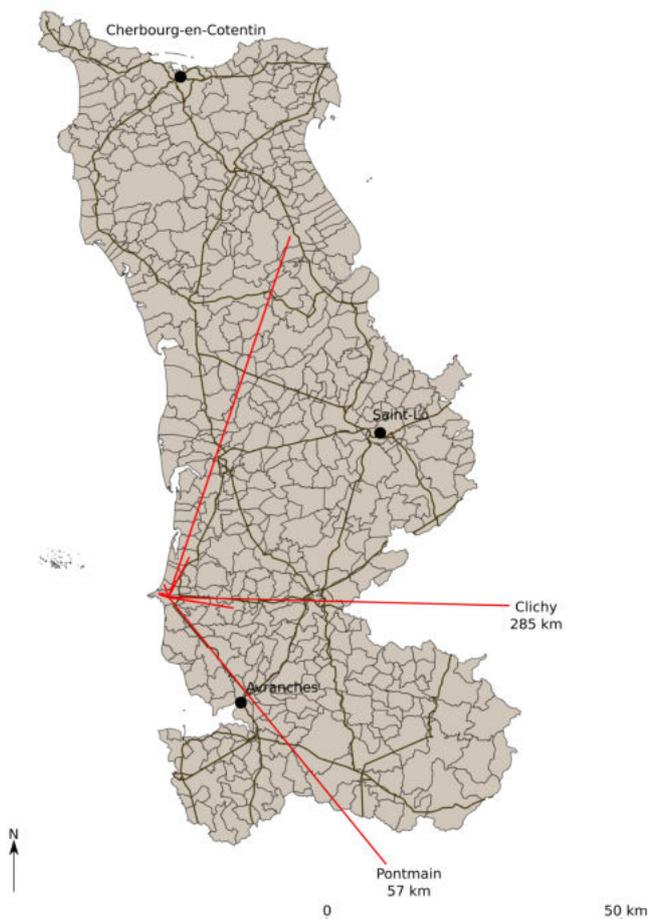
Document 96 : Répartition des lieux d'habitation antérieurs des résidents des *Rouges-Gorges*.

Source : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

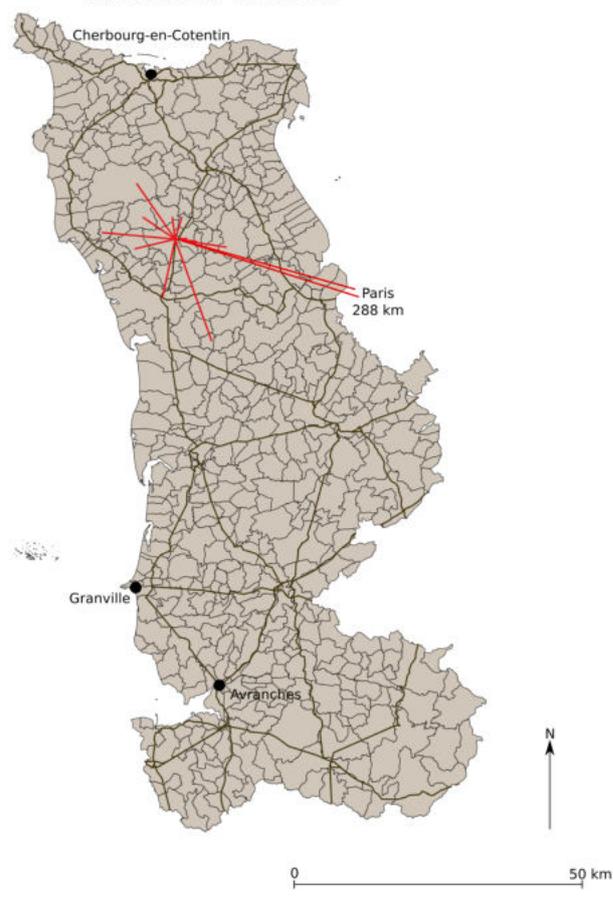
Le deuxième élément que le tableau nous apporte concerne les parcours résidentiels des résidents des communes de Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Granville. En effet, les résidents de ces communes, ne viennent pas de très loin, en grande majorité il s'agit de la même commune (surtout pour *les Herbiers* et Valognes), ou à la rigueur du même canton (pour Saint-Sauveur-le-Vicomte). (documents 97, 98 et 99)

Répartition des communes où les résidents vivaient avant d'avoir leur logement à la résidence de Granville



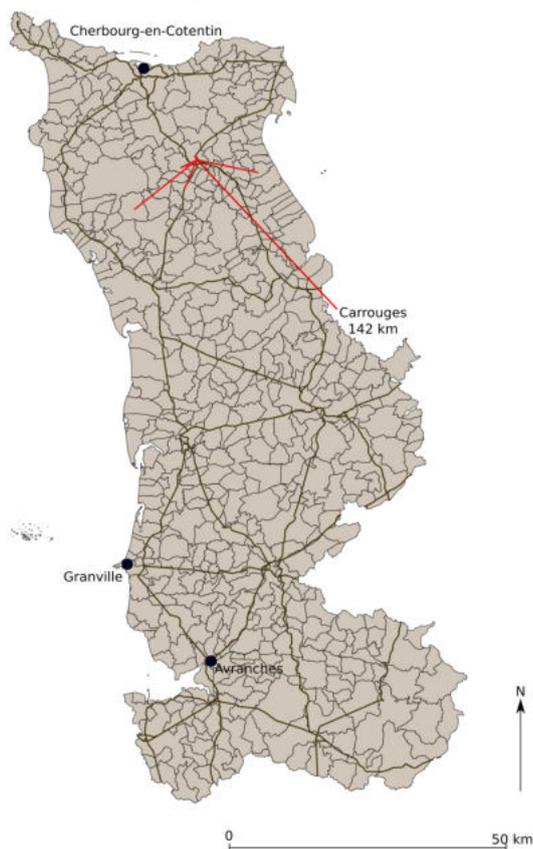
Document 97 : Répartition des lieux d'habitation antérieurs des résidents des *Herbiers*.
Source : Questionnaire
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Répartition des communes où les résidents vivaient avant d'avoir leur logement actuel à Saint-Sauveur-le-Vicomte



Document 98 : Répartition des lieux d'habitation antérieurs des résidents de *Catherine de Longpré*.
Source : Questionnaire
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Répartition des communes où les résidents vivaient avant d'avoir leur logement actuel à Valognes



Document 99 : Répartition des lieux d'habitation antérieurs des résidents des *Mimosas*.
Source : Questionnaire
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

4.4.2.3 - Les parcours résidentiels en trois temps.

Les deux variables « commune de naissance » et « ancienne commune de résidence » sont intéressantes à aborder, mais il est aussi pertinent de les analyser conjointement. Ci-dessous voici un tableau de corrélation pour comprendre les liens entre lieu de vie antérieur, lieu de vie actuel et commune de naissance. Ce tableau ne tient compte que des logiques résidentielles à proprement parler et non pas des particularités de chacune des résidences. C'est pourquoi le terme « commune de résidence » peut aussi bien faire référence à la résidence autonomie des *Rouges-Gorges*, comme des *Mimosas* etc.

	Même commune de résidence que de naissance	Commune différente mais même canton de résidence que de naissance	Autre canton/ département/pays de résidence que de naissance
Même commune de résidence que l'ancien logement	7	3	11
Commune différente mais même canton de résidence que l'ancien logement	0	10	7
Autre canton/ département/pays de résidence que l'ancien logement	5	5	35

Document 100 : Tableau des relations entre communes de naissance et communes antérieures

Source : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Même si pour certains résidents le parcours semble rectiligne, il peut bien évidemment y avoir quelques changements entre temps, comme pour Madame J (75 ans, les *Mimosas*), née à Valognes, elle habitait déjà à Valognes avant de rejoindre la résidence les *Mimosas*, et pourtant elle a mené la plupart de sa vie active en Ile-de-France. D'ailleurs, elle ne se plaît pas dans la Résidence et semble avoir beaucoup de difficultés avec l'éloignement du centre-ville. Cela met l'accent sur la grande importance de la localisation et de la situation de la Résidence au sein d'une commune.

Parfois, le choix d'une commune pour vivre en Résidence Autonomie peut apparaître surprenant, car très éloigné des parcours résidentiels qui apparaissent dans les réponses aux questionnaires. En effet, 35 résidents, soit plus de 45% des résidents enquêtés, ne sont pas nés dans leur actuel canton de résidence et n'y vivaient pas précédemment. Mais pour Monsieur C (68 ans, la *Mautelière*), Condé-sur-Vire n'était pas un territoire inconnu, ancien commercial il connaissait et appréciait beaucoup cet endroit de la Manche. Madame F (83 ans, les *Rouges-Gorges*), née dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, vivant auparavant dans le Loiret (45) et n'ayant jamais vécu à Agneaux connaissait tout de même bien Agneaux pour y avoir rendu régulièrement visite à son fils.

Le tableau (document 100) dispose d'un code couleur. Il s'agit d'une typologie des logiques résidentielles des personnes enquêtées. Encore une fois, je ne dispose pas de tous les éléments pour bien analyser le processus, notamment, la liste de toutes les communes dans lesquelles les résidents ont pu vivre. Toutefois, les couleurs indiquent des comportements bien spécifiques. Ainsi, le rouge fait référence à des individus inscrits dans une forte localité, et même une fixation « ils sont nés ici, ils vivaient ici, et ils y sont encore ». Le orange fait référence à une forte localité autour de la commune mère, il s'agit donc pour

les résidents d'un environnement très proche. La couleur verte fait référence à une continuité du parcours, autrement dit, même si les résidents ne sont pas nés dans la commune mère, il y a une continuité dans le parcours au regard de l'ancienne commune de résidence. Le bleu clair représente selon moi des résidents avec un profil bien différent de ceux classés dans la catégorie verte. Ainsi, les 10 résidents classés dans le bleu clair mettent en avant une idée de « retour au pays », c'est-à-dire, l'attachement à la commune où ils sont nés ou à son environnement proche. Enfin pour terminer, la case qui figure en bleu foncé, et dont nous avons parlé précédemment, représente des résidents n'ayant à première vue aucun lien avec le territoire où ils vivent aujourd'hui. Leur arrivée s'explique alors régulièrement par la présence des enfants et/ou petits-enfants.

Enfin pour terminer sur cet aspect des parcours résidentiels, il me paraît judicieux d'apporter des chiffres en peu plus parlants notamment en terme de distances (document 101, l'unité utilisée est le mètre). Les distances minimales et maximales permettent de poser un cadre, mais les chiffres intéressants à observer sont les moyennes. La moyenne la plus faible est celle de la distance moyenne entre la commune de naissance et la résidence de Condé-sur-Vire, information qui va dans le même sens que celle de la partie « 4.4.2.1 - Communes naissance » qui montre que les résidents sont plutôt natifs de ce territoire. Ensuite, la moyenne la plus élevée est celle concernant la distance entre la commune de la résidence les *Herbiers* et les communes de naissance des résidents. Encore une fois cette particularité de Granville n'est pas surprenante et est cohérente avec les informations précédemment données, à savoir les origines diverses et plutôt éloignées des résidents au regard de leur commune de naissance.

		Distances minimales (en mètres)	Distances moyennes (en mètres)	Distances maximales (en mètres)
Condé-sur-Vire	Ancienne commune de résidence	316m	11 096m	42 615m
	Commune de naissance	308m	9 897m	26 453m
Agneaux	Ancienne commune de résidence	164m	24 473m	265 000m
	Commune de naissance	1 830m	55 900m	265 000m
Valognes	Ancienne commune de résidence	622m	16 614m	142 000m
	Commune de naissance	766m	36 680m	195 000m
Saint-Sauveur-le-Vicomte	Ancienne commune de résidence	129m	37 041m	288 000m
	Commune de naissance	133m	30 988m	150 000m
Granville	Ancienne commune de résidence	914m	39 533m	285 000m
	Commune de naissance	3 196m	132 240m	650 000m

Document 101 : Tableau des distances entre la commune de résidence actuelle, les communes de naissance et les communes antérieures

Source : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

La moyenne la plus faible (9 897 m) ainsi que la moyenne la plus élevée (132 240 m) concernent les distances entre l'établissement et les communes de naissance. Cependant, ces proportions se vérifient également si l'on se focalise uniquement sur les anciennes communes de résidence. Ainsi, la résidence de Condé-sur-Vire à la moyenne la plus faible, avec 11 096 m et la résidence de Granville la plus élevée avec 39 533 m. La logique est la même que pour les communes de naissance. Toutefois, si l'on compare ces moyennes entre, commune de naissances et anciennes communes de résidences, nous pouvons remarquer une logique particulière. Les résidents de Condé-sur-Vire font plutôt preuve d'éloignement entre leur commune de naissance et la commune où ils vivaient avant la venue en résidence, pour enfin, revenir lorsqu'il s'agit d'habiter en Résidence Autonomie. Tandis qu'*Aux herbiers* le processus est inverse, les résidents sont plutôt natifs d'une commune éloignée de Granville, et même si la distance moyenne entre l'ancienne commune de résidence et la résidence actuelle est la plus élevée (en comparaison avec les autres résidences), les chiffres témoignent d'un rapprochement de la résidence entre la commune de naissance et celle antérieure à la venue en Résidence.

4.5 - Synthèse

Toute l'analyse de mon travail de terrain repose dans cette quatrième grande partie. Afin de synthétiser cette dernière partie riche en données, je vais procéder en trois points.

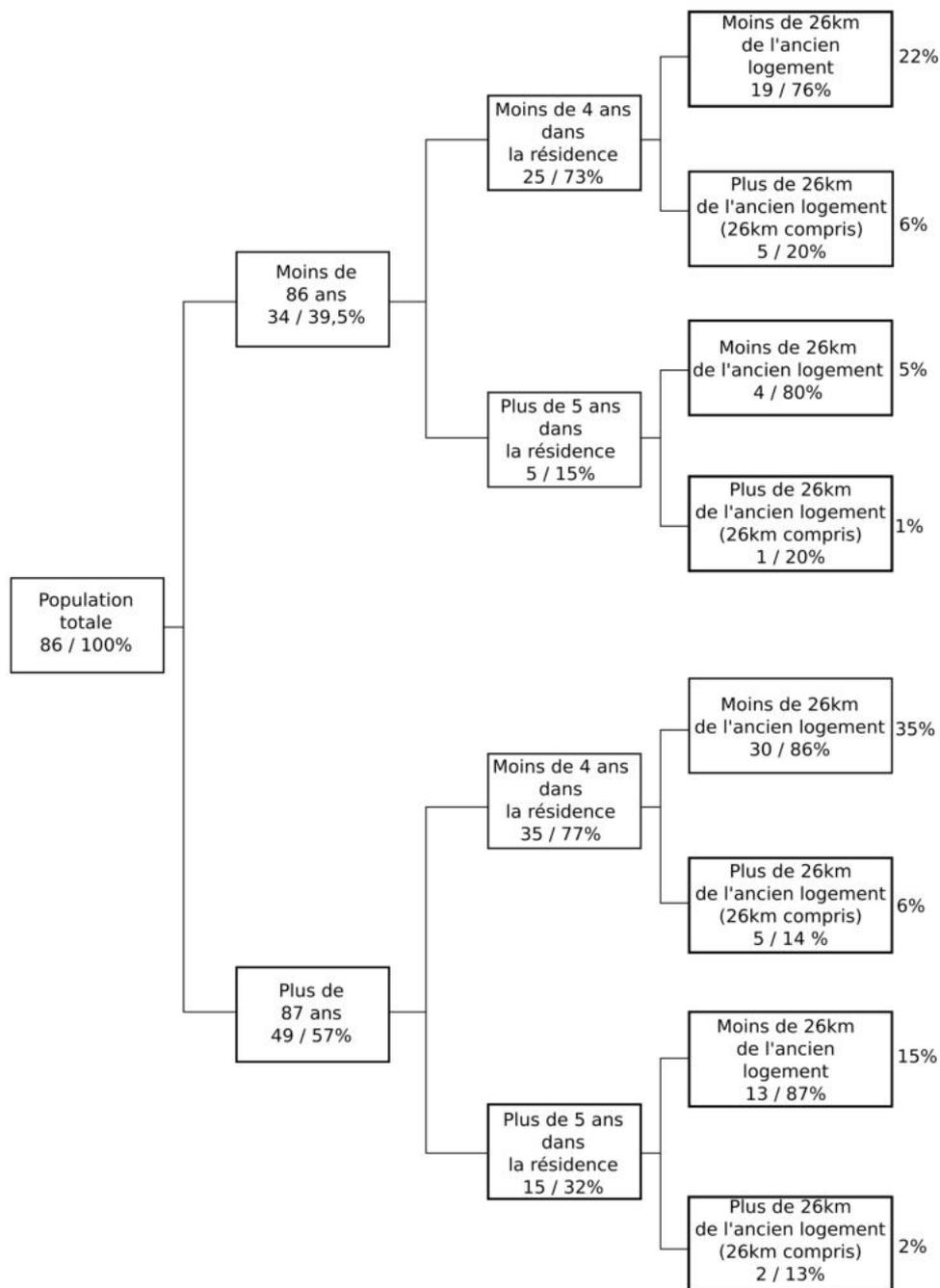
Dans un premier temps, l'un des éléments beaucoup évoqué dans cette partie concerne les profils des personnes occupant un logement dans ces résidences. Ces établissements sont majoritairement occupés par des femmes, qu'il s'agisse des résidentes comme du personnel. Ensuite, la moyenne d'âge dépasse considérablement l'âge minimal pour pouvoir intégrer une résidence autonomie, à savoir 60 ans. Il n'existe d'ailleurs pas de résidents âgés de seulement 60 ans, même si certains d'entre eux sont arrivés à l'âge de 60 ans (et ils ne sont que deux et ont aujourd'hui 70 ans). L'âge moyen d'arrivée en résidence autonomie est de près de 82 ans.

Le plus souvent d'anciennes femmes au foyer, d'ancien(ne)s agriculteurs/trices ou d'anciennes employées, les résidents quittent bien souvent une maison dans laquelle ils ont vécu plusieurs dizaines d'années (l'une des résidentes vivait depuis 84 ans dans sa maison) afin de rejoindre une Résidence Autonomie. Bien souvent, ce déménagement s'accompagne d'une diminution de la superficie habitable, mais aussi des espaces extérieurs (jardin privé). Mais pour la plupart des résidents ce changement se fait sans grandes difficultés. D'après le personnel avec qui je me suis entretenue, les résidents mettent en moyenne trois semaines à s'habituer à leur nouveau logement. En effet c'est avec le temps que les résidents s'habituent à la superficie de leur nouvelle maison et l'apprécient.

Ce rapport au logement me permet d'aborder le second point important, celui des différents modes d'habiter et des différents comportements. Ces éléments ne sont pas à analyser de manière isolée, mais bien en observant les relations avec les déterminants sociaux (profession, sexe, âge...). Alors, bien souvent les résidents de moins de 80 ans, les plus jeunes, ont plus de difficultés à s'intégrer et à s'épanouir dans leur résidence. Cela se caractérise par une non-participation aux activités et animations, à des conflits avec d'autres résidents, à un isolement...

Ensuite, la capacité à se déplacer, bien souvent indépendante des déterminants sociaux, joue un rôle crucial pour le bien-être des résidents. Même si certains se contenteront de réussir à acheter du pain, d'autres vivront avec plus de difficulté le fait de ne plus pouvoir se déplacer en voiture jusque chez leurs enfants.

Enfin, de manière générale, les résidents sont satisfaits de la nouvelle vie qu'ils mènent en résidence autonomie. Ils découvrent de nouveaux lieux grâce aux sorties, nouent de nouvelles relations tant avec le personnel qu'avec d'autres résidents et ont accès à des services et des locaux agréables... La venue en résidence est souvent accompagnée d'une diminution des tâches de la vie quotidienne, appréciée par les résidents. Ces tâches quotidiennes ne sont alors plus un impératif, mais plutôt une occupation qu'ils sont libres de faire seul ou bien de déléguer à la résidence, à la famille ou à une aide à domicile. Alors, de manière variable, les résidents seront soit fiers d'encore réussir à effectuer ces tâches, et le feront avec plaisir, tandis que d'autres seront fiers de me dire qu'ils délèguent cela à une personne tierce les libérant ainsi d'une contrainte à leurs yeux.



Document 102 : Typologie de synthèse

Source : Questionnaire

Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Afin de conclure sur ces différents profils, j'ai souhaité réaliser une typologie (document 102). Cette dernière est réalisée avec trois variables : l'âge, le nombre d'années passées dans la résidence et la distance entre la résidence et l'ancien logement. Cette typologie ne fait pas de distinction entre les cinq résidences que j'ai étudiées. Les seuils choisis pour cet arbre sont les moyennes de chacune des variables : la moyenne d'âge de mes enquêtés est de 86 ans, le temps passé en résidence est en moyenne de 4 ans et 4 mois et enfin la distance moyenne entre la résidence et l'ancien logement est de 26 km.

La majorité des résidents sont donc, tous âges confondus, dans la résidence depuis moins de 4 ans et plutôt à proximité de leur ancien logement. Ensuite, l'un des profils assez important c'est celui des résidents âgés, proche de leur ancien logement, mais dans la résidence depuis plus de 5 ans (c'est le cas de 15% des résidents). Cela suit une certaine logique, les résidents les plus âgés sont ceux qui vivent dans la résidence

depuis le plus longtemps. Seulement 15% des résidents ont un âge inférieur à la moyenne et sont présents dans la résidence depuis plus de 5 ans. Cela signifie que les résidents n'arrivent presque jamais à l'âge minimal de 60 ans.

Enfin pour terminer ce travail de terrain m'a beaucoup enrichi en dehors des informations en lien avec mon mémoire. J'ai pu rencontrer des résidents avec des profils et des caractères bien distincts. J'ai eu des conversions très intéressantes, sur des sujets d'actualité comme le réchauffement climatique, sur des événements importants ayant lieu dans le département, des grands récits sur le débarquement et des souvenirs de guerre, sur le métier d'agriculteur et sur les grandes évolutions de ce dernier... J'ai parlé avec des résidents fragiles, psychologiquement comme physiquement, mais aussi d'autres très joviaux et débordants d'énergies.

Conclusion générale

Les Résidences Autonomie sont des formes d'hébergement assez méconnues et bien souvent confondues. Pourtant elles possèdent des objectifs propres, destinés à une population bien spécifique liés au contexte de vieillissement de la population. La diversité des types d'hébergements et des termes (résidence seniors, MARPA, EHPAD, EHPA, résidence autonomie...), n'aident pas à la visibilité des Résidences Autonomie. Pourtant leur création n'est pas récente, plus de 60 ans pour les premières alors appelées « logement-foyer ». La nouvelle terminologie « Résidence Autonomie » est la conséquence de l'évolution des hébergements qui y sont proposés de par leur fonctionnement et leurs objectifs.

Face aux enjeux démographiques liés au vieillissement de la population, le département, dans son schéma départemental 2017-2021 "Pour une Manche fraternelle », entend promouvoir les Résidences Autonomie avec services et renforcer leur rôle en matière de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et ainsi favoriser le maintien à domicile et le bien vieillir. À l'échelle nationale, la loi ASV aide également les résidences autonomie à promouvoir le bien vieillir et l'autonomie, notamment dans la considération du rôle des aidants.

Mon objectif à travers ce travail de recherche était de comprendre ces établissements, à plusieurs échelles, à travers leurs fonctionnements, leurs logiques, leurs habitants, leurs localisations, etc.

La Manche se distingue de ses départements voisins : son nombre de résidences autonomie a augmenté (passant de 21 en 1990 à 33 en 2019), tandis que dans l'Orne et le Calvados il a diminué (-5 pour le Calvados et -1 pour l'Orne). Les résidences autonomie manchoises sont toutefois inégalement réparties sur le territoire, notamment au regard de la localisation des personnes âgées dans le département.

Plutôt méconnues du grand public, les Résidences Autonomie de la Manche accueillent malgré tout beaucoup de seniors. La grande majorité des Résidences sont complètes, les quelques logements vacants sont consécutifs d'un départ récent et en attente d'un nouvel emménagement. Mes appels téléphoniques (en tenant compte de quelques réponses incomplètes) m'ont permis d'aboutir à une offre, dans la Manche, de 1344 logements en Résidence autonomie répartis sur 30 établissements et occupés actuellement par 1293 seniors.

Les cinq résidences que j'ai étudiées plus spécifiquement (Résidence la *Mautelière* à Condé-sur-Vire, résidence les *Rouges-Gorges* à Agneaux, résidence les *Herbiers* à Granville, résidence *Catherine de Longpré* à Saint-Sauveur-le-Vicomte, résidence les *Mimosas* à Valognes) présentent des divergences à de nombreux points de vue. Ces dernières qui sont assez représentatives de l'hétérogénéité de l'offre à l'échelle départementale et m'ont permis de dresser un tableau assez large de manière qualitative et quantitative.

L'avancée en âge n'échappe pas aux résidences autonomie, il s'agit d'un phénomène que le personnel a parfaitement décrit lors de nos entretiens. Cette augmentation de l'âge moyen des résidents n'exclut pas la présence de « jeunes seniors » qui parfois d'ailleurs vivent mal cette cohabitation avec des personnes ayant l'âge de leurs parents. Les Résidences Autonomie accueillent donc des personnes âgées appartenant à des générations différentes, mais également ayant des origines sociales et des origines spatiales différentes. Pour une raison générationnelle, les femmes sont majoritairement d'anciennes femmes au foyer, d'anciennes couturières ou d'anciennes agricultrices. La part importante de résidents ayant eu une activité dans le secteur agricole est en lien avec la spécificité de la Manche, département réunissant à lui seul près de la moitié de la production normande de vache à lait et réalisant ainsi 1/16^e de la production française⁸.

8 <https://www.manche.fr/entreprendreDansManche/filiere-agriculture.aspx>

Ces établissements sont très féminisés, qu'il s'agisse du personnel comme des résidents, en effet 82% des enquêtés sont des femmes qui sont majoritairement veuves. C'est d'ailleurs souvent cette situation qui pousse les femmes à rejoindre une résidence, celles-ci disant trop souffrir de la solitude. Cette surreprésentation des femmes s'explique aussi par une espérance de vie plus importante chez les femmes que chez les hommes. En 2017, en France, l'espérance de vie des hommes est de 79,5 ans contre 85,4 ans pour les femmes⁹.

L'arrivée en Résidence Autonomie, dans un nouveau logement, souvent plus petit, souvent mitoyen, provoque de grands bouleversements. Ces derniers sont généralement bien vécus, après un temps d'adaptation moyen de trois semaines. L'intégration se fait avec la mise en place des sociabilités et de repères, notamment autour des marqueurs du temps que sont les animations et les repas. La participation aux animations et aux repas servis par la résidence ne sont pas systématiques. Ce qui constitue l'intérêt majeur de ce fonctionnement : proposer des services accessibles au gré des résidents, selon leur humeur, leur personnalité, leurs capacités ou encore selon la nature de la prestation lorsqu'il s'agit des animations.

En réalité, il ne faut pas imaginer la Résidence Autonomie comme un établissement proposant de simples habitations. Pour aller encore plus loin, nous pourrions même dire qu'il ne faut pas l'imaginer telle qu'elle est décrite par les textes. En effet, la Résidence Autonomie s'adapte à l'évolution de la population, à ses changements. Alors qu'elle s'adresse aux hommes et aux femmes de plus de 60 ans, les jeunes seniors sont minoritaires (moins de 80 ans), côtoyant alors des résidents âgés et parfois centenaires. La notion d'autonomie est aussi à nuancer. Même si les résidents, comme les textes le précisent, sont effectivement autonomes à l'admission, ils deviennent pour certains, avec le temps, dépendants des repas proposés, et dans l'incapacité de faire leur ménage, de laver leur linge, ou bien d'aller faire leur course. L'un des éléments de la définition que j'ai pu vérifier est, celui de l'absence de personnel soignant. Néanmoins, les visites à domicile, d'infirmière et d'aides s'opèrent très régulièrement, dans les mêmes conditions que celles rencontrées dans un logement indépendant.

Même si la réalité de ces établissements n'est pas en totale cohérence avec la définition qui est donnée, les faits montrent que les personnes qui y vivent aujourd'hui sont globalement heureuses (avec quelques exceptions notamment pour les résidents les plus jeunes). La modernité des locaux, le sentiment de sécurité, la gentillesse du personnel, la qualité des animations sont autant de critères qui réjouissent les résidents. La prévention de la perte d'autonomie, principale mission de ces établissements, peut apparaître vaine. De manière quasi-inéluctable, la dépendance s'accroît jusqu'au moment complexe où le résident n'est plus en sécurité dans cet environnement. Le personnel a alors la lourde tâche d'en informer la famille et le résident, afin que celui-ci rejoigne un autre établissement plus adapté. Au-delà de la dépendance croissante avec l'âge, le problème commun mentionné par le personnel est celui de la démence, difficile à admettre pour les proches comme pour les personnes concernées et difficile à gérer pour le personnel.

⁹ <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/graphiques-cartes/graphiques-interpretes/esperance-vie-france/>

La réalisation de ce mémoire est une initiation au travail de recherche, exercice très enrichissant, à de nombreux égards.

Aujourd'hui, ce travail terminé, j'en tire de nombreux enseignements dont certains peuvent apparaître éloignés du cœur de mon sujet.

Converser avec des personnes âgées, de sujets aussi divers que la guerre, l'évolution du métier d'agriculteur, la condition des femmes au Burkina ou encore le réchauffement climatique fut pour moi un véritable enrichissement. Je fus particulièrement touchée par quelques résidents dont j'ai pu entendre des témoignages poignants, notamment au sujet de leur vie pendant l'occupation, le débarquement, la libération...

En cette phase de bilan, je tire aussi quelques conclusions sur le chemin parcouru, sur le travail réalisé et surtout sur les pistes d'approfondissements. En effet, il aurait été intéressant de questionner les élus, notamment ceux membres du CCAS, mais également les directeurs et directrices des EHPAD à proximité, afin d'avoir des informations sur d'anciens résidents. M'entretenir avec les commerçants m'aurait également permis d'élargir l'étude sur les activités extérieures des résidents et éventuellement approcher la notion d'économie locale. Enfin, m'entretenir avec les proches des résidents m'aurait permis d'avoir un autre regard sur la vie et la prise en charge en Résidence Autonomie. En effet, beaucoup d'intervenants auraient pu faire l'objet d'un entretien pour approfondir l'analyse, mais compte tenu du temps imparti, il m'a fallu centrer mon étude et faire des choix.

Les Résidences Autonomie d'aujourd'hui seront demain confrontés à des problématiques bien précises. D'ores et déjà nous savons que l'année 2021 sera importante pour celles-ci. En effet, à cette date, imposée lors de l'élaboration de la loi ASV en 2015, les résidences seront dans l'obligation de proposer un nombre minimum de services bien spécifiés, à savoir un accès internet, un accès à un service de restauration par quelques moyens que ce soit, un service de buanderie... Ces grands aménagements, lorsqu'ils n'existent pas encore dans les résidences, sont importants en terme d'emprise spatiale, de coût et d'organisation. L'ancienneté de certains locaux, la vétusté, l'inadaptation de certains matériaux de construction pour le passage d'un réseau numérique par exemple, les normes d'aménagement non respectées du fait de l'âge du bâti engendrent quelques inquiétudes pour l'avenir proche de ces établissements.

Lorsque l'on s'émancipe de cette vision plutôt urbanistique, et que l'on se focalise sur un aspect plus social, les Résidences Autonomie sont déjà et seront de plus en plus confrontées au défi de la population vieillissante, de l'avancée en âge de ses résidents et par conséquent de la prise en charge de la perte progressive d'autonomie. Pour maintenir du sens au qualificatif « autonomie » et dans une visée intergénérationnelle, la loi ASV permet d'ores et déjà aux résidences d'accueillir des personnes handicapées, des étudiants ou des jeunes travailleurs, dans des proportions inférieures à 15%.

	Positif	Négatif
Origine interne	<p><u>Forces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des services et activités de qualité - Une surveillance discrète source de sécurité - Une liberté accordée aux résidents - L'accès à des logements modernes - Rompt avec l'isolement dont pouvaient souffrir les séniors 	<p><u>Faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés d'appropriation des logements - Des logements parfois trop anciens notamment les peintures, les sols... - Des cohabitations parfois complexes entre des résidents ayant des grandes différences d'âges
Origine externe (environnement)	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réponse intéressante pour une frange de la population vieillissante - La loi ASV qui entend venir en aide aux résidences financièrement - Une diversification du public accueilli attendue source de nouveaux résidents (loi ASV) 	<p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des résidences parfois trop excentrées des bourgs pour des personnes âgées - La loi ASV souhaite un nombre de service minimums d'ici 2020 - Une diversification du public accueilli attendue pose question sur les compétences des résidences (loi ASV)

Document 103 : Tableau de synthèse
Réalisation : Julia REGNAULT, 2019

Bibliographie

- CHAPON Pierre-Marie. Diagnostic « Villes Amies des Aînées » Granville. VAA-Conseil. 2017. 51 pages.
- CHAPON Pierre-Marie. Résidences autonomie : quels besoins ? quelles attentes ?. Pour bien vieillir. 2017. 80 pages.
- BERGER Martine, ROUGÉ Lionel, THOMANN, Sandra et THOUZELLIER, Christiane. Vieillir en pavillon : mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains d'aires métropolitaines (Toulouse, Paris, Marseille). Espace populations sociétés. Space populations societies. Avril 2010, n° 2010/1, p. 53-67.
- BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, DE SINGLY François. L'entretien / Armand Colin. Paris, 2007. 128 (Paris).
- BLASQUIET-REVOL Hélène, *et al.*, Les retraités : acteurs de la création d'activités. Gerontologie et societe. Octobre 2011, Vol. 34 / n° 138, n° 3, p. 51-65
- BOISTARD Pascale, Loi pour l'adaptation de la société au vieillissement. Dossier de Presse. Juillet 2016.
- BRUNET Roger, THÉRY Hervé et FERRAS Robert. Les mots de la géographie : dictionnaire critique / la Documentation française. Paris, 1993. Collection Dynamiques du territoire.
- CARADEC Vincent. Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche « Vieillissement de la population et habitat ». Espace populations sociétés. Space populations societies. Avril 2010, n° 2010/1, p. 29-40.
- CGET. Le vieillissement de la population et ses enjeux - L'Observatoire des Territoires. 2018
- DE SINGLY, François. Le questionnaire. Paris, France : Armand Colin, 2016.
- INSEE Auvergne. L'Auvergne face au vieillissement de sa population. La Lettre. Janvier 2010, n°58
- MULLER Marianne, Ministère des Solidarités et de la Santé. L'accueil des personnes âgées en établissement : entre progression et diversification de l'offre. Septembre 2017, n°10
- PIHET Christian. Vieillir aux Etats-Unis : une géographie sociale et régionale des personnes âgées / Presses universitaires de Rennes. Rennes, 2003. Collection Géographie sociale.
- PLAN Odile, *et al.*, Vieillir actifs à la campagne / coordonné par Odile Plan. 2018. Revue Pour (Paris. 1967).
- SABAU Clovis, BLASQUIET-REVOL, Hélène et LENAIN Marie-Anne. Les personnes âgées dans les territoires ruraux : une double opportunité pour la création d'activités et d'emplois de service. Gerontologie et societe. 2010, Vol. 33 / n° 135, n° 4, p. 239-258
- SIMZAC Anne-Bérénice. Le dispositif des logements-foyers: entre politiques publiques et trajectoires individuelles. Thèse de doctorat. France : Université de Rennes 1, 2016
- UNCCAS. Enquêtes & Observations sociales. Octobre 2012, n°4
- VINCENT Paul. Vieillissement de la population, retraites et immigration. Population. Septembre 2016, Vol. Vol. 71, n° 2, p. 349-380

Sitographie

- INSEE
- MAIA-Manche
- Pages Jaunes
- Batchgéo
- CGET
- Géoportail

Table des annexes

Annexe n°1 : Tableau de la thèse avec les habitats intermédiaires.

Annexe n°2 : Liste des sites internet des communes ou des résidences autonomie en elle même

Annexe n°3 : Recensement des informations pour toutes les résidences (feuille de travail brouillon)

Annexe n°4 : Couverture de la pochette de la résidence la *Mautelière*

Annexe n°5 : Tarifs de la Résidence la *Mautelière*

Annexe n°6 : Guide résidence les *Rouges-Gorges*

Annexe n°7 : Livret d'accueil résidence les *Rouges-Gorges*

Annexe n°8 : Tarifs résidence les *Rouges-Gorges*

Annexe n°9 : Livret d'accueil les *Mimosas*

Annexe n°10 : Livret d'accueil les *Herbiers*

Annexe n°11 : Tarifs résidence les *Herbiers*

Annexe n°12 : Livret résidence *Catherine de Longpré*

Annexe n°13 : Planning mois d'avril 2019 résidence *Catherine de Longpré*

Annexe n°14 : Récapitulatif du nombre d'entretiens et de questionnaires

Annexe n°15 : Grille d'entretien avec les responsables

Annexe n°16 : Calendrier de mon travail de terrain

Annexe n°1 : Tableau de la thèse avec les habitats intermédiaires.

Tableau : Comparaison des logements-foyers et des autres formes d'habitats collectifs avec services

	Résidences autonomie (ex logement-foyers)	Résidences services	Habitats groupés (type béguinage)	Domiciles partagés (type colocations seniors)	Habitats autogérés (type babayagas)
Appartenance au secteur médico-social	OUI	NON	NON	NON	NON
Niveau d'autonomie des personnes accueillies	Décret fixant à 10% l'accueil de personnes en GIR 1 et 2 et à 15% de GIR 1 à 3	Pas de seuil précis, capacité de maintien au domicile en fonction de l'autonomie	Pas de seuil précis, capacité de maintien au domicile en fonction de l'autonomie	Pas de seuil précis, capacité de maintien au domicile en fonction de l'autonomie	Pas de seuil précis, capacité de maintien au domicile en fonction de l'autonomie
Aides au logement	Aide sociale (si habilitation) ALS ou APL (si conventions)	ALS ou APL si convention logement social	ALS ou APL si convention logement social	ALS ou APL si convention logement social	ALS ou APL si convention logement social
Projet collectif	Projet collectif plus ou moins léger, logements indépendants	Projet collectif léger, logements indépendants	Projet collectif léger, logements indépendants	Vie collective centrale	Vie collective centrale
Offre de services	Sode de prestations minimales défini par décret n°2016-696 du 27 mai 2016 : restauration, blanchisserie, animations, activités de prévention, dispositif de sécurité	Varie en fonction des résidences, généralement : restauration, animations, blanchisserie, ménage, dispositif de sécurité	Varie en fonction des projets, généralement : animations, laverie, gardiennage	Pas de services mais une solidarité forte liée au projet collectif	Pas de services mais une solidarité forte liée au projet collectif
Possibilité d'accueil intergénérationnel	OUI sous un seuil de 15% de la capacité autorisée	NON	OUI (défini en fonction du projet)	OUI (défini en fonction du projet)	OUI (défini en fonction du projet)
Projet porté et/ou à l'initiative des résidents	NON, autorisation définie dans le cadre des appels à projets	NON, initiative de sociétés privées	NON, souvent à l'initiative de municipalités, associations, bailleurs sociaux	OUI	OUI

Source : Thèse Anne-Bérénice SIMZAC, 2016

Annexe n°2 : Liste des sites des différentes résidences autonomes de la Manche (sites municipaux ou sites de la résidence en elle même)

Agneaux : <http://www.les-rouges-gorges.fr>

Avranches : <http://www.avranches.fr/Vie-quotidienne-et-pratique/Se-loger/Logements-pour-personnes-agees-a-la-Cite-d-Automne>

Barneville-Carteret : <https://mairie.barneville-carteret.fr/seniors/>

Carentan-les-Marais : <https://carentanlesmarais.fr/lieu/residence-seniors-mac-auliffe/>

Cherbourg-en-Cotentin (les publiques): <https://www.cherbourg.fr/infos-services/solidarite-et-sante/seniors/hebergements/entrer-en-residence-autonomie-521.html>

Cherbourg-en-Cotentin (la privée) : <https://www.domitys.fr/residence-services-senior/normandie/manche-50/tourlaville-le-phare-d-argent-50.html>

Gavray : <http://www.gavray.fr/foyerresidencepersonneagee.aspx>

Granville : <https://www.ville-granville.fr/vivre-au-quotidien-demarches-services/senior/residence-autonomie-les-herbiers/>

Les Pieux : <http://www.cc-lespieux.fr/fr/vie-pratique-services-aux-administres/foyer-pour-personnes-agee/residence-la-boiserie/default.asp>

Montebourg : http://www.comcom-montebourg.fr/list_dr_eliard_objectifs.php

Grandparigny : <https://www.leshirondelles.asso.fr>

Percy-en-Normandie : <https://www.percy.fr/seniors/résidence-autonomie-saint-michel/>

Saint-James : <https://www.domitys.fr/residence-services-senior/normandie/manche-50/saint-james-le-pupitre-d-or-50.html>

Saint-Lô : <http://www.residence-seniors-manche.com>

Saint-Pois : <http://www.saintpois-bocagevuesurlemont.fr/la-vie-dans-la-commune/la-résidence-graindorge/>

Saint-Sauveur-le-Vicomte : <https://ville-saint-sauveur-le-vicomte.fr/residence-autonomie-catherine-de-longpre/>

Sartilly : <https://www.sartilly-baie-bocage.fr/social-sante-solidarite/residence-autonomie/>

Tessy-Bocage : <https://www.tessybocage.fr/annuaire/services/residence-marcel-bourdon-des-bords-de-vire/>

Annexe n°3 : Recensement des informations pour toutes les résidences (feuille de travail brouillon)

CODE _INSEE	COMMUNE	NOM	NUMERO TELEPHONE	DATE APPEL	NBRE _LGT	NBRE_ RESIDENTS	TYPE_ GESTION	DATE_ CONSTRUCTION	SERVICES_RESIDENCE	NBRE-EMPLOYES
50002	Agneaux	Les Rouges Gorges	02 33 06 10 00	26.12.2018	45	50	Privé à but lucratif	2006	Buanderie / Animations / accueil de jour / restauration	15
50025	Avranches	Cité de l'Automne	02.33.58.05.76	21.12.2018	39	33	CCAS Avranches	1972	Restauration midi / Ateliers divers	2
50031	Barneville Carteret	Residence la Gerfleur	02.33.53.88.40	21.12.2018	49	50	Associations Saint François	1987	Animation / portage de repas / buanderie	4 employés + un service civique
50074	Brecey	Le Moussu	02.33.68.13.13	04.01.2019	18	19	CIAS	1980	Ateliers / Portage repas + linge avec l'EHPAD	6 salariés de l'EHPAD
50082	Briquebec en Cotentin	Residence les Peupliers	02.33.52.35.65	04.01.2019	49	48	CCAS	1982	Animations / portage repas / machine laver linge	5 employés (pas d'animatrice)
50099	Carentan les Marais	Résidence Mac Auliffe	02.33.22.22.22	07.01.2019	41	43	CCAS	2016	Restauration / Laverie à disposition	3
50129	Cherbourg-en-cotentin	Le Vieux Château	02.33.94.47.82	07.01.2019	65	64 (+1 dossier en cours)	CCAS	1979	Portage de repas du FJT le midi / buanderie / animations	9
50129	Cherbourg-en-cotentin	Les Roquettes	02 33 04 38 91	07.01.2019	49	46	CCAS	1988	Portage de repas du FJT le midi / buanderie / animations	7
50129	Cherbourg-en-cotentin	La Chancelière	02.33.88.53.53	07.01.2019	30	28	CCAS	1988	Une machine à laver / salle commune	6
50129	Cherbourg-en-cotentin	La Noé	02.33.22.98.12	09.01.2019	60	60	CCAS	Environ 1989	Linge / surveillance / Repas / Animations	Une dizaine
50129	Cherbourg-en-cotentin	Les Myosotis	02.33.22.36.22	07.01.2019	58	55	CCAS		Surveillance h24 / Linge / Restauration	9+ 1 homme de maintenance sur plusieurs sites
50129	Cherbourg-en-cotentin	La Chêneau	02.33.03.35.05	09.01.2019	24	24	CCAS	1984	Portage repas / surveillance / Machine à laver	3 en roulement
50139	Condé sur Vire	La Mautelière	02.33.05.91.54	07.01.2019	19	19	CCAS	2002	Restauration / Animations / Blanchisserie	3
50158	Cuves	Demeures des Merisiers	02 33 58 47 03	07.01.2019	10	10	Fonction publique	1999	Restauration / Animations /Lingerie	5 (directrice de l'EHPAD)
50197	Gavray	Bois Taney	02.33.91.22.11	07.01.2019	29	27	CCAS Gavray	1991 puis 2010	Animations	3 (1 temps plein) + CCAS
50218	Granville	Les herbiers	02 33 90 01 14	07.01.2019	67	69	CCAS Granville	2012	Buanderie / Jardins / Restauration / Animations	9 (un peu moins en ETP)
50236	La Haye du Puits	Le Donjon	02.33.07.18.58	08.01.2019	49	39	CIAS	1986	Portage repas EHPAD / Machine / animations	7
50402	Les Pieux	Residence les Aubépines	02 33 04 10 33							
50402	Les Pieux	Résidence la Boiserie	02.33.93.24.05							
50341	Montebourg	Residence du Docteur Eliard	02 33 21 15 85							
50391	Parigny	Les Hironnelles	02 33 79 33 40	08.01.2019	110	113	Association	1972	Restauration / Animations / Surveillance / Jardins	45
50484	Saint Hilaire du Harcouët	Les fauvettes	02.33.49.51.42	10.01.2019	59	60	Association	1991	Restauration / Animations / Surveillance / Jardins	8,80 ETP
50393	Percy en Normandie	Saint Michel	02.33.61.21.42	08.01.2019	39	44	CCAS	1989/1994	Téléassistance	2 (1 temps plein + une remplaçante)
50417	Quettehou	Delange-Lemerre	02 33 54 10 63	08.01.2019	30	31	Fondation	1986	Gardiennage / activités / machine à laver / repas rare	3 (secrétaire + gardienne + sa remplaçante)
50542	Saint Pois	Graindorge	02 33 59 80 42	08.01.2019	32	32	Mairie	1991/1997/2014	Portage repas restaurant / animation	4 (2gardiennes, animation+extérieurs, secrétaire)
50551	Saint Sauveur le Vicomte	Residence Catherine de Longpré	02 33 21 09 74	08.01.2019	46	45	CCAS/Mairie	1989/2002	Portage repas / machine laver / animation 7/7	5 (3titulaires+2contrats)
50565	Sartilly	Les Violettes	02 33 58 14 19	10.01.2019	31	35	CCAS	1898/1999	Repas (EHPAD) / blanchisserie / ateliers / TAP / Croix rouge	2 employées
50592	Tessy Bocage	Marcel Bourdon des Bords de Vire	02.33.56.36.27	10.01.2019	35	32	CCAS	1979	Repas / animations / présence verte	2 employées
50597	Tirepieud	Demeures des Merisiers	02 33 58 85 52	10.01.2019	10	10	CCAS	OUBLIE	Repas / médicaments / surveillance	5 + Veilleur
50615	Valognes	Les Mimosas	02 33 40 09 50	10.01.2019	28	27	CCAS	1971	Portage repas / animations / lingerie	4 (responsable + 3 agents)
50129	Cherbourg-en-cotentin	Domitys le Phare d'Argent	02 33 42 70 00	10.01.2019	130	NE VEUT PAS	Domitys	2013	Repas / Piscine / Animations / surveillance...	NE VEUT PAS
50502	Saint Lô	Résidence du Golf	02 33 72 88 00	10.01.2019	30	32	Privé	2013	Portage repas / Activité / h24 / Linge	4
50487	Saint James	Le Pupitre d'or	02.33.50.04.00	09.01.2019	117	80	Domitys	2016	Piscine / repas / surveillance / lingerie / Animations	21 collaborateurs

Source : entretiens téléphoniques

Annexe n°4 : Couverture de la pochette de la résidence la *Mautelière*



Annexe n°5 : Tarifs de la Résidence la *Mautelière*

RESIDENCE AUTONOMIE
"La Mautelière" **Renseignements divers**

 **Adresse et numéro de téléphone**

Résidence Autonomie « La Mautelière »
4 b, rue du Focq
50890 CONDE SUR VIRE
☎ : 02.33.05.91.54
E-mail : residence.autonomie@conde-sur-vire.fr
Mme GUBERT, Mlle LEBARBEY ou Mlle GUILLO
(Maitresses de maison)

Prix de location des appartements et du repas

T1 (32 m²) = 24,85 € par jour
T2 (48 m²) = 31 € par jour

Repas du midi = 6.55 € (avec un potage ou un fruit pour le soir)
Supplément repas du soir : 4.04 €
Repas visiteur : 10.34 €
Lavage et séchage du linge (pas de repassage) : 5.40 € par machine

Encaissement du loyer

Le 10 de chaque mois (une personne de la Mairie se rend au foyer logement pour l'encaissement du loyer).

Divers

La maîtresse de maison est disponible 24 h sur 24.
Chaque résident doit faire le nécessaire pour prévenir l'EDF et éventuellement France Telecom de son arrivée.
La consommation d'eau est facturée semestriellement.
Une caution d'un mois est demandée.

Annexe n°6 : Guide résidence les Rouges-Gorges



Les Rouges Gorges

www.les-rouges-gorges.fr
 ☎ : 02 33 06 10 00
 Résidence Les Rouges Gorges
 14 rue Jacques Prévert
 50180 AGNEAUX

Votre RÉSIDENCE AUTONOMIE



Les différents services d'une équipe pluridisciplinaire

Portage de repas

En dehors de la Résidence

- ▶ Sur commande, des repas confectionnés à la résidence sont livrés au domicile des bénéficiaires extérieurs, de façon régulière ou ponctuelle.

Services à domicile

En interne ou à l'extérieur de la Résidence

- ▶ Une équipe d'auxiliaires de vie, centrée sur les actes du quotidien (ménage, toilette, courses, linge...) au service des résidents et des bénéficiaires externes

Accueil de jour

A la Résidence

- ▶ Des activités cognitives dispensées par une neuropsychologue
- ▶ Des activités physiques dispensées par un ergothérapeute
- ▶ Des activités sociales et ludiques dispensées par une animatrice et des intervenants extérieurs

Annexe n°7 : Livret d'accueil résidence les Rouges-Gorges

L
i
v
r
e
t
d'
a
c
c
u
e
l



**Bienvenue
à la Résidence
Les Rouges-Gorges**

Logements-Foyer

Établissement du groupe :



SARL Les Rouges Gorges
 LOGEMENT Foyer
 Capital de 80 000 € SIRET : 450 527 551 00011 NAF : 8730 A
 14 rue Jacques Prévert 50180 Agneaux
 Tél: 02 33 06 10 00 Fax: 02 33 06 00 21
 Email: residence.rougesgorges@resalia-ms.com & Web: www.les-rouges-gorges.fr

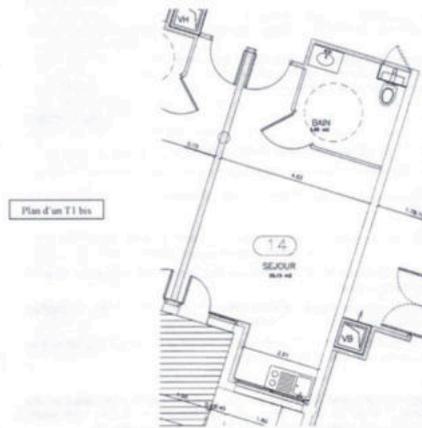
Annexe n°8 : Tarifs résidence les Rouges-Gorges

LES TARIFS 1^{ER} JANVIER 2019

Type de logement	Prestations forfaitaires	Tarif TTC/Jour
T 1 Bis	Frais d'hébergement : dont redevance Loyer de 20.15 € par jour, soit un loyer mensuel de 588.44 €, charges (eau, électricité, chauffage), abonnement téléphonique et mise à disposition des salons communs	29.21 €
	Services : présence d'une auxiliaire de vie 24h/24 et 7j/7, 2 animations quotidiennes 7j/7, sorties et visites culturelles régulières, assistance administrative	15.15€
T 2	Frais d'hébergement : dont redevance Loyer de 21.42 € par jour, soit un loyer mensuel de 635.06 €, charges (eau, électricité, chauffage), abonnement téléphonique et mise à disposition des salons communs	44.09 €
	Services : présence d'une auxiliaire de vie 24h/24 et 7j/7, 2 animations quotidiennes 7j/7, sorties et visites culturelles régulières, assistance administrative	15.15 €
Prestations optionnelles		
Repas (midi ou soir)	Par personne	12.50 €/j
Forfait repas	(petit déjeuner, repas midi et soir, goûters) par personne	15.60 €/j
Service lingerie	Collecte et distribution *	30.00 €/mois
	Traitement du linge	30.00 €/mois
Ménage *	1 Heure Hebdomadaire	99.20€/mois
Ménage *	1 Supplémentaire	24.80 €/heure
Aide à la personne*	Par heure	24.80€/heure
Repas visiteur / extérieur	Par personne	13.50 € l'unité
Téléphonie	Tarif France Telecom	voir Grille FT
Dépôt de Garantie		
T1	L'unité	1 250 €
T2	L'unité	2 100 €

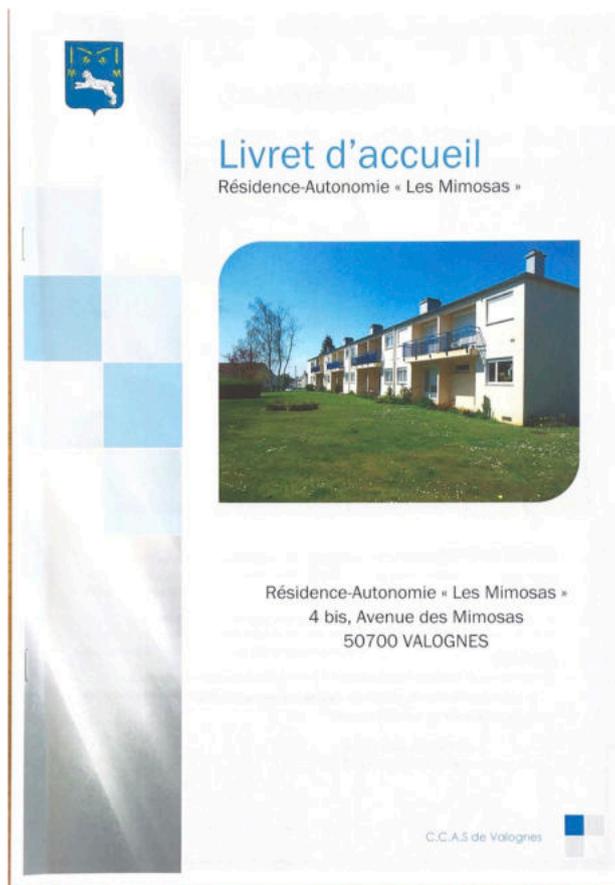
* : services bénéficiant d'une aide de l'état de 50% selon texte en vigueur

8

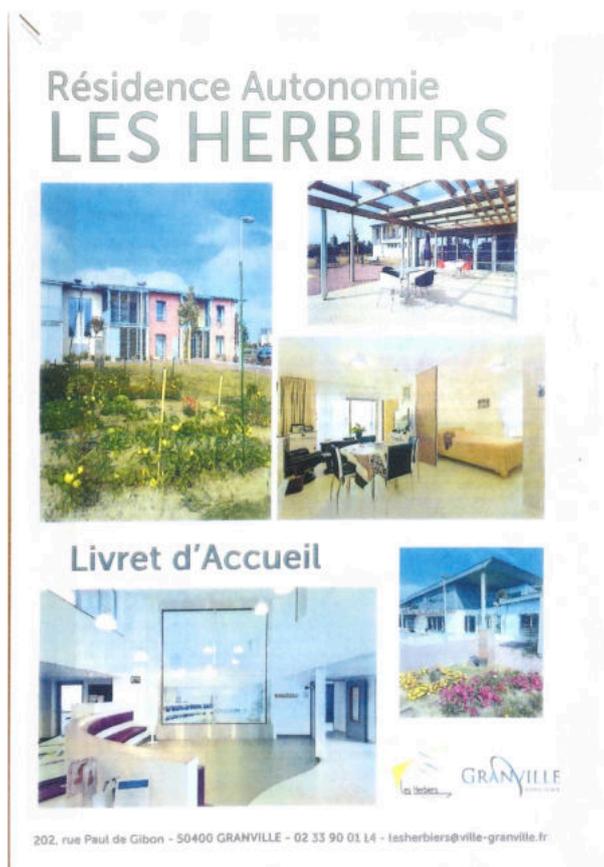


11

Annexe n°9 : Livret d'accueil les Mimosas



Annexe n°10 : Livret d'accueil les Herbiers



Annexe n°11 : Tarifs résidence les Herbiens

Tarifs des redevances 2019

Résidence Autonomie « Les Herbiens » - Granville

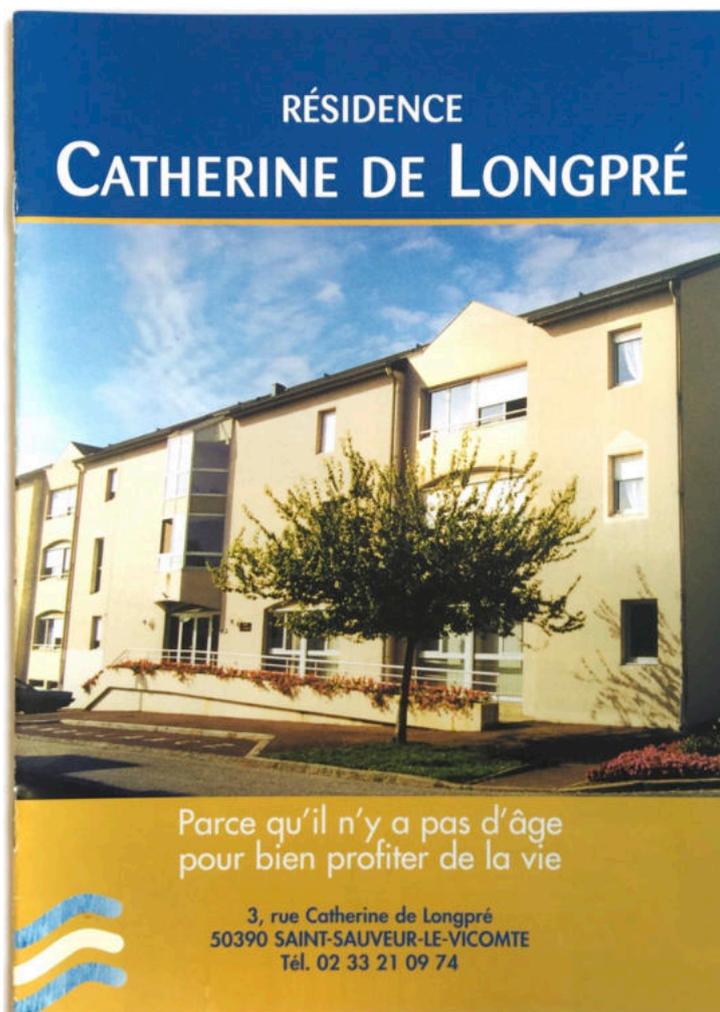



Loyers du secteur Social	Loyer	Prestations de service	Redevance Totale	Loyers du secteur Privé	Loyer	Prestations de service	Redevance Totale
35 m ² personne seule	396.00€	388.00 €	784,00 €	35 m ² personne seule	599.00 €	400.00 €	999,00 €
35 m ² couple	396.00 €	479.00 €	875,00 €	35 m ² couple	599.00 €	492.00 €	1091,00 €
46 m ² personne seule	458.00 €	468.00 €	926,00 €	46 m ² personne seule	694.00 €	480.00 €	1174,00 €
46 m ² couple	458.00 €	578.00 €	1036,00 €	46 m ² couple	694.00 €	589.00 €	1283,00 €
55 m ² Personne seule	509.00 €	523.00 €	1032,00 €	55 m ² personne seule	769.00 €	536.00 €	1305,00 €
55 m ² Couple	509.00 €	646.00 €	1155,00 €	55 m ² couple	769.00 €	659.00 €	1429,00 €

Les prestations de service pour la Résidence Autonomie comprennent :

- Le gardiennage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ; ainsi que le système d'appel malade (téléalarme).
- La présence du personnel administratif au quotidien (du lundi au samedi).
- L'apport de chauffage à 18°/19° et le refroidissement des logements en période d'été.
- Les animations au quotidien, L'accès libre aux espaces de vie collective (Animathèque, salle de sport, salle polyvalente, salons, jardins...)

Annexe n°12 : Livret résidence Catherine de Longpré



Annexe n°13 : Planning mois d'avril 2019 résidence *Catherine de Longpré*

PLANNING AVRIL 2019

Lundi 01 avril	15 h POISSON D'AVRIL (Mots coupés)	
Mardi 02 avril	10 H 30 Chorale 15 h Goûter	
Mercredi 03 avril	14 h et 15 h suivant groupe Gym	
Jeudi 04 avril	10 h /11 h 30 Tablettes ** 14H CLUB ** 15 h Dés	
Vendredi 05 avril	15H Rencontre avec Julia qui fait un mémoire sur les résidences autonomie, CARNAVAL	
<hr style="border: 2px solid yellow;"/>		
Lundi 08 avril	10 h /11 h 30 Tablettes ** 15 h Goûter des anniversaires	
Mardi 09 avril	10 H 30 Chorale ** 13h45 Portage de livres ** 15 Goûter	
Mercredi 10 avril	14 h et 15 h suivant groupe Gym	
Jeudi 11 avril	15 h Jeux de sociétés	
Vendredi 12 avril	15H Belote ** Passage du carnaval	
<hr style="border: 2px solid yellow;"/>		
Lundi 15 avril	15 h Soupe	
Mardi 16 avril	10 H 30 Chorale 15 h Goûter	
Mercredi 17 avril	14 h et 15 h suivant groupe Gym	
Jeudi 18 avril	14 H CLUB * 15 h	
Vendredi 19 avril	15H Jeux de sociétés	
<hr style="border: 2px solid yellow;"/>		
Lundi 22 avril	15H Lundi de Pâques	
Mardi 23 avril	10 H 30 Chorale ** 15 h Goûter	
Mercredi 24 avril	10 h /11h30 Tablettes ** 14 h et 15 h suivant Groupe	
Jeudi 25 avril	15 H Jeux de sociétés	
Vendredi 26 avril	15H Yam's	
<hr style="border: 2px solid yellow;"/>		
Lundi 29 avril	15 h Bingo	
Mardi 30 avril	10 H 30 Chorale ** 15 h Goûter 14 h 30 Distribution de Muguet (Les Fleurs de Barbey)	

Gymnastique Douce le vendredi de 10 h à 11 h

Annexe n°14 : Récapitulatif du nombre d'entretiens et de questionnaires

	Nombre résidents (le jour de l'appel téléphonique)	Nombre questionnaires	Nombre d'entretiens
Condé-sur-Vire, résidence la Mautelière	19	17	4
Agneaux, résidence les Rouges-Gorges	50	26	2
Granville, résidence les Herbiers	69	11	4
Saint-Sauveur-le-Vicomte, résidence Catherine de Longpré	45	19	7 (avec 8 résidents)
Valognes, résidence les Mimosas	27	13	4
TOTAL	210	86	21

Annexe n°15 : Grille d'entretien avec les responsables

- À l'heure actuelle, **combien avez-vous de résidents** ? De **quelles communes** viennent principalement vos résidents ?

- La **liste d'attente** est-elle importante ? Quels sont les **critères d'admission** dans votre établissement, s'il y'en a (lieu de vie, finance, santé...) ? Vous arrive-t-il de **refuser un dossier et de le rediriger vers l'EHPAD** à proximité ?

- En moyenne, combien de **temps les locataires restent dans la résidence** ?

- Comment sont les logements quand ils ne sont pas occupés (càd, qu'est-ce que l'établissement loue en plus du logement (réfrigérateur, four, lit...) ? S'agit-il d'appartements meublés ?) Existe-t-il des **aménagements liés à la perte d'autonomie** dans les logements (pentes douces, barre d'appuies, ascenseur lorsqu'il y a des étages..) ?

- Toujours concernant l'ameublement, le locataire est-il soumis à quelques **interdictions** ?

- Possédez-vous des chambres (**chambres d'hôtes**) pour accueillir de manière ponctuelle les proches des locataires ? Si oui, ce système est-il souvent exploité ?

- Avez-vous des difficultés pour faire appel à des professionnels de santé (en rapport aux « déserts médicaux ») ? En général, à quels professionnels de santé les résidents font-ils appel (médecins, kiné, dentiste, ophtalmo...) ? Les **résidents ont-ils les mêmes soignants en général** ?

- Comment fonctionnent les services de la résidence (restauration, lingerie) ?

- Quelles **activités** sont proposées ? **Avec d'autres structures** (EHPAD, écoles) ?

- Comment envisagez-vous la date butoir de janvier 2021 pour mettre en place les services promulgués par la loi ASV ?

- Y'a t-il des résidents plus actifs que d'autres ? Existe-il des **décalages importants dans les profils des résidents** (notamment les capacités physiques)

- Quelles sont les **inconvenients** les plus souvent mit en avant par les résidents ? **Points positifs** ?

Si la résidence est liée à l'EHPAD :

- L'EHPAD est-il plus ancien ou plus récent que la résidence ?

- La gestion des deux établissements en même temps existe-t-elle depuis toujours ? Si non, comment cela fonctionnait avant ?

- Le passage de la résidence à l'EHPAD se fait-il facilement pour les locataires (volonté des résidences, priorité dans les dossiers...) ? Ou bien, les résidents se dirigent-ils vers d'autres EHPAD ?

Questions plus subjectives :

- Que pensez-vous de la **localisation** de l'établissement (dans le département, le canton, la commune.. laissez le choix) ?

- Que pensez-vous de la présence de l'établissement pour les petits commerces de proximité ?

Est-il possible d'avoir des **documents** / le règlement...?

Annexe n°16 : Calendrier de mon travail de terrain

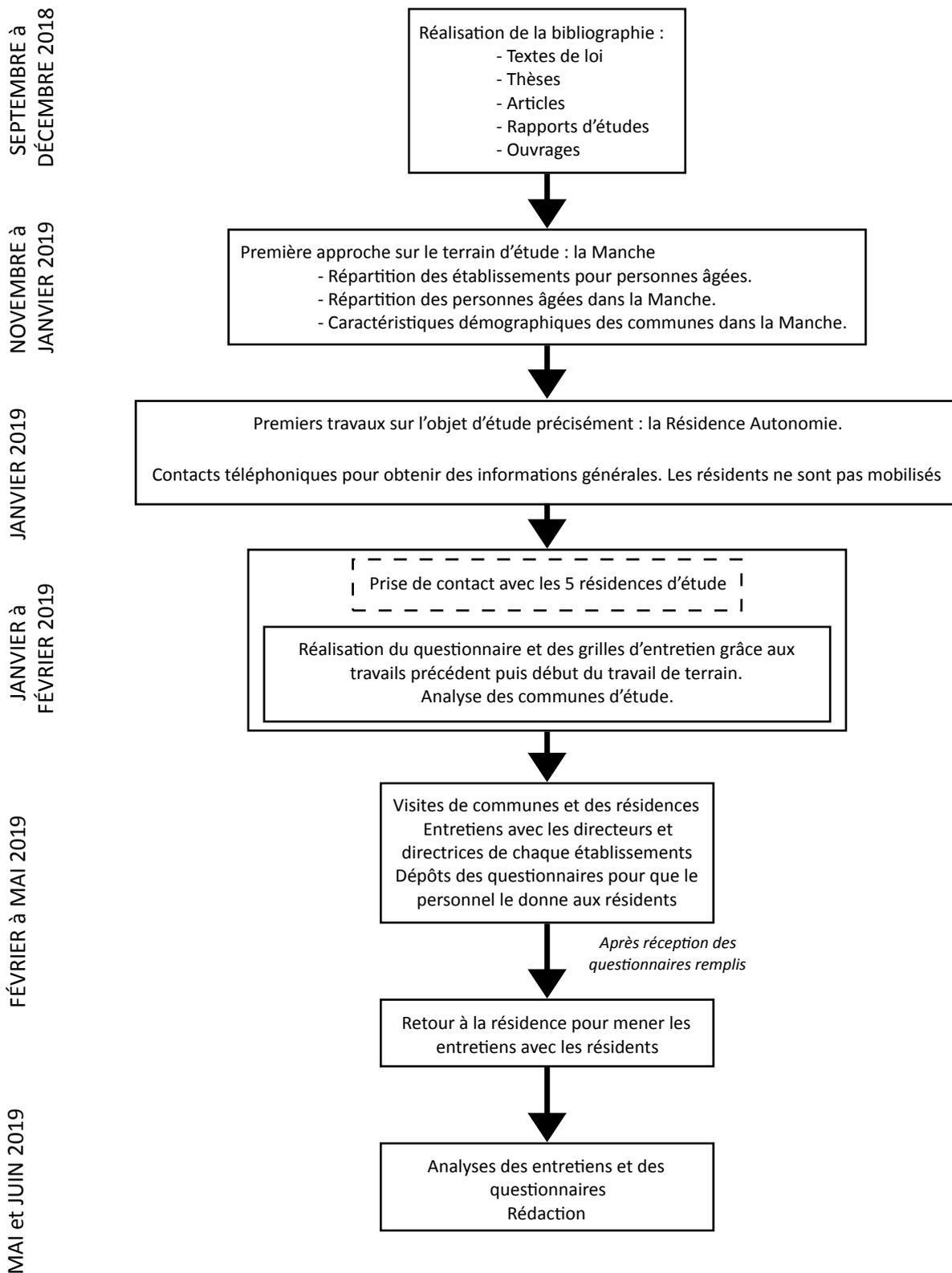


Table des illustrations

Partie 2 :

<u>Document 1</u> : Carte des Résidences Autonomie de Basse-Normandie en 1990.....	15
<u>Document 2</u> : Pourcentage des personnes âgées de plus de 75 ans en Basse-Normandie.....	15
<u>Document 3</u> : Nombre de Résidences Autonomie en Basse-Normandie en 1990 et en 2015.....	16
<u>Document 4</u> : Indice de Vieillesse en Basse Normandie entre 1975 et 2015.....	17
<u>Document 5</u> : Carte des Résidences Autonomie et des personnes âgées de 60 à 74 ans (en %).....	18
<u>Document 6</u> : Carte des Résidences Autonomie et des personnes âgées de plus de 75 ans (en %).....	18
<u>Document 7</u> : Carte des Résidences Autonomie et des EHPAD de la Manche.....	19
<u>Document 8</u> : Carte du nombre de logements par résidences.....	20
<u>Document 9</u> : Résidence Autonomie <i>Graindorge</i> , Saint-Pois.....	21
<u>Document 10</u> : Résidence Autonomie les <i>Herbiers</i> , Granville.....	21
<u>Document 11</u> : Graphique du nombre de logements et du nombre de résidents.....	21
<u>Document 12</u> : Carte des organismes gestionnaires.....	22
<u>Document 13</u> : Carte du nombre d'employés par résidences.....	22
<u>Document 14</u> : Années d'ouverture des Résidences Autonomie.....	23
<u>Document 15</u> : Graphique en secteur des différentes formes de restauration.....	25
<u>Document 16</u> : Graphique en secteur des différentes formes de buanderie.....	25
<u>Document 17</u> : Schéma de synthèse.....	28

Partie 3 :

<u>Document 18</u> : Carte de localisation des cinq résidences autonomes étudiées.....	30
<u>Document 19</u> : Photographie de l'usine Elle&Vire de Condé-sur-Vire.....	32
<u>Document 20</u> : Carte du nombre d'habitants dans le canton de Condé-sur-Vire.....	32
<u>Document 21</u> : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton de Condé-sur-Vire.....	33
<u>Document 22</u> : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 80 ans dans le canton de Condé-sur-Vire.....	33
<u>Document 23</u> : Croquis de Condé-sur-Vire.....	34
<u>Document 24</u> : Photographie du bourg de Condé-sur-Vire.....	35
<u>Document 25</u> : Photographie des services en face de la résidence de Condé-sur-Vire.....	35
<u>Document 26</u> : Photographie d'une rue de Condé-sur-Vire.....	35
<u>Document 27</u> : Photographie de l'extérieur de la Résidence la <i>Mautelière</i>	36
<u>Document 28</u> : Photographie d'un logement vacant de la Résidence la <i>Mautelière</i>	36
<u>Document 29</u> : Photographie de la bibliothèque de la Résidence la <i>Mautelière</i>	36
<u>Document 30</u> : Photographie de la salle de restauration et d'animation de la Résidence la <i>Mautelière</i>	36
<u>Document 31</u> : Carte du nombre d'habitants dans le canton de Saint-Lô.....	38
<u>Document 32</u> : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton de Saint-Lô...39	39
<u>Document 33</u> : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 80 ans dans le canton de Saint-Lô...39	39
<u>Document 34</u> : Croquis d'Agneaux.....	40
<u>Document 35</u> : Photographie de l'îlot commercial proche de la résidence les <i>Rouges-Gorges</i>	40
<u>Document 36</u> : Photographie de l'îlot commercial proche de la résidence les <i>Rouges-Gorges</i>	40
<u>Document 37</u> : Photographie de la résidence les <i>Rouges-Gorges</i>	41
<u>Document 38</u> : Photographie de la résidence les <i>Rouges-Gorges</i>	41

<u>Document 39</u> : Photographie de la salle d’animation de la résidence les <i>Rouges-Gorges</i>	41
<u>Document 40</u> : Photographie de la salle de restauration résidence les <i>Rouges-Gorges</i>	41
<u>Document 41</u> : Carte du nombre d’habitants dans le canton de Granville.....	42
<u>Document 42</u> : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton de Granville..	42
<u>Document 43</u> : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 80 ans dans le canton de Granville..	43
<u>Document 44</u> : Croquis de Granville.....	43
<u>Document 45</u> : Photographie de l’îlot commercial à proximité de résidence les <i>Herbiers</i>	44
<u>Document 46</u> : Photographie de la nouvelle école à côté de la résidence les <i>Herbiers</i>	44
<u>Document 47</u> : Photographie de l’animathèque au sein de la résidence les <i>Herbiers</i>	45
<u>Document 48</u> : Photographie de la salle de sport de la résidence les <i>Herbiers</i>	45
<u>Document 49</u> : Photographie de la salle de restauration de la résidence les <i>Herbiers</i>	46
<u>Document 50</u> : Photographie d’un salon de lecture de la résidence les <i>Herbiers</i>	46
<u>Document 51</u> : Photographie des logements de la résidence les <i>Herbiers</i>	46
<u>Document 52</u> : Carte du nombre d’habitants dans le canton de Valognes.....	47
<u>Document 53</u> : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton de Valognes..	47
<u>Document 54</u> : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 80 ans dans le canton de Valognes..	48
<u>Document 55</u> : Croquis de Valognes.....	48
<u>Document 56</u> : Photographie d’une rue commerciale à Valognes.....	49
<u>Document 57</u> : Photographie du quartier pavillonnaire à proximité de la résidence les <i>Mimosas</i>	49
<u>Document 58</u> : Photographie du cinéma de Valognes.....	49
<u>Document 59</u> : Photographie de l’extérieur la résidence les <i>Mimosas</i>	49
<u>Document 60</u> : Carte du nombre d’habitants dans le canton de Bricquebec-en-Cotentin.....	51
<u>Document 61</u> : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans dans le canton de Bricquebec- en-Cotentin.....	51
<u>Document 62</u> : Carte du pourcentage de personnes âgées de plus de 80 ans dans le canton de Bricquebec- en-Cotentin.....	52
<u>Document 63</u> : Croquis de Saint-Sauveur-le-Vicomte.....	52
<u>Document 64</u> : Photographie d’une rue commerçante de Saint-Sauveur-le-Vicomte.....	53
<u>Document 65</u> : Photographie du cabinet d’un infirmières de Saint-Sauveur-le-Vicomte.....	53
<u>Document 66</u> : Photographie de l’extérieur de la résidence <i>Catherine de Longpré</i>	53
<u>Document 67</u> : Tableau de synthèse de la présentation des résidences.....	55

Partie 4 :

<u>Document 68</u> : Questionnaire.....	57
<u>Document 69</u> : Nombre d’années passées dans la résidence.....	59
<u>Document 70</u> : Superficie des logements.....	60
<u>Document 71</u> : Nombre d’années passées dans l’ancien logement.....	60
<u>Document 72</u> : Photographie du meuble de Monsieur P.....	60
<u>Document 73</u> : Taux de participation aux animations.....	63
<u>Document 74</u> : Chorale de l’école privée dans la salle d’activité lors du défilé de carnaval.....	63
<u>Document 75</u> : Salle d’animation dans la résidence les <i>Rouges-Gorges</i>	64
<u>Document 76</u> : Salle d’animation dans la résidence les <i>Mimosas</i>	64
<u>Document 77</u> : Salon de coiffure dans la résidence les <i>Rouges-Gorges</i>	64
<u>Document 78</u> : Emplacement de la potentielle épicerie dans la résidence les <i>Rouges-Gorges</i>	64
<u>Document 79</u> : Pourcentages de résidents utilisant le service de restauration.....	65
<u>Document 80</u> : Cuisine d’un logement aux <i>Herbiers</i>	66

<u>Document 81</u> : Cuisine d'un logement à la <i>Mautelière</i>	66
<u>Document 82</u> : Fréquentation des services et équipements de la commune.....	68
<u>Document 83</u> : Les raisons de l'arrivée en Résidence Autonomie.....	69
<u>Document 84</u> : Distances entre les résidents et les proches.....	70
<u>Document 85</u> : Mode de déplacement des résidents.....	71
<u>Document 86</u> : Anciennes professions des résidents.....	74
<u>Document 87</u> : PCS des anciennes professions des résidents.....	74
<u>Document 88</u> : Tableau des communes de naissance des résidents selon la résidence dans laquelle ils vivent actuellement.....	76
<u>Document 89</u> : Répartition des communes de naissance des résidents de <i>Catherine de Longpré</i>	77
<u>Document 90</u> : Répartition des communes de naissance des résidents des <i>Mimosas</i>	77
<u>Document 91</u> : Répartition des communes de naissance des résidents des <i>Rouges-Gorges</i>	78
<u>Document 92</u> : Répartition des communes de naissance des résidents des <i>Herbiers</i>	78
<u>Document 93</u> : Carte des communes de naissance des résidents de la <i>Mautelière</i>	79
<u>Document 94</u> : Tableau des anciens lieux d'habitation des résidents selon la résidence dans laquelle ils vivent actuellement.....	80
<u>Document 95</u> : Répartition des lieux d'habitation antérieurs des résidents de la <i>Mautelière</i>	81
<u>Document 96</u> : Répartition des lieux d'habitation antérieurs des résidents des <i>Rouges-Gorges</i>	81
<u>Document 97</u> : Répartition des lieux d'habitation antérieurs des résidents des <i>Herbiers</i>	82
<u>Document 98</u> : Répartition des lieux d'habitation antérieurs des résidents de <i>Catherine de Longpré</i>	82
<u>Document 99</u> : Répartition des lieux d'habitation antérieurs des résidents des <i>Mimosas</i>	82
<u>Document 100</u> : Tableau des relations entre communes de naissance et communes antérieures.....	83
<u>Document 101</u> : Tableau des distances entre la commune de résidence actuelle, les communes de naissance et les communes antérieures.....	84
<u>Document 102</u> : Typologie de synthèse.....	87
<u>Document 103</u> : Tableau de synthèse.....	92

Table des matières

Introduction	3
Un sujet d'actualité	3
Explications de mon sujet de recherche	4
Mes questionnements, ma problématique	6
1 - Contexte	7
1.1 - Le vieillissement	7
1.2 - Les politiques	9
1.3 - Lieu de vie	10
1.4 - Les Résidences Autonomie	10
2 - La spécificité des Résidences Autonomie dans la Manche	13
2.1 - Méthodologie	13
2.2 - Une répartition inégale mais dense des Résidences Autonomie dans la Manche	14
2.2.1 - La place des résidences autonomie dans la Manche.	18
2.2.2- La diversité des structures	20
2.3 - Les divers modes de gestion	24
2.3.1 - L'organisation en interne	24
2.3.2- Une gestion influencée par le profil du personnel	27
2.4 - Synthèse	28
3 - Localisations et contextes de mes cinq terrains d'étude	29
3.1 - Méthodologie	29
3.2 - Localisation et description des terrains d'étude	30
3.2.1 - Le canton, la commune, la résidence : le cas de Condé-sur-Vire	32
3.2.2 - Le canton, la commune, la résidence : le cas d'Agneaux	38
3.2.3 - Le canton, la commune, la résidence : le cas de Granville	42
3.2.4 - Le canton, la commune, la résidence : le cas de Valognes	47
3.2.5 - Le canton, la commune, la résidence : le cas de Saint-Sauveur-le-Vicomte	51
3.3 - Synthèse	55
4 - Le rapport au logement et à l'environnement	57
4.1 - Méthodologie	57
4.2 - Rapport au logement	59
4.3 - Le cadre de vie et les sociabilités	62
4.3.1 - La vie en interne	62
4.3.1.1- Les animations	62
4.3.1.2 - La restauration	65
4.3.1.3- Les relations de voisinage	66

4.3.2 - En dehors de la résidence	67
4.3.2.1 - Les activités extérieures	67
4.3.2.2 - Les liens familiaux.	69
4.3.2.3 - La mobilité	71
4.4 - Les différents profils des résidents	73
4.4.1 - Les critères globaux	73
4.4.2.1 - Les communes naissance	76
4.4.2.2 - Les anciennes communes de résidence	80
4.4.2.3 - Les parcours résidentiels en trois temps.	83
4.5 - Synthèse	86
Conclusion générale	89
Bibliographie	93
Sitographie	93
Table des annexes	94
Table des illustrations	107
Table des matières	110

Résumé

Les Résidences Autonomie sont des établissements destinés à accueillir des personnes de plus de 60 ans encore autonomes. Ce mémoire vise tout d'abord à comprendre l'offre dans le département de la Manche, ensuite à analyser plus précisément cinq d'entre elles, analyse à la fois qualitative et quantitative faite auprès du personnel et des résidents. L'objectif est de comprendre quels sont les profils des résidents accueillis, comment se déroule leur quotidien à l'intérieur comme à l'extérieur de la résidence et enfin quels sont leur ressentis.

Le contexte de vieillissement de la population interroge sur l'offre de logements adaptés. Les Résidences Autonomie apportent une partie de la réponse aux besoins croissants.

